



STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE, DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

DE LA VILLE DE VITROLLES

2021 – 2024

Table des matières

PREAMBULE.....	5
PARTIE 1 : Présentation Générale du Territoire	6
I. DONNEES GEOGRAPHIQUES	6
II. EVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE VITROLLES	8
A. Une évolution démographique rapide et importante ces 50 dernières années, qui marque le pas depuis 10 ans	8
B. Une population encore jeune mais dont le vieillissement s'accroît progressivement	8
C. Une part grandissante des ménages composés d'une personne seule	9
D. Catégories socio-professionnelles	11
E. La situation économique des ménages fait apparaître de forts enjeux de cohésion sociale	11
III. UN « JEU D'ACTEUR LOCAL » RICHE DE BONNES DYNAMIQUES PARTENARIALES INTERPROFESSIONNELLES	Erreur ! Signet non défini.
PARTIE 2 : BILAN DE LA STRATEGIE TERRITORIALE 2013 - 2017	16
I – RAPPEL : LES INSTANCES DECISIONNELLES du CLSPD	16
A. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Vitrolles	16
B. Le « Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance restreint » (CLSPD restreint)	17
II – LES INSTANCES OPERATIONNELLES DU CLSPD	17
Points préalables :	17
- Le rôle « pivot » du Coordonnateur CLSPD	17
- Un fort climat de coopération en matière de sécurité et de prévention de la délinquance	18
A. La cellule de veille : instance de coordination opérationnelle générale	18
La « cellule de veille » se réunit mensuellement en présence :	18
B. Les groupes de travail thématiques issus de la Cellule de veille	19
C. Une instance pour le moment « non activée » : la cellule de suivi des personnes sous « main de justice »	19
D. La convention de coordination Police Nationale/Police Municipale	20
E. Les Conventions Locales de Coopération de Sécurité (CLCS)	20
F. Les Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) pilotés par la Police Nationale	20
III. BILAN DE LA STRATEGIE 2013-2020 : REUSSITES, PISTES DE PROGRES, ENJEUX	21
A. UNE ANIMATION OPERATIONNELLE EFFICIENTE : LA CELLULE DE VEILLE	21
B. UNE ARTICULATION OPERATIONNELLE ET EFFICACE ENTRE PREFECTURE DE POLICE ET VILLE ...	21
C. DES DYNAMIQUES PARTENARIALES VERTUEUSES PRODUISANT DES STRATEGIES D'ACTION EFFICACES :.....	22
D. RENFORCEMENT DES STRATEGIES CONCERTÉES PAR « L'EFFET LEVIER » DU CONTRAT DE VILLE	

E. UNE ACTION OFFENSIVE EN MATIERE D'ACCES AU DROIT, D'AIDE AUX VICTIMES ET DE VALEURS DE LA REPUBLIQUE	24
PARTIE 3 : LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE.....	27
I - L'INSECURITE OBSERVEE SUR LA COMMUNE DE VITROLLES	27
A. La Délinquance enregistrée par la Police Nationale.....	27
B. Les faits et nuisances consignés par la Police Municipale 2018 – 2020 (sources : Police Municipale, avril 2021).....	31
C. Les données statistiques issues du Rectorat, 2018-2020 (sources : Equipes Mobiles Académiques de Sécurité / conseiller sécurité du Recteur, tableau de synthèse des faits d'établissements, mars 2021).....	Erreur ! Signet non défini.
D. PRINCIPAUX CONSTATS PAR SECTEUR ISSUS DE LA CELLULE DE VEILLE.....	32
II. DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE, SUITES :	37
BILAN / PERSPECTIVES DES ACTIONS ENGAGEES PAR FICHES ACTIONS.....	37
A. La médiation sociale Ville-Bailleurs : un ancrage réussi, une fonction essentielle à consolider (fiche-action 1 de la précédente stratégie).....	37
B. Accès au droit, aide aux victimes, soutien aux publics sous-main de justice : conforter les acquis et répondre aux nouveaux besoins (fiches-action 2 et 3 de la précédente stratégie).	38
C. La sécurisation des zones d'activités et des zones commerciales : un nouvel enjeu du partenariat local traduit par les Conventions Locales de Coopération de Sécurité	42
D. La tranquillité publique et le respect du cadre de vie : maintenir un partenariat robuste ville – bailleurs sociaux et interroger les nouveaux besoins (fiches-action 7, 8 et 9 de la précédente stratégie)	44
E. L'Education Nationale : un partenariat à développer et à consolider avec l'ensemble des acteurs du CLSPD (fiche-action 6 de la précédente stratégie)	47
F. Les actions de prévention primaire et secondaire : consolider les outils partenariaux pertinents, répondre aux nouveaux besoins liés aux publics de 4 à 11 ans, et développer de nouvelles réponses ciblées (fiche-action 5 de la précédente stratégie).....	50
G. un enjeu ayant émergé au cours de la précédente stratégie : la prévention de la radicalisation djihadiste	53
G. La Place des habitants dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance : vers une coproduction de la sécurité et de la tranquillité publique.....	57
PARTIE 4 : PROGRAMME D' ACTIONS	60
Fiche action 1 : répondre aux incivilités et aux tensions d'usages sur les espaces publics ou privés par la « Médiation Sociale Ville Bailleurs »	60
Fiche action 2 : prévenir la récurrence et faciliter la réinsertion des publics sous-main de justice	63
Fiche action 4 : coopérer à la sécurisation des zones d'activité et des zones commerciales	68
Fiche action 5 : Prévention primaire : consolider les actions d'animation préventive / les développer en direction de nouveaux publics	70

Fiche action 6 : Prévention secondaire : conforter les ressources existantes et apporter de nouvelles réponses ciblées.....	73
Fiche action 7 : consolider le partenariat Ville/Education Nationale en lien avec l'ensemble des parties prenantes du CLSPD.....	75
Fiche action 8 : optimiser le partenariat robuste entre Ville et bailleurs sociaux pour veiller à la tranquillité publique, au respect et à la qualité du cadre de vie	79
Fiche action 9 : Prévenir la radicalisation djihadiste	82
Fiche action 10 : associer les habitants à la production de la sécurité et de la tranquillité publique	85
Fiche action 11 : identifier et aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger	88

PREAMBULE

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la délinquance 2013-2017 a fait l'objet en 2018 – 2019 d'une démarche de renouvellement qui s'est déroulée comme suit :

- ⇒ **CLSPD plénier de décembre 2017** : bilan des fiches-action et définition d'une méthodologie de renouvellement de la stratégie
- ⇒ **Etude de terrain de janvier à mai 2018** : entretiens et récolte de données par des étudiants du Collège Coopératif d'Aix-en-Provence
- ⇒ **Comité de pilotage de mai 2018** : présentation d'un *diagnostic insuffisamment solide et étayé*, malheureusement non exploitable en l'état, mais validation d'**axes de travail** (cf. infra)
- ⇒ **Groupes de travail thématiques entre juin 2018 – janvier 2019** :
 - Acteurs jeunesse/ prévention sécurité
 - Rapprochement forces de sécurité / population
 - Groupe de travail « repli communautaire » au sein de la cellule de veille du CLSPD.

⇒ **CLSPD plénier de février 2019** : présentation et discussion des premières orientations et adoption d'un calendrier d'élaboration de la nouvelle Stratégie Territoriale.

Par ailleurs il a été jugé préférable d'élaborer la stratégie vitrollaise après publication de la nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance, initialement attendue pour septembre 2019, qui n'a été rendue publique que le 9 mars 2020 (Stratégie 2020 – 2024).

Enfin, la nouvelle stratégie territoriale de Vitrolles a subi un retard certain lié de surcroît au déroulement des élections municipales de 2020 puis à la crise du COVID-19.

Les axes de la présente stratégie territoriale entrent en cohérence totale avec les 4 priorités établies par la Stratégie nationale, qui entrent en résonance avec de nombreuses fiches actions, par exemple :

1. **Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention en direction des jeunes** : voir ci-après dans la partie 4, « Plan d'action », les fiches action 5 et 6, « prévention primaire et secondaire ».
2. **Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger (personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violences, mineurs)** : voir ci-après la fiche action 11 « identifier et aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ».
3. **Impliquer fortement la population et la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique, notamment en vue de l'insertion des jeunes à travers l'entrepreneuriat engagé et le monde sportif** : voir ci-après la fiche action 10 « associer les habitants à la production de la sécurité et de la tranquillité publique ».
4. **S'appuyer sur une coordination renforcée entre les différents acteurs que sont le Préfet de Département et le Préfet de Police, la Présidence de la Métropole, les maires, l'autorité judiciaire** : cette coordination est l'objet et le fondement même de la présente stratégie territoriale.

PARTIE 1 : Présentation Générale du Territoire

I. DONNEES GEOGRAPHIQUES

La morphologie de Vitrolles est modelée par ses contraintes naturelles :

- A l'Est par le plateau de l'Arbois,
- Au Sud par le ruisseau de la Cadière.

Au sud-ouest Vitrolles n'est pas délimitée par une contrainte naturelle mais par l'existence de la commune de Marignane et de son aéroport. Ne pouvant s'étendre à l'Est et à l'Ouest, ni même au Nord du fait du resserrement des terres entre l'Etang de Berre et le plateau de l'Arbois et de l'existence de la commune de Rognac, le développement urbain de Vitrolles s'est fait depuis les années 60 vers le Sud. **Aujourd'hui, la ville s'étend sur 8 km du nord au sud et sur seulement 2,5 km d'ouest en est en moyenne si l'on intègre la zone des Estroublans – seulement 1 km en moyenne pour les seules zones d'habitation.**

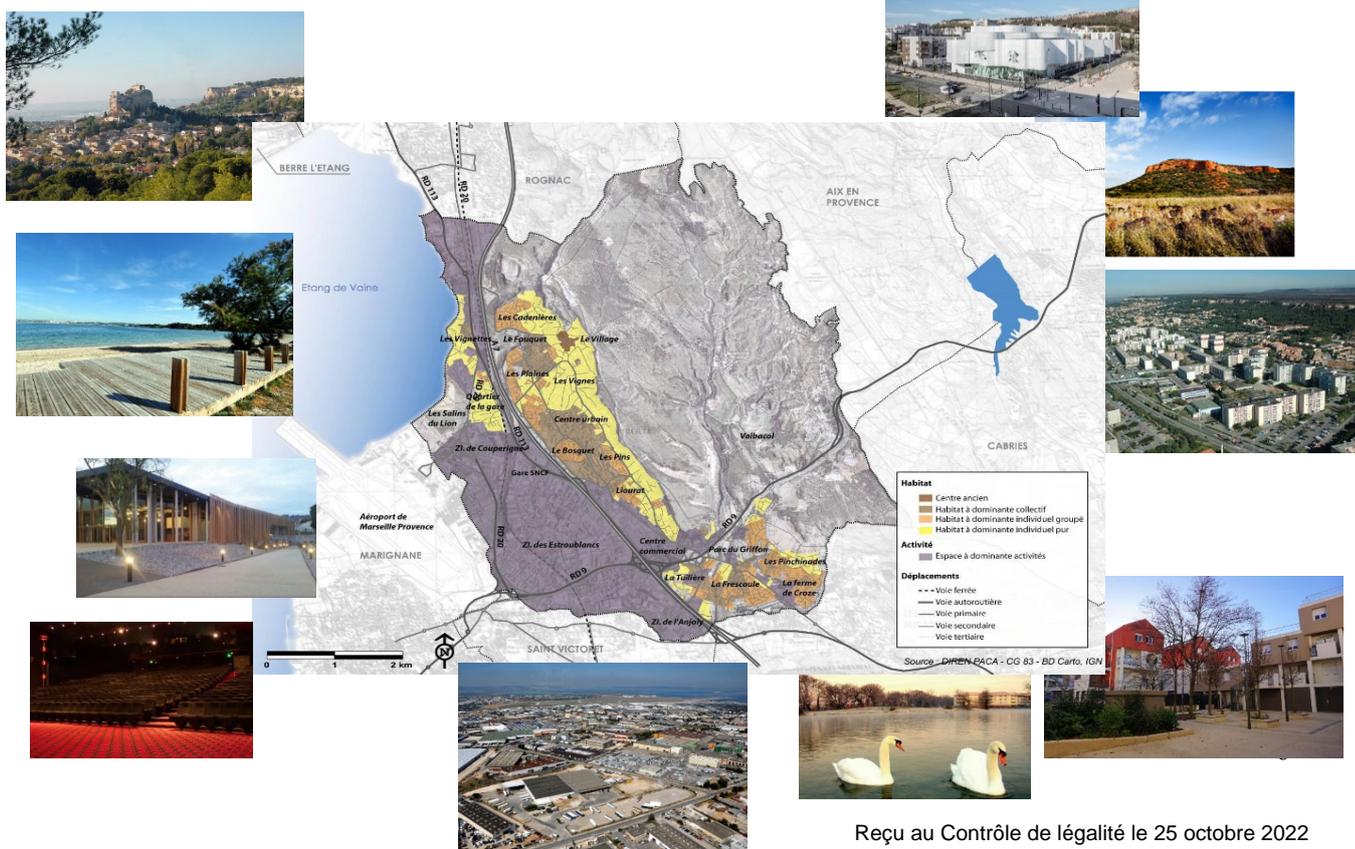
La ville, dans son ensemble, connaît une tripartition entre espaces naturels, économiques et résidentiels. **Par conséquent, si la superficie totale de Vitrolles est de 36,58 km², l'espace résidentiel représente environ 8,5 km² soit seulement 25% environ.**

Si les contraintes naturelles ont modelé la morphologie urbaine de Vitrolles, **les infrastructures de transport l'ont modelées de l'intérieur.** Vitrolles est traversée du Nord au Sud par l'A7, qui relie Marseille à Lyon, et par la D113 reliant Marseille à Saint-Martin-de-Crau.

Ces deux axes séparent et structurent la ville en deux parties :

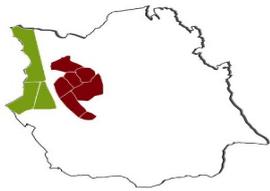
- Au sud-ouest l'espace économique (les zones d'activités à l'exception du quartier des Vignettes),
- Au nord et nord-est l'espace résidentiel (à l'exception de la zone commerciale).

Vitrolles est un carrefour du fait de sa situation géographique et de son rôle de jonction privilégiée entre Marseille et Salon-de-Provence et entre Martigues/Marignane et Aix-en-Provence. **La ville de Vitrolles se situe au cœur de la Métropole** (au carrefour des communautés d'agglomération du Pays d'Aix, de Salon-Etang-de-Berre, de Marseille et de Martigues et à proximité de la gare TGV d'Aix-en-Provence à l'Ouest et de l'aéroport de Marignane à l'Est).



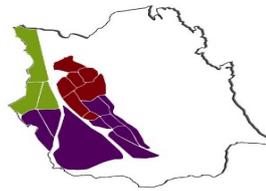
Un développement sur le schéma des « villes nouvelles » et le principe de ZAC :

Vitrolles s'est construit sur le modèle dit de Ville nouvelle, avec une croissance très rapide de sa population à partir des années 50 et plus encore de la fin des années soixante.

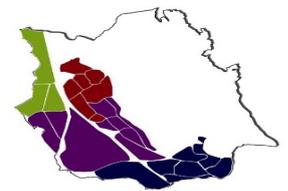


1950

Le village historique et son prolongement sur l'étang de Berre



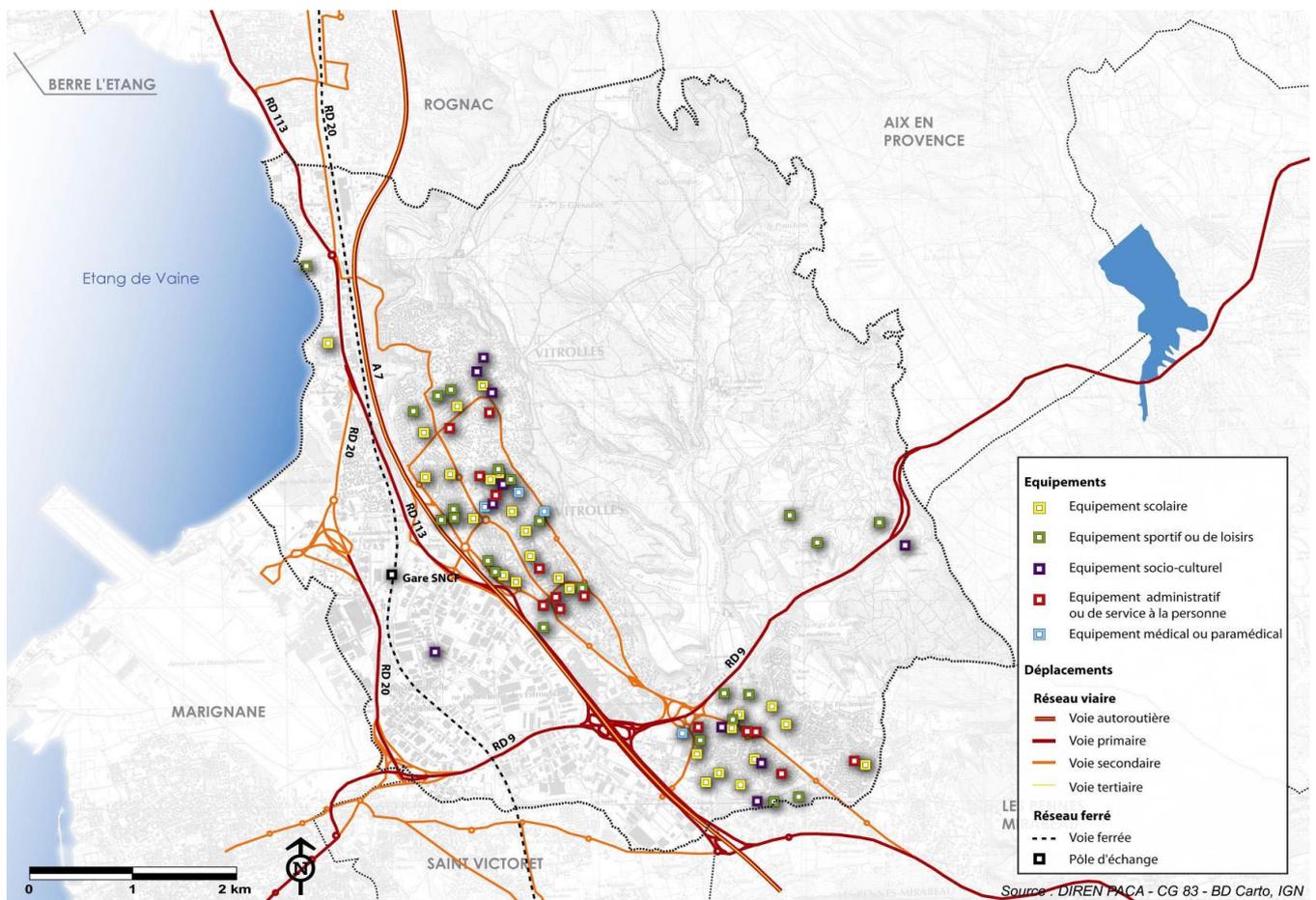
La ville Nouvelle (quartier les Pins) et ses extensions industrielles (ZI des Estroublans) et commerciales (centre commercial).



2019

Les prolongements de la ville Nouvelle au Sud de la RD 9

Vitrolles est pourvue de nombreux équipements :



Des quartiers prioritaires relevant de la « Politique de la ville » recouvrant plus de 22% de la population communale :

Vitrolles compte deux quartiers prioritaires :

- Le « secteur centre » (les Pins, le Domaine des Pins, les Hermes, la Petite Garrigue, le Liourat) : 6 505 habitants
- La Frescoule : 1 162 habitants

Au total, **7667 habitant-e-s concerné-e-s, soit 22,2 % de la population Vitrollaise.**

II. EVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE VITROLLES

A. Une évolution démographique rapide et importante ces 50 dernières années, qui marque le pas depuis 10 ans

Après que sa population ait été multipliée par 7 entre 1968 et 1990, la croissance démographique de la ville décroît lentement depuis :

- Vitrolles connaît en effet une baisse de population de 8% entre 2007 et 2012 pour tomber à 34 843
- Et une nouvelle baisse de plus de 4% entre 2012 et 2018 pour arriver à **33 101 (Population totale, INSEE 2018).**

	Vitrolles 2012 à 2017	Bouches du Rhône 2012 à 2017
Variation annuelle de la population	-0,9%	0,4%
<i>Due au solde naturel</i>	0,9%	0,4%
<i>Due au solde apparent des entrées/sorties</i>	-1,8%	-0,1%
Taux de natalité	15,5%	13,2%
Taux de mortalité	6,6%	8,7%

- Avec un taux de natalité plus haut de deux points que sur le département et un taux de mortalité plus bas de deux points également, la variation de la population vitrollaise s'explique principalement par le solde entrées/sorties du territoire.

A noter : l'étude Portrait de territoire 2019 de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) vient, cependant, nuancer les chiffres de l'INSEE : d'après les fichiers FiLoCom (fichiers des logements par communes¹) Vitrolles comptait 37 248 habitants en 2015 ce qui marquait **une stabilisation de la population** non repérée dans les chiffres INSEE qui affichent une population en baisse.

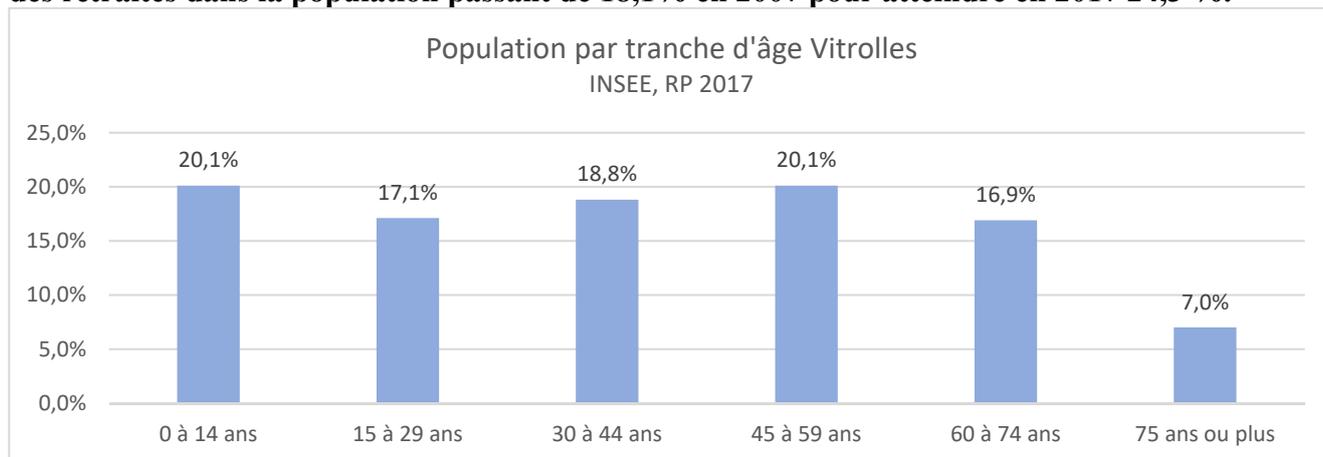
B. Une population encore jeune mais dont le vieillissement s'accroît progressivement

Même si les mineurs représentent 24% de la population vitrollaise, la part des seniors connaît une tendance à l'augmentation. **La part de la tranche 60 – 74 ans a considérablement augmenté** : représentant 10,3% de la population communale en 2007 contre 16,9% une dizaine d'années plus

¹ Fichier constitué à partir de la taxe d'habitation auquel est rattaché le fichier foncier des propriétés bâties et le fichier de l'impôt sur le revenu.

tard.

Ce vieillissement peut aussi trouver une illustration dans l'augmentation significative de la part des retraités dans la population passant de 18,1% en 2007 pour atteindre en 2017 24,3 %.

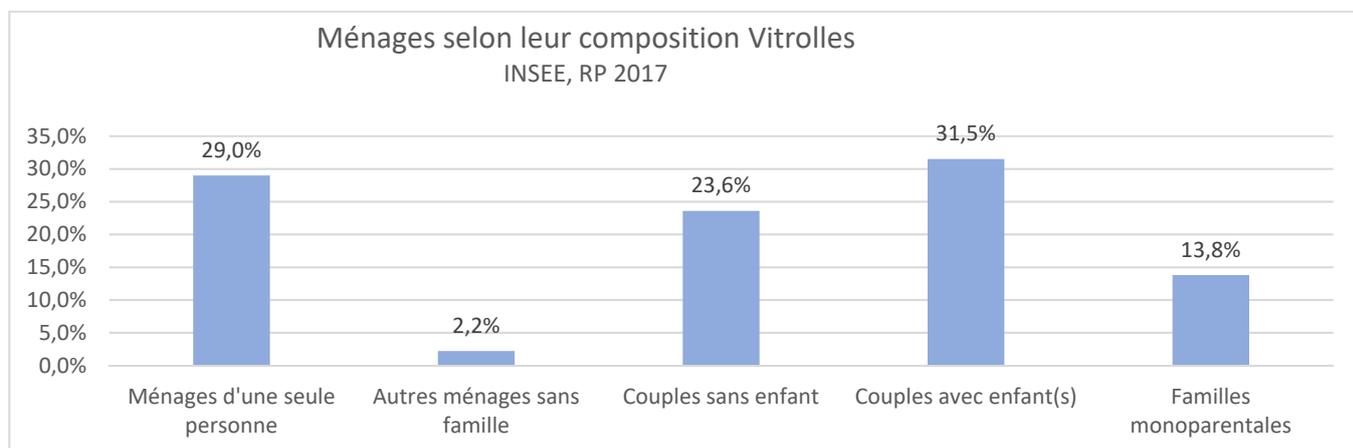


Toutefois, dans le cadre de cette tendance générale au vieillissement, la population jeune est encore **nettement surreprésentée (de 10 points environ) dans les secteurs de la Politique de la ville** (sources INSEE RP 2016, Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville).

- 42% de la population a moins de 25 ans à la Frescoule contre 32,5% à l'échelle de la commune
- Ce taux des moins de 25 ans est de 41,6 % pour le secteur centre

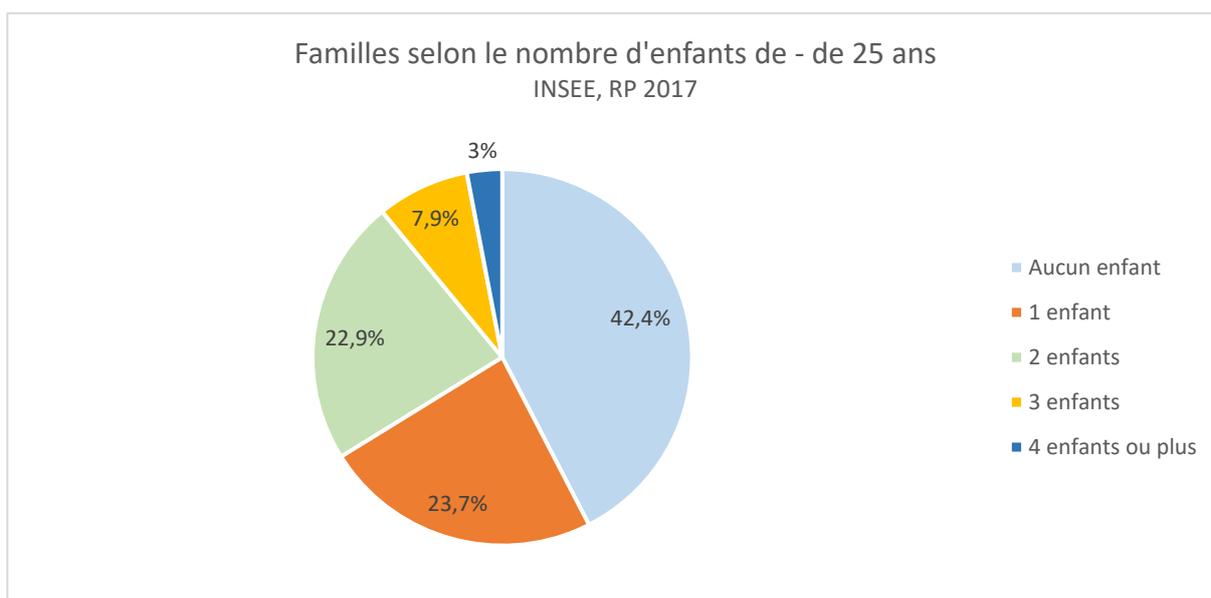
C. Une part grandissante des ménages composés d'une personne seule

- Composition des Ménages



Les couples avec enfants sont les ménages les plus représentés sur la commune de Vitrolles avec 31,5% des ménages (contre 25% au niveau départemental), **cependant nous assistons une augmentation tendancielle des ménages d'une personne seule** : ces ménages constituaient 29% des ménages en 2017, ce chiffre n'était que de 22,9% en 2007, soit une augmentation importante de plus de 7%.

- Structure des Familles



Les chiffres vitrollais ne sont pas significativement différents de ceux du département, on note davantage de familles nombreuse à Vitrolles que sur le département.

Focus Quartiers de la Politique de la ville

Les quartiers prioritaires comptent davantage de familles nombreuses, mais également un nombre remarquable de personnes isolées (sources INSEE, RP 2015) :

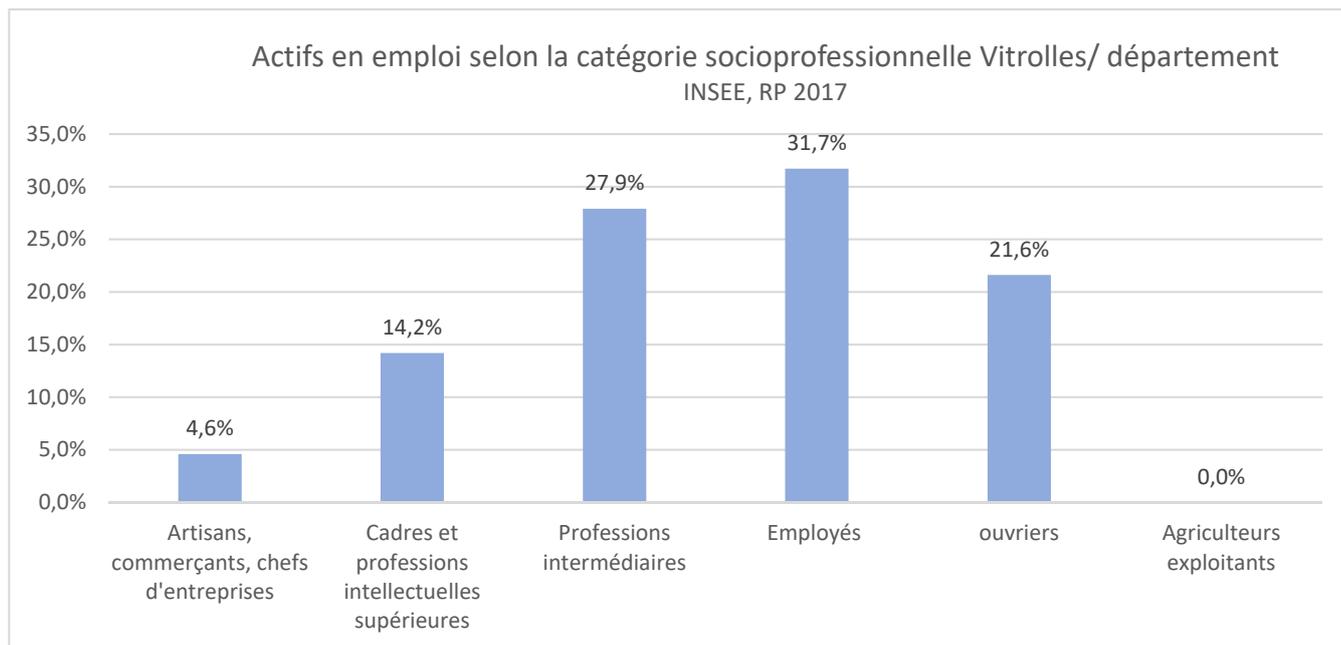
	Ménages d'1 personne	Ménages de 6 personnes et +
Vitrolles	28,5%	2,4%
Frescoule	29,9%	n.d.
Secteur Centre	31,8%	5,4%

AINSI UN NOUVEL ENJEU APPARAÎT : l'augmentation du nombre de personnes potentiellement vulnérables sur la commune (voir la fiche action 11 de la présente stratégie), par la concomitance de trois phénomènes observables :

- ⇒ **Un vieillissement plus rapide de la population vitrollaise** par rapport à la population du Département : entre 2007 et 2017 la proportion des plus de 60 ans dans la population globale a augmenté de + 8,8 points contre 3,8 au niveau départemental
- ⇒ **Une proportion croissante de ménages d'une personne seule (29%).**
- ⇒ **La moitié des allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé réside dans les quartiers de la politique de la ville, et 64% de ces allocataires vivent seuls.**
- ⇒ **Par ailleurs la majorité des allocataires du RSA sont des personnes seules.**

Il y a un fort enjeu, qui sera pris en compte par la présente stratégie, de repérage et d'accompagnement des personnes potentiellement vulnérables : personnes âgées isolées, ménages composés d'une personne seule, personnes handicapées. A fortiori quand elles sont précaires sur le plan social et économique.

D. Catégories socio-professionnelles



Vitrolles compte, en proportion, davantage d'ouvriers et d'employés que le département et, a contrario, moins de cadres.

Néanmoins, la part des ouvriers tend à diminuer depuis 2007, alors que celle des cadres augmente (+ 4,3 points entre 2007 et 2017 sur Vitrolles), tendance qui est plus marquée sur Vitrolles que sur le département (+ 2,6 points au niveau départemental entre 2007 et 2017).

E. La situation économique des ménages fait apparaître de forts enjeux de cohésion sociale

1. Importantes disparités territoriales sur le plan du taux de pauvreté

Le taux de pauvreté de l'ensemble des ménages de la commune est de 16%. Les disparités territoriales sont importantes : sur le **secteur Centre** le taux de pauvreté monte à **40,6%** (INSEE 2017) ; sur la **Frescoule** ce même taux s'élève à **33,6%**.

Sur le Réseau d'Education Prioritaire (Collège Camille Claudel et écoles de la Frescoule » comme sur le Réseau d'Education Prioritaire « + » (Collège Henri Fabre et écoles du « secteur centre »), la population se précarise. L'indice de positionnement social (IPS) est en baisse pour les deux collèges de ces secteurs.

2020/2021 : Collège Claudel 87,9 pour les 6^{ème} contre 94,2 en 2016.

2020/2021 : Collège Fabre 68,9 en 6^{ème} contre 72,1 en 2018.

D'après les chiffres 2018 de la CAF, plus de la **moitié** de la population communale était couverte par la CAF.

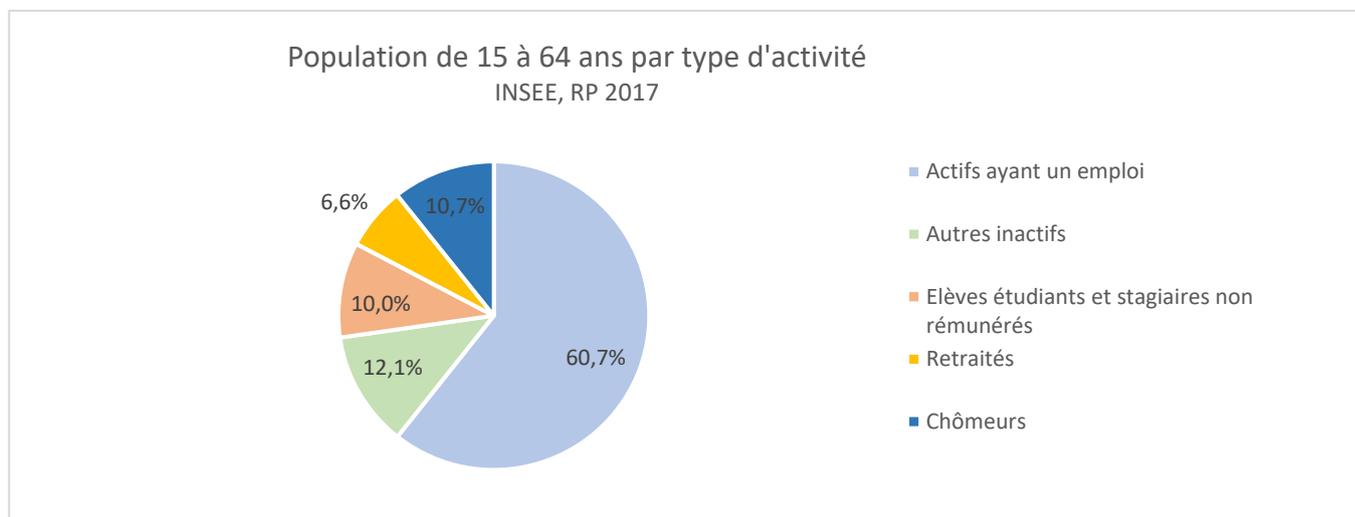
Focus QPV

Bénéficiaires de la CAF, CAF 31/12/2018

	Vitrolles	Secteur Centre	Frescoule
Nombre d'allocataires	7 241	2074	410
Nombre de personnes couvertes	19 805	/	/
Nombre d'allocataires avec enfants	4 551	/	/
Allocataires AAH	511	222	34
Allocataires RSA socle	1098	445	211

2. Des écarts persistants entre les femmes et les hommes sur le plan de l'insertion professionnelle

Sur Vitrolles, le **taux d'emploi** était de 66,4% pour les hommes et de 55,6% pour les femmes, soit un écart de près de 11 points. Cet écart, comme le montre le deuxième tableau ci-après, peut atteindre plus de 20 points sur le quartier « politique de la ville » du secteur centre (Pins, Liourat, Hermes, Petite Garrigue, Domaine des Pins). Par ailleurs, la part des femmes parmi les chômeurs était, en 2017 (INSEE) de 53,9% sur Vitrolles.



Focus quartiers Politique de la ville :

	Taux d'emploi de 15-64 ans, RP 2015		
	Secteur Centre	Frescoule	Vitrolles
Ensemble	42,5%	51,5%	59,8%
Femmes	37,3%	46,9%	54,3%

3. Structure de l'Emploi : un bassin d'emploi qui bénéficie peu aux habitants de Vitrolles

Avec ses zones d'activités, Vitrolles compte de nombreuses entreprises et présente un indicateur de concentration d'emploi important de 181,7 (INSEE, RP 2017), alors qu'il était de 104,2 sur les Bouches-du-Rhône.

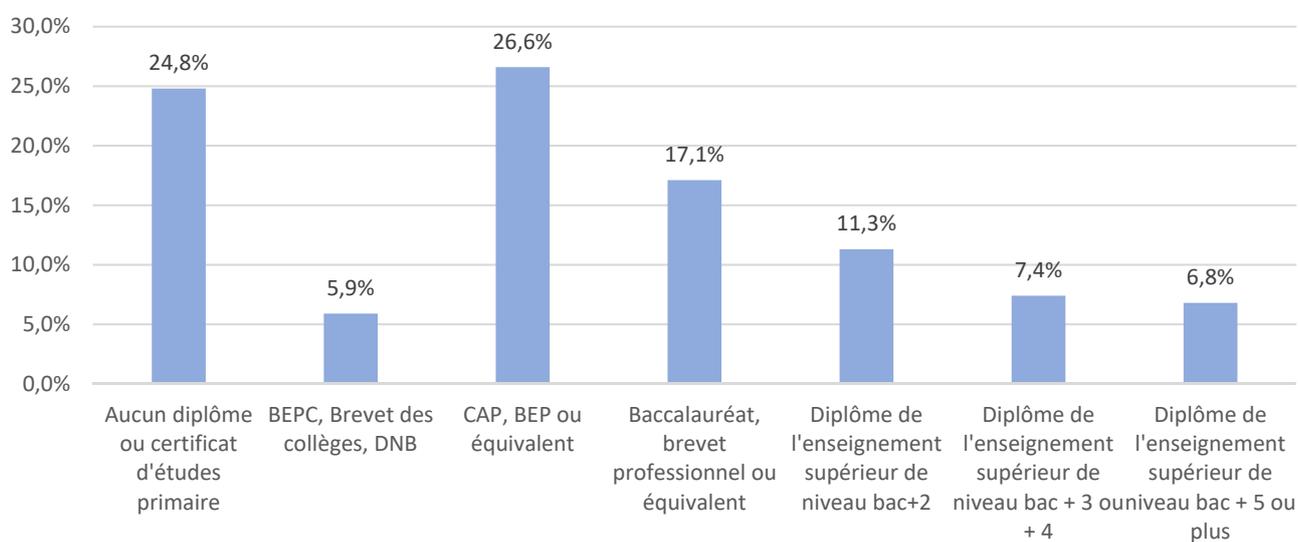
Emploi selon le secteur d'activité
INSEE, RP 2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie



Le cabinet Concept – RSE a réalisé un diagnostic territorial sur les discriminations dans l’emploi des jeunes des quartiers prioritaires en 2018. Ce diagnostic a permis de mettre en avant le « paradoxe vitrollais » : le dynamisme du bassin d’emploi bénéficie peu aux habitants de Vitrolles : **seulement 36,8% des vitrollais actifs de + de 15 ans ayant un emploi travaillent dans la commune (ils sont donc 63,2% à aller travailler dans une autre commune) contre 56,8% au niveau départemental (RP 2017)**. Ce paradoxe vitrollais est encore plus criant en ce qui concerne les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville.

4. Formations : des écarts de réussite scolaire qui se creusent très tôt, dès le collège

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus
INSEE, RP 2017



Les vitrollais ont des niveaux de formation moins élevés que sur le département : - 5,1% sur les bacs +5 et plus, + 4,9% sur les CAP/ BEP. La part des diplômés du supérieur progresse depuis 2007, suivant un courbe générale (tendance également au niveau départemental).

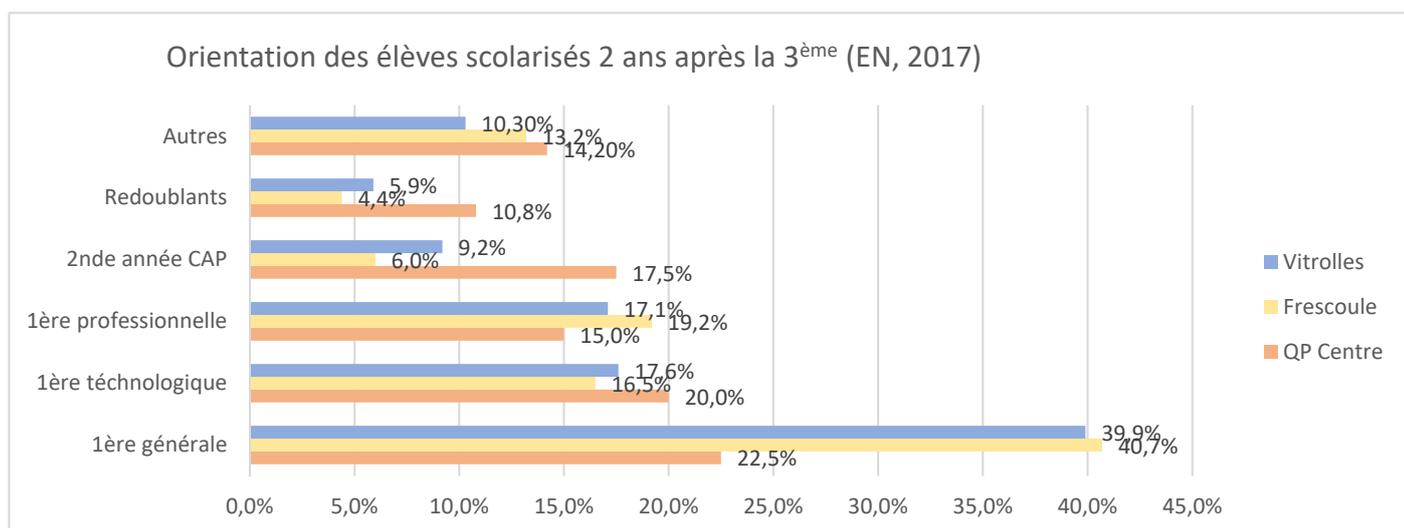
Focus Quartiers de la Politique de la ville :

Niveau de formation des Demandeurs d'Emploi, Pôle emploi 31/12/2018			
	Secteur Centre	Frescoule	Vitrolles
Inférieur au CAP BEP	30,5%	22,8%	24,9%
CAP BEP	40,1%	42,1%	42,0%
BAC	19,9%	24,6%	19,4%
Supérieur au BAC	9,1%	10,5%	17,0%

Les écarts de réussite scolaire se creusent très tôt (Ministère de l'Education nationale, 2015) :

	Vitrolles	Secteur Centre	Frescoule
Taux de retard en 6 ^{ème}	9,7%	12,6%	27,8%
Taux de retard en 3 ^{ème}	20,9%	34,6%	31,8%

...Et continuent de se creuser au lycée : les chiffres montrent des écarts importants entre le REP+ et le reste de la commune sur le devenir des élèves après la 3^{ème} : presque deux fois moins de jeunes du « secteur centre » sont en 1^{ère} générale 2 ans après la 3^{ème}. Ces éléments statistiques sont étayés par des retours qualitatifs sur les difficultés des élèves du collège Henri Fabre à l'arrivée au lycée Mendès-France.



5. Faible niveau de qualification des jeunes suivis par la Mission Locale (données de la Mission Locale Est Etang de Berre pour l'accompagnement des 16-25 ans)

Evolution activité accueil – accompagnement :

	2018	2019	2020
Jeunes accompagnés *	1021	1120	1199
Jeunes en contact	2200	3115	2978
Jeunes 1ers accueil	353	405	434

* Reçus en entretien, atelier ou info co sur la période

Typologie des jeunes accompagnés en 2020 :

Sexe	Niveau non précisé	Niveau VI	Niveau V bis	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total général
F	2	43	64	126	290	35	12	9	581
H	3	86	96	189	221	19	3	1	618

(sources : Mission Locale Est Etang de Berre, bilan 2020).

La majorité des jeunes accompagnés ont un niveau bac (niveau IV) ou CAP/ BEP (niveau V). Les jeunes accompagnés ont donc des niveaux de formation globalement peu élevés dont une part importante est issue des QPV.

III. UN PARTENARIAT LOCAL DE QUALITE

Les deux secteurs relevant de la « Politique de la ville » : Frescoule et Secteur centre (Pins, Liourat, Petite Garrigue, Hermès, Domaine des Pins) bénéficient, par leur inscription au sein du Contrat de Ville du Pays d’Aix d’une animation partenariale forte, effectuée par l’équipe opérationnelle politique de la ville de la ville (Direction de la Solidarité de la ville de Vitrolles) qui génère une forte interconnaissance des acteurs institutionnels, associatifs et habitants et donc un excellent niveau de coopération entre ces différentes sphères :

- Animation de réunions de réflexion collective sur les grands enjeux de ces secteurs notamment à l’occasion du lancement de l’appel à projet annuel de la Politique de la Ville.
- Temps réguliers d’échanges autour des enjeux et des actions financées dans l’appel à projet annuel : comités de suivi des actions de la politique de la ville, concertations avec les bailleurs, au titre de l’abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, réflexions sur l’accès à la culture et aux sports, etc.
- Des « Groupes de Prévention du Décrochages Scolaires » (GPDS) dans les collèges Henri Fabre (REP +) et Camille Claudel (REP) impliquant centres sociaux, coordonnateur CLSPD et médiateur Ville, Programme de Réussite éducative et psychologue scolaire, infirmière scolaire, sous le pilotage du Principal.
- Une coordination des acteurs de la prévention- jeunesse, piloté par l’animateur de prévention du centre social des Salyens (ADDAP 13) composé des centres sociaux, du Bureau Municipal de l’emploi, de l’opérateur de médiation, du médiateur social ville bailleurs.
- Un projet innovant démystifiant l’image du psychologue auprès des jeunes présents dans la rue : PSY DANS LA RUE : associant des psychologues du Point d’Accueil Ecoute Jeunes (Maison des Adolescents) et des éducateurs de prévention de l’ADDAP 13 ou des médiateurs sociaux, dans des actions d’aller-vers.
- Une forte dynamique urbaine et sociale induite par le Projet de Rénovation Urbaine N°1 (Les Pins) prolongée aujourd’hui par le Projet de Rénovation Urbaine N°2 (Liourat).

- Un Programme de réussite éducative qui mobilise de nombreux moyens au profit des élèves en difficulté.
- A noter : **une labellisation d'excellence récente (juin 2021) de la Ville de Vitrolles comme « Cité Educatif »** (Ministère de la Cohésion des Territoires, Ministère de l'Éducation Nationale) vient reconnaître la qualité du réseau partenarial et les bonnes pratiques locales en matière de prise en charge des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans.

PARTIE 2 : BILAN DE LA STRATEGIE TERRITORIALE 2013 - 2017

I – RAPPEL : LES INSTANCES DECISIONNELLES du CLSPD

A. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Vitrolles

Le décret du 17 juillet 2002 instaure le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** comme unique instance de concertation, d'animation et d'évaluation de la politique partenariale en matière de prévention de la délinquance et de sécurité urbaine.

Dans le respect des textes en vigueur et, notamment du décret du 23 juillet 2007, le CLSPD de Vitrolles se réunit en formation plénière au moins une fois par an. Présidé par le Maire, le CLSPD réunit :

- Le Préfet de Police (ou son représentant),
- Le Procureur de la République (ou son représentant),
- Le Président du Conseil Départemental (ou son représentant),
- Le Président du Conseil Régional (ou son représentant),
- Le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (ou son représentant) et de la Métropole (ou son représentant),
- Des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet,
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le Maire.

Missions :

Le CLSPD de Vitrolles exerce l'ensemble des missions prévues au décret du 23 juillet 2007. Il est plus particulièrement chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation du programme d'actions de la présente Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Vitrolles est appelé à se réunir au minimum une fois par an sur convocation de son Président, après consultation des membres de droit. Il peut également se réunir à la demande du Préfet de Police, du Procureur de la République ou de la majorité de ses membres. Chaque séance donne lieu à un procès-verbal diffusé à chacun des membres.

Le CLSPD peut se réunir en formation restreinte autant que de besoin sous la présidence de Monsieur le Maire ou de l'un de ses adjoints ou élus membres du CLSPD, afin de suivre le pilotage opérationnel de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ou d'examiner une question spécifique relevant de sa compétence. Le Conseil Restreint peut être ponctuellement élargi à toute

personne dont le témoignage sera de nature à éclairer ou compléter la connaissance des sujets abordés et/ou à faciliter la prise de décision. Chaque réunion du Conseil Restreint donne lieu à un procès-verbal adressé à chacun des membres qui le compose.

Les modalités de fonctionnement du CLSPD sont précisées dans son règlement intérieur.

B. Le « Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance restreint » (CLSPD restreint)

Sur décision du Maire, du Procureur et du Préfet de Police un « CLSPD restreint » peut être organisé pour traiter d'une question revêtant un caractère particulier de gravité et d'urgence et nécessitant en conséquence des décisions coordonnées. Sa composition est définie en fonction de l'ordre du jour, sur décision conjointe du maire, du Procureur et du Préfet de Police.

Par exemple le CLSPD s'est réuni en formation restreinte le 2 juillet 2019 pour traiter des problématiques liées au trafic de stupéfiant à la Frescoule.

II – LES INSTANCES OPERATIONNELLES DU CLSPD

Points préalables :

- Le rôle « pivot » du Coordonnateur CLSPD

Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie Territoriale est confié au Coordonnateur CLSPD positionné au sein de la Direction de la Solidarité de la Ville de Vitrolles. Il agit sous l'égide du Président du CLSPD.

Les principales attributions confiées au coordonnateur du CLSPD sont les suivantes :

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de la politique municipale de prévention et de tranquillité publique, sous la responsabilité du Maire, Président du CLSPD,
- Veiller au bon fonctionnement des instances officielles et de celles instaurées par la stratégie territoriale : le CLSPD et le Conseil Restreint, les commissions thématiques et la cellule de veille,
- Assurer la mise en œuvre et procéder à l'évaluation des actions de prévention et de sécurité inscrites à la Stratégie territoriale,
- Mobiliser les partenaires extérieurs et animer des réunions de travail autour des objectifs inscrits à la stratégie territoriale : services de l'Etat, Justice, bailleurs sociaux, transporteurs publics, entreprises publiques, associations, habitants, etc.
- Solliciter les différents services municipaux concernés par la mise en œuvre de la prévention situationnelle, afin de garantir la cohérence des différentes interventions.

- **Un fort climat de coopération en matière de sécurité et de prévention de la délinquance**

Plus spécifiquement en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, Vitrolles bénéficie d'un maillage partenarial très serré et d'un niveau de coopération satisfaisant :

- Entre Police Municipale et Police Nationale dans le cadre de la convention de coordination PM / PN en annexe de la présente stratégie.
- Entre les forces de l'ordre et les services de sécurité des commerces de Vitropole et de Grand Vitrolles à travers les Conventions Locales de Coopération pour la Sécurité.
- Entre les parties prenantes du CLSPD réunies au sein de la cellule de veille, de ses divers groupes de travail.
- Entre Police et Population, Police et établissements scolaires au sein des Groupes de Partenariat Opérationnels « CIQ » et « Etablissements scolaires » qui se tiennent toutes les 5 semaines, pilotés par la Police Nationale en présence de la Ville (Coordonnateur CLSPD, Directeur de la Police Municipale).

A. La cellule de veille : instance de coordination opérationnelle générale

La « cellule de veille » se réunit mensuellement en présence :

- Du coordonnateur du CLSPD, qui en assure l'animation et le secrétariat technique,
- Du Directeur de la Police Municipale ou de son représentant,
- Du Commissaire de Vitrolles ou de son représentant,
- De représentants locaux des bailleurs sociaux et syndics,
- D'un ou plusieurs représentant de l'Inspection de l'Education Nationale (coordinatrices REP ou REP +),
- D'un ou plusieurs représentant du dispositif de Médiation Sociale Ville Bailleurs,
- Du chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de la Commune,
- D'un représentant du service prévention spécialisée de l'ADDAP 13.

Le Centre De Secours de Vitrolles est également destinataire des comptes-rendus.

Cette instance a pour mission :

- De faire le point sur les principaux faits d'insécurité survenus dans le mois et les réponses qui y ont été apportées,
- D'analyser les éventuelles doléances parvenues en mairie ainsi que les fiches uniques d'incident en provenance des bailleurs sociaux, et les fiches « événements marquants » de la Police Municipale,
- De s'informer mutuellement des situations susceptibles d'avoir des répercussions sur l'ordre et la tranquillité publique,
- De s'accorder, sur des modalités pratiques de coopération et les actions engagées par les forces de l'ordre et les professionnels de la prévention présents sur le territoire.

Chaque réunion mensuelle de la cellule de veille fait l'objet d'un compte-rendu déclinant les instructions ayant fait l'objet d'un consensus entre les différents partenaires. Le suivi opérationnel des plans d'action est assuré par le coordonnateur du CLSPD.

B. Les groupes de travail thématiques issus de la Cellule de veille

Conformément au décret du 23 juillet 2007 relatif au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le CLSPD peut créer des groupes de travail à vocation thématique afin de suivre de façon opérationnelle la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (partenariat public/privé, animation prévention, etc.).

Installée en février 2019 la Cellule Municipale d'Echange sur la Radicalisation (« CMER ») est un groupe de travail restreint du CLSPD, co-présidé par M. le Maire et M. le Préfet de Police, qui a vocation à se tenir a minima deux fois par an ou davantage en fonction de l'actualité. La CMER vise à échanger sur le climat communal en matière de radicalisation et à partager des informations sur des situations personnelles préoccupantes pour la Municipalité ou signalées par le Renseignement territorial.

La première « CMER » s'est tenue le 31 janvier 2020 : à cette occasion ont été validés la charte de confidentialité et le protocole portant création de la CMER.

D'autres groupes de travail thématiques (jeunesse, relation police – population, accès aux droits et aide aux victimes) peuvent être activés en fonction de l'actualité pour nourrir des axes de la stratégie ou le diagnostic local. Ils peuvent être également mis en place pour traiter d'un secteur particulièrement sensible avec les acteurs concernés.

C. Une instance pour le moment « non activée » : la cellule de suivi des personnes sous « main de justice »

Les membres du CLSPD de Vitrolles s'étaient prononcés en faveur de la mise en place d'une cellule de suivi des personnes sous main de justice, qui aurait été mise en place en accord avec le SPIP d'Aix et Salon de Provence, et notamment avec la personne référente TIG au sein du SPIP.

Sous couvert d'une charte de déontologie (respect du secret professionnel, transmission et conservation des données, cette cellule avait vocation à se réunir régulièrement pour connaître des situations individuelles de personnes sous-main de justice personnes condamnées, sortant de prison, TGIstes) l'objectif aurait été de décider collectivement des mesures à engager en leur faveur pour faciliter l'exécution des sanctions, préparer leur réinsertion sociale et prévenir la récidive.

A l'occasion du traitement d'une question particulière, la « cellule de suivi des personnes sous-main de justice » pourra associer toute personne susceptible d'apporter un éclairage ou un témoignage de nature à faire évoluer favorablement la situation sur un ou plusieurs points porté(s) à l'ordre du jour de la séance.

A ce stade et après discussion avec l'ensemble des acteurs cette cellule n'a pas été mise en place. Son principe sera discuté de nouveau dans le cadre de la présente stratégie.

D. La convention de coordination Police Nationale/Police Municipale

Conformément à la Convention de coordination signée le 25 juin 2018 par M. le Maire et M. le Préfet de Police pour une durée de 3 ans tacitement renouvelable, la Police Nationale et la Police Municipale opèrent dans le cadre d'une coopération opérationnelle renforcée.

La convention de coordination Police Nationale/Police municipale sera annexée à la présente stratégie.

E. Les Conventions Locales de Coopération de Sécurité (CLCS)

Issues de la Circulaire du Premier Ministre de janvier 2016 et signées à l'occasion du CLSPD du 13 février 2019, elles ont pour objet la mise en place d'une coopération opérationnelle renforcée entre les entreprises notamment commerciales installées sur le site « Grand Vitrolles » ou relevant de la zone VITROPOLE (Estroublans et Anjoly) et les forces de l'ordre. Elles prévoient en particuliers :

- de sensibiliser les acteurs aux phénomènes de délinquance et à la sûreté du périmètre.
- en cas d'événement, de coordonner les actions dans le respect des prérogatives et attributions de chacun.
- de renforcer les échanges d'informations entre les forces de sécurité étatiques et municipales, les donneurs d'ordre et les agents de sécurité privée.
- le cas échéant, de gérer les flux de personnes, dans le respect des mesures de sécurité et de sûreté à prendre dans le plan Vigipirate (ou de tout autre plan en vigueur) : contrôle des accès, inspection visuelle des sacs, palpations de sécurité.

F. Les Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) pilotés par la Police Nationale

Ayant une visée plus directement orientée sur les problématiques de sécurité, ces GPO sont les instances de travail partenarial avec les acteurs du territoire, mis en place suite à la création de la Police de Sécurité au Quotidien, « PSQ ». Pilotés par la Police Nationale, les GPO sont animés par le Commissaire ou son représentant, en présence du Coordonnateur du CLSPD et du Directeur de la Police Municipale. Ils sont à ce jour au nombre de trois et se réunissent toutes les six semaines environ :

- **GPO « Etablissements scolaires »**, en présence des représentants des établissements de l'enseignement secondaire et des représentants de l'Inspecteur de l'Education Nationale, pour le premier degré.
- **GPO « CIQ – Conseils Citoyens »** : en présence des Comités d'Intérêt de Quartier, des associations de locataires, associations d'habitants et conseils citoyens des quartiers politique de la ville.
- **GPO « Transports »**, en présence des principaux opérateurs de transports publics : ce dernier GPO se tient à l'échelle des communes du Pays d'Aix.

En complément de la cellule de veille, les GPO renforcent la solidité des liens de partenariats et de coopération entre les acteurs du territoire et les forces de l'ordre, intensifiant ainsi la production collective de sécurité et de prévention de la délinquance.

III. BILAN DE LA STRATEGIE 2013-2020 : REUSSITES, PISTES DE PROGRES, ENJEUX

A. UNE ANIMATION OPERATIONNELLE EFFICIENTE : LA CELLULE DE VEILLE

Une fois par mois (sauf période estivale) : la cellule réunit Police Municipale, Police Nationale, Bailleurs sociaux, Education Nationale (REP+ et REP), ADDAP 13, ainsi que l'opérateur de médiation sociale ville - bailleurs. Le Centre de Secours de Vitrolles est également partie prenante.

Principaux éléments de bilan :

→ **Un climat partenarial de qualité :**

- **Une bonne centralisation des informations** : des points d'ambiance par quartier sont alimentés chaque mois par les fiches quotidiennes de la Police Municipale, l'opérateur de médiation, les Conseils citoyens, mais aussi par les diverses saisines et alertes émises par les bailleurs sociaux, l'Education Nationale ou encore le chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de la Ville (Direction de l'Aménagement de la Ville).
- **Une confiance entre acteurs** au sein de la cellule qui permet de préserver la confidentialité des échanges et d'évoquer des situations individuelles nominatives parfois très sensibles.
- La Cellule a généré un **excellent niveau d'interconnaissance et donc de coopération entre acteurs** de la prévention, de la médiation sociale, du logement, et forces de l'ordre. Elle permet ainsi d'avoir collectivement une **approche globale et intégrée des problèmes** et d'apporter des **réponses coproduites, parfois sécuritaires et parfois préventives**, dans la réactivité que permet le rythme mensuel.

B. UNE ARTICULATION OPERATIONNELLE ET EFFICACE ENTRE PREFECTURE DE POLICE ET VILLE

⇒ **Articulation Police de Sécurité du Quotidien et instances du CLSPD :**

Police de Sécurité du Quotidien et instances municipales de pilotage du CLSPD ont trouvé à Vitrolles une articulation harmonieuse qui a été définie par le Chef de district Police Nationale d'Aix-en-Provence, Vitrolles, Marignane et le Maire de Vitrolles, qui se sont entendus sur les principes suivants :

- **Co-pilotage par la Ville et la Police Nationale des réunions mensuelles de la cellule de veille du CLSPD ;**
- **Participation de la Ville (Directeur de la Police Municipale, Coordonnateur CLSPD) aux Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) « Etablissements scolaires » et « CIQ – Conseils Citoyens », tous les deux mois environ entre deux cellules de veille ;**

- **Participation de la Ville (Directeur de la Police Municipale, Coordonnateur CLSPD) au Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) « Flux et mobilités » sur la thématique transports, tous les mois au commissariat d'Aix-en-Provence.**

⇒ **Articulation Préfecture de Police et Ville en matière de prévention de la radicalisation**

Le 31 janvier 2020 s'est tenue la première **Cellule Municipale d'Echange sur la Radicalisation (CMER)** au cours de laquelle a été signé par M. le Maire et M. le Préfet le protocole d'installation de la CMER ainsi que la charte de confidentialité (en annexe de la présente Stratégie).

La CMER est ainsi composée du Maire, du Préfet de Police, d'un représentant du bureau de la radicalisation de la Préfecture de police, d'un représentant du Service du Renseignement Territorial d'Istres, et de représentants du Bureau de la Sécurité et des Relations avec les Collectivités Territoriales de la Sous-Préfecture d'Istres.

La CMER a induit une dynamique de coopération entre le référent radicalisation de la ville (Coordonnateur CLSPD) et le Service du Renseignement Territorial d'Istres : transmission de signalements, échanges d'information, mais aussi entre le référent radicalisation et le bureau de la radicalisation : organisations de formations d'acteurs locaux sur la radicalisation, les signaux faibles, la prévention du passage à l'acte violent via des études de cas.

C. DES DYNAMIQUES PARTENARIALES VERTUEUSES PRODUISANT DES STRATEGIES D'ACTION EFFICACES

→ **Quelques exemples :**

- Opérations de sécurisation et de communication de chantiers aux Pins (13 Habitat/ DUNES).
- Travail partenarial sur le stationnement sauvage place des Vignerons, au Domaine des Pins, en lien avec le Centre de Secours de Vitrolles.
- Réalisation de chantiers éducatifs ou d'utilité sociale au Cascabel, au Liourat, ou sur la Frescoule pour embellir le cadre de vie et favoriser une appropriation positive des espaces par les jeunes, réalisation de chantiers éducatifs au commissariat pour renforcer les relations jeunes / police, grâce à un partenariat de qualité entre Ville, ADDAP 13 et Commissariat.
- Réaménagement de la place Georges Brassens (Frescoule) sur la base d'une dynamique citoyenne forte et innovante menée par le conseil citoyen avec l'appui du centre social « Calçaïra » : embellissement de la place, nouveau mobilier urbain, création de jeux pour enfants, nouvelles plantations, et création d'un city stade à proximité de l'école maternelle Georges Lapière
- La Tuilière/ les Jardins suspendus : dynamique partenariale avec le centre Social Calçaïra pour réguler les usages de l'espace public notamment par l'animation de jeux, et sécurisation de l'espace notamment par l'installation d'une barrière DFCI et le réaménagement des espaces pour dissuader les dépôts sauvages.
- Prévention situationnelle sur les Pins (fermeture du terre-plein) et sur le Liourat (fermeture de la Place Henri Dunant pour empêcher les stationnements sauvages et réguler les usages, permettre aux habitants de se réapproprier cet espace).
- Traitement concerté de situations individuelles complexes générant des troubles à l'ordre public et mêlant difficultés sociales, psychiatriques.

- Coordination renforcée entre bailleurs, Ville, forces de l'ordre, opérateur de médiation et de prévention : prévention des rixes, gestion des manifestations lycéennes, ou bien des festivités du 14 juillet ou de fin d'année : notamment pour la mise à l'abri des containers poubelles.
- Partage d'informations (notamment citoyennes) sur l'organisation d'un trafic de drogue aux Pins en cellule de veille permettant une intervention rapide des forces de l'ordre et l'interpellation, notamment, de la « nourrice », ayant mis un coup d'arrêt à ce trafic (décembre 2020).

D. RENFORCEMENT DES STRATEGIES CONCERTEES PAR « L'EFFET LEVIER » DU CONTRAT DE VILLE et du FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR)

Au service des dynamiques et des constats émanant de la cellule de veille du CLSPD, les acteurs locaux engagent des projets inscrits dans le contrat de ville (financements Ville, Métropole, Etat, Bailleurs sociaux) qui répondent directement aux enjeux locaux et qui contribuent directement à la prévention de la délinquance sur le territoire :

- **Environ 5 chantiers d'utilité sociale par an** : portés par ADELIES (ex-opérateur de médiation sociale ville-bailleurs), l'AVES et le Centre Social Calcaïra
- **2 à 3 chantiers éducatifs portés par l'ADDAP 13 et son service de prévention spécialisée** : par exemple, chantier graff au Liourat (2021), et peinture accueil commissariat, à poursuivre en 2019
- **Animations préventives jeunesse, appropriation positive des espaces** : sport truck (ADDAP), anim'actions (AVES), Arts et développement (Liourat/ Frescoule), Calcaïra 18 – 25 ans (Frescoule), Boxeur citoyen (Sports et jeunes vitrollais), médiation sociale ville bailleurs ADELIES puis DUNES depuis 2021.
- **Prise en charge des exclusions temporaires et des « mesures de responsabilisation » avec les centres sociaux en lien étroit avec les collèges Henri Fabre (REP +) et Camille Claudel (REP).**

Total des Crédits de la Politique de la Ville et des Crédits de Droit Commun accordés à la Prévention de la Délinquance sur la période 2013-2020 (en euros) :

	Crédits Politique de la Ville	Crédits Droit Commun	Total
Chantiers d'utilité sociale	18 000	16 848	34 848
Chantiers éducatifs	8 750	81 393	90 143
Animations préventives jeunesse, appropriation positive des espaces	364 257	1 771 086	2 135 343
Prise en charge des exclusions temporaires et des « mesures de responsabilisation » avec les centres sociaux en lien étroit avec les collèges Henri Fabre (REP +) et Camille Claudel (REP)	108 465	188 092	296 557
Total	499 472	2 057 419	2 556 891

Sur la période 2013 – 2020, les actions de prévention de la Délinquance ont été soutenues à hauteur de 2 556 891€, dont 499 472€ de crédits « politique de la ville » (Etat, Ville, Métropole, Bailleurs, CD13). Cela représente 11,4% du total des crédits politique de la ville (4 372 395€ entre 2013 et 2020).

Sur cette même période, ces actions représentent 2 057 419€ crédits de droit Commun. Cela représente 22,8% du total des crédits de droit commun (9 022 617€ entre 2013 et 2020) injectés sur les quartiers de la politique de la ville.

Sur la même période, le territoire Vitrollais a vu l'organisation de **127 actions Ville Vie Vacances** (sport, culture, mini-séjours) qui représentent entre 2013 et 2020 **132 971 € cumulés**.

En complément du contrat de ville, le budget prévention de la ville (6000 euros annuels) permet de soutenir :

- Des actions de prévention routière telles que le projet VTT du Centre Social le Bartas, qui s'organise tous les ans en partenariat avec la Police Municipale (prévention des conduites à risque et découverte de la ville et de son patrimoine naturel).
- Le Tournoi « Unis en Forme », organisé par la Ville, qui a pu mobiliser près d'une cinquantaine de jeunes en partenariat avec les centres sociaux, les associations de médiation et de prévention, pour un tournoi de football organisé avec les forces de l'ordre et les pompiers en 2017, 2018 et 2019.
- Ou encore la « journée citoyenneté » (2019) organisée par la ville avec les Centres sociaux et l'ADDAP 13 : opération nettoyage de la plage des Marettes et sortie loisirs à la base du Frioul de l'ADDAP 13.

Par ailleurs le **FIPDR**, actionné par la Préfecture de Police soutient activement les actions de médiation sociale ville-bailleurs (35 000 euros par an), et les actions de médiation lycées (15 000 euros par an).

E. UNE ACTION OFFENSIVE EN MATIERE D'ACCES AU DROIT, D'AIDE AUX VICTIMES ET DE VALEURS DE LA REPUBLIQUE

1. Des partenaires au service des enfants et des jeunes qui contribuent à la construction de l'esprit critique, à la connaissance des droits et devoirs et des institutions républicaines

Les écoles ont développé divers partenariats dans le cadre du plan citoyenneté (Prévention des dangers des écrans avec Horizons Multimédias ou avec le Permis Internet délivré par la Police Nationale), mais aussi avec le soutien de la Ville (association POINT SUD, ou encore les visites organisées au Camp des Milles pour les élèves de CM2).

Les établissements du second degré peuvent s'appuyer sur divers partenariats qui renforcent la connaissance des institutions républicaines et développent la citoyenneté active notamment à travers les actions de l'ADEJ (Accès au Droit des Enfants et des Jeunes), soutenue dans le cadre du Contrat de Ville (projets « Tribunal Mode d'Emploi » ou « Droit et Internet »).

Toutefois le développement de l'esprit critique doit rester une priorité de toute l'action socio-éducative dans le quartier pour faire face aux logiques de propagande ou de fake news issues notamment des réseaux sociaux, ainsi qu'aux divers discours complotistes, qui peuvent servir de terreau à des passages à l'acte violent (voir sur ce point la fiche-action 9 de la présente stratégie : « prévenir la radicalisation djihadiste »).

2. La Maison du Droit – Antenne de Justice (rebaptisée « Maison du Droit - Point Justice depuis 2021 »)

Près de 6000 personnes accueillies annuellement et 3000 appels téléphoniques environ par an : public constitué aux 2/3 de Vitrollais mais aussi issus de Berre, Marignane, Saint-Victoret, Gignac, Rognac. **23 permanences**, 2 nouvelles en 2018 : le Délégué à la Cohésion Police Population (DCPP) et l'AMPIL, une nouvelle en 2020 : CARSAT du Sud-est. Installation en 2021 d'une permanence du CCAS de Vitrolles pour les bénéficiaires du RSA.

Forte fréquentation des permanences du Conseil Départemental de l'Accès aux Droits : avocats généralistes, mais aussi en droit de la famille ou du travail, notaire, huissier : près de **600 rendez-vous annuels**. Les permanences de l'avocat spécialisé en droit du travail ont été doublées en accord avec le CDAD à compter de 2020 : suite à une augmentation sensible des demandes d'aides depuis la crise COVID.

Très forte activité dans les missions judiciaires : SPIP, PJJ, Société d'Hygiène Mentale du Sud-Est, délégué du Procureur : environ 1300 rendez-vous annuels dont un tiers concernent des rendez-vous du SPIP.

A noter également une activité importante du Conciliateur de Justice qui reçoit annuellement environ 160 personnes.

Enfin le réseau violences conjugales animé par l'association SOLIDARITE FEMMES (ex - SOS FEMMES) se réunit toutes les 6 à 8 semaines à la Maison du Droit. Ce réseau permet aux acteurs du territoire d'avoir une culture partagée sur cet enjeu prioritaire, et donc d'assurer une meilleure prise en charge des victimes et une meilleure prévention des violences auprès des publics : participent à ce réseau :

- La Maison Départementale des Solidarités,
- La CAF,
- Les Polices Nationale et Municipale,
- Le CCAS,
- Le CHRS de l'AVES,
- La Maison du Droit,
- Le groupe ADDAP 13,
- La permanencière SOS FEMMES de la Maison du Droit,
- Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (hôpital Montperrin),
- L'APERS (permanence d'aide aux victime positionnée au commissariat de Vitrolles),
- Le coordonnateur CLSPD de la Ville.

La permanence SOLIDARITE FEMMES de la Maison du Droit Point Justice accueille tous les ans en moyenne **une soixantaine de femmes**.

Total des Crédits de la Politique de la Ville et des Crédits de Droit Commun aux actions favorisant l'accès au droit sur la période 2013-2020 (en euros)

	Crédits Politique de la Ville	Crédits Droit Commun	Total
Actions de Prévention dans les collèges et lycées (ADEJ, RABSA 13)	37 000	32 150	69 150
Maison du Droit – Antenne de Justice (CDAD – CAFC - AVES)	259 173	440 121	699 294
Aide Aux Victimes (APERS)	30 200	62 920	93 120
SOS Femmes	64 000	85 778	149 778
Total	390 373	620 969	1 011 342

Sur la période 2013 – 2020, les actions favorisant l'accès au droit ont été soutenues à hauteur de 1 011 342€ d'argent public dont 390 373€ de « crédits politique de la ville » (Etat, Ville, Métropole, Bailleurs, CD13) ; cela représente 8,9% du total des crédits politique de la ville (4 372 395€ entre 2013 et 2020).

Sur cette même période, ces actions représentent 620 969€ de crédits de Droit Commun. Cela représente 6,9% du total des crédits de droit commun (9 022 617€ entre 2013 et 2020). Il convient de noter ici que depuis 2013 un travail important a été fait d'inscription des actions accès au droit et d'aide aux victimes dans le cadre du droit commun. Le CDAD et l'APERS sont ainsi sortis de la programmation du contrat de ville pour être financés dans le cadre du droit commun.

Sur ces enjeux la Préfecture de Police est également un partenaire de premier plan à la travers le **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)** :

- ⇒ **Sur l'aide aux femmes victimes de violences** : le FIPDR soutient les actions de SOLIDARITES FEMMES (ex-SOS-FEMMES) autour de la permanence d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales (à la Maison du Droit) et de l'animation du réseau «violences conjugales », à hauteur de 2000 euros par an, mais aussi l'action « téléphone grave danger » de l'APERS à hauteur de 9000 euros en 2020, et le référent violences conjugales de Solidarités Femmes sur le TGI d'AIX (5000 euros).
- ⇒ **En direction des auteurs de violences conjugales** le FIPDR soutient le CHRS POLIDORI à hauteur de 18 000 euros
- ⇒ **Sur le plan de l'aide aux victimes**, le FIPDR soutient aussi l'Intervenant social au commissariat de Vitrolles porté par l'APERS (une demi-journée, quatre jours par semaine au commissariat) ainsi que l'action d'aide aux victimes d'infractions pénales portée par la même association (financement global pour l'ensemble des intervenants sociaux de l'APERS de 135 000 euros ; 50 000 euros en 2020 pour l'action d'aide aux victimes)
- ⇒ **Pour la prévention des conflits dans le couple**, le FIPDR soutient également la permanence Ecoute Famille de la CAFD RECAMPAO à la Maison du Droit de Vitrolles à hauteur de 1500 euros.
- ⇒ **Enfin sur le plan de la prévention de la récidive** le FPDR soutient les chantiers collectifs pour les condamnés à des Travaux d'Intérêts Généraux » (TIG) portés par l'association GRAINES DE SOLEIL à hauteur de 8000 euros (mobilisation par le travail, accompagnement social et professionnel et actions de citoyenneté).

PARTIE 3 : LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE

I - L'INSECURITE OBSERVEE SUR LA COMMUNE DE VITROLLES

A. La Délinquance enregistrée par la Police Nationale

Au vu du tableau ci-dessous établi à partir des données du **Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure** relatives aux faits constatés sur Vitrolles nous pouvons avancer les observations suivantes (*source des données départementales, régionales et nationales : Interstats, Ministère de l'Intérieur*).

1. Une dynamique locale vertueuse à conforter et amplifier : une forte baisse de la délinquance engagée depuis 2017 qui s'est amplifiée en 2020 (« effet COVID » mais pas seulement)

- ⇒ Les faits ont enregistré une baisse de 15% entre 2017 et 2020
- ⇒ ... et une baisse de 20% entre 2019 et 2020
- ⇒ Un « effet COVID » probable (confinements 2020), mais une dynamique de travail local vertueuse car :
- ⇒ La baisse de la délinquance enregistrée en 2020 est très significative et souvent supérieure aux moyennes départementales, pour rejoindre plutôt les tendances régionales et nationales :
- En particulier pour les cambrjolages de logements où la baisse constatée à Vitrolles en 2020 (-20%) est très supérieure à celle du département (-15%) : cette baisse rejoint la tendance nationale (-20%) voire régionale (-23%) mais pour un volume de faits (3,43/1000) très inférieur au département (9,9) et à la région (6,4).
- Idem pour les vols de véhicules où la baisse constatée de 11,6% en 2020 est bien supérieure à celle du département (-7,8%) et se rapproche de la tendance régionale (-12,3%), pour un volume de faits (5/1000) qui rapproche Vitrolles de la moyenne départementale (4,6/1000) mais qui est supérieur de deux points à la moyenne régionale (3/1000).
- Les résultats sont encore plus encourageants au sujet des destructions et dégradations où, pour un volume de faits (4,9/1000) très inférieur à celui du département (11,1) et de la région (9,8) la baisse constatée localement (-19%) en 2020 est très supérieure à celle du département (-9,8) et de la région (-12,3), **malgré une tendance qui est restée à la hausse entre 2017 et 2020 (+35% de faits)**.
- Pour les vols sans violences contre des particuliers, Vitrolles connaît un volume de faits

(7,35/1000) inférieur au département (11,1) et à la région (9,9) et une baisse de faits en 2020 (-15%) inférieure à celle du département (-17%) et de la région (-20%), ou encore de l'échelle nationale (-24%)

2. Deux catégories de faits à surveiller : vols avec violences sans armes à feu et destructions / dégradations

- **Les vols avec violences sans armes à feu : une tendance préoccupante à la hausse mais un volume de faits inférieur à la moyenne départementale** : après avoir connu une baisse notable en 2018 (-41,5%) **ces faits repartent à la hausse depuis 2019, pour connaître encore en 2020 une hausse de 20%**, ce qui représente une hausse significative au vu des particularités de l'année 2020 (confinements) et alors que ces faits reculent nettement sur le plan départemental depuis 2019 (-18,9%), régional (-20%) et national (-19%). Nous nous situons malgré tout sur un volume de faits légèrement inférieur à la moyenne départementale (1,43 / 1000 habitants sur Vitrolles contre un taux de 1,8 dans le Département) mais légèrement supérieur à la moyenne régionale située à 1,1/ 1000.
- **Les destructions et dégradations** en particulier concernant **les biens privés** (*a contrario les dégradations et destructions de biens publics connaissent un recul très significatif de 50% depuis 2017*) : **ces faits ont connu un rebond important depuis 2017 (+50% en 2018) mais la courbe est à nouveau en train de s'inverser** : -19% de faits en 2020. Ces faits restent très en deçà des moyennes départementale et régionale : 4,9 faits pour 1000 habitants à Vitrolles contre 11,1 dans les Bouches-du-Rhône et 9,8 dans la Région. **Le recul des faits en 2020 de 19% sur la commune est à souligner car il est très supérieur aux tendances départementale (-9,8%) et régionale (-12,3%).**

3. Un point de préoccupation : les coups et blessures volontaires

Ces faits ont connu **un rebond très important en 2018 : + 72% soit 202 faits**, alors que les données nationales indiquent une hausse des mêmes faits très significativement inférieure : +8% de faits. En **2020 ces faits restent à un étiage très haut bien qu'en très légère décroissance** : 195 faits, ce qui situe Vitrolles à un taux de 5,82 faits pour 1000 habitants, qui est légèrement supérieur à celui du département : 5,4 / 1000 et à celui de la Région situé à 5/1000.

Il faut toutefois là aussi saluer le travail des forces de l'ordre et de la dynamique partenariale locale, conjuguée à l'effet confinement de 2020 : malgré **une hausse très importante de ces faits en 2018**, Vitrolles connaît en 2020 une évolution favorable : -3,4 % de faits alors que le Département connaît une baisse de 1,7 % uniquement et la région une hausse de ces faits : + 0,8%, conforme à l'évolution nationale : +1% de faits.

Ci-après, le tableau de synthèse des données fournies par le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure :

FAITS constatés sur Vitrolles)	2017	2018	2019	2020	Evolution 2017 - 2020	Evolution 2019 – 2020
Cambriolages	225	255	244	181	-17%	-26%
<i>dont locaux habitation principale</i>	131	186	144	115	-12%	-20%
vols liés aux véhicules à moteurs	638	554	608	455	-13%	-25%
<i>dont automobiles</i>	171	154	189	167	-2,3%	-11,6%
<i>dont vols à la roulotte</i>	237	248	233	145	-39%	-38%
Autres vols sans violence contre des particuliers	337	286	290	246	-27%	-15%
<i>dont dans des lieux publics</i>	248	203	198	144	-42%	-27%
Autres vols sans violence contre entreprises ou établissements	139	190	157	109	-22%	-31%
Vols à main armée avec armes à feu	6	3	3	1	-83%	-67%
Vols avec violences sans armes à feu	65	38	40	48	-26%	+20%
Destructions et dégradations	122	184	204	165	+35%	-19%
<i>dont destructions et dégradations de biens publics hors incendies et attentats</i>	14	13	18	7	-50%	-61%
<i>dont destructions et dégradations de biens privés hors incendies et attentats</i>	84	134	131	95	+13%	-27%
Coups et blessures volontaires	117	123	202	195	+67%	-3%
TOTAL des FAITS	1649	1633	1748	1400	-15%	-20%

4. Une criminalité toujours essentiellement marquée par la délinquance acquisitive, mais une montée des violences interpersonnelles constatée

En 2013, la délinquance d'appropriation (cambriolages, vols...) constituait 70,5% des infractions enregistrées sur la commune de Vitrolles, dont 50% de vols « de » et « dans » les véhicules.

Cette structure de la délinquance vitrollaise n'a pas significativement évolué en 2020 : **elle est toujours et davantage qu'en 2013 une délinquance d'appropriation : 74% des faits** parmi lesquels 44% de vols « de » ou « dans » les véhicules.

Mais elle est également **une délinquance de violence interpersonnelle, les coups et blessures ayant bondi de 66% entre 2017 et 2020**. En 2020, presque 14% des faits constatés sur Vitrolles par la Police Nationale concernent les coups et blessures volontaires.

Dans le même ordre d'idée, **la Police Municipale constate une hausse significative des faits de violences intrafamiliales** (avec une hausse de 80%). Cependant, cela reste à relativiser puisque ces faits sont au nombre de 18 sur 552 constatés par la Police Municipale (soit environ 3,3% des faits).

Cette violence interpersonnelle se caractérise aussi dans les établissements scolaires (comme le montre les chiffres qui proviennent du Rectorat, sources Equipes Mobiles Académiques de Sécurité, Rectorat Aix Marseille, données 2018 – 2020). En effet les faits d'établissements relevant des « atteintes aux personnes » (menaces orales ou écrites, violences verbales, violences physiques) sont ceux qui augmentent le plus sur la séquence 2018 – 2020, passant de 12 faits en 2018, 14 en 2019 et **21 sur la période entre septembre 2020 et janvier 2021 (l'augmentation est similaire dans le primaire et dans le secondaire)**.

A NOTER : les chiffres sur les **infractions à la législation sur les stupéfiants** ne pouvant pas être communiqués : ils n'apparaissent pas dans cette synthèse. **Toutefois des faits de possession, consommation ou trafic de produits stupéfiants, notamment de cannabis, sont nettement observables principalement sur :**

- **La Frescoule** : trafic ancré sur le secteur Philippe de Brocard / 8 mai 1945 depuis de nombreuses années, une attraction du réseau est observable sur certains enfants présents sur l'espace public souffrant d'un déficit d'encadrement parental (voir plus loin la fiche action consacrée à la cellule de suivi individuel des enfants « à risque » de la Frescoule).
- **Le Liourat** : consommation et vente dans un cercle de jeunes de 16 à 30 ans en rupture scolaire et sociale, principalement sur le secteur « place Henri Dunant » et « square Colucci ». Une dynamique de travail en cours menée par la coordination des acteurs de la prévention jeunesse (AVES, CALCAIRA, ADDAP 13, Bureau Municipal de l'Emploi, DUNES).
- **Les Pins** : disparition apparente du trafic sur l'espace public (longtemps présent sur le secteur « ZAC » : bâtiments le Basilic ou plus récemment le Pétunia ou le Rhododendron...). Mais apparition – observée par la Police Nationale - d'un service de vente type « Uber », de commande et livraison à domicile, sur le secteur.
- **Mais aussi, pour des faits de consommation** : aux Ormeaux, Pommiers, Village.

B. Les faits et nuisances consignés par la Police Municipale 2018 – 2020 (sources : Police Municipale, avril 2021)

A noter : dans le cadre de la RGPD les données 2017 ont dû être purgées : les données ne sont donc disponibles qu'à compter de l'année 2018.

Ces données corroborent un des principaux points d'alerte issus des données de la Police Nationale : **l'augmentation des violences interpersonnelles** (hausse importante des coups et blessures sur la commune depuis 2017) ; en particulier la Police Municipale relève une **hausse significative des faits de violences intrafamiliales** (+80%), notable en 2020, qui peut s'expliquer par l'effet confinement. Cette tendance devra être observée sur une année plus significative comme le sera 2021.

De même, ce sont **les nuisances sonores** qui représentent la part principale des faits constatés, et une part croissante : **49% du total des faits en 2018, 50,2% en 2019 et 64% du total des faits en 2020** : la question de la médiation sociale et notamment du traitement des conflits de voisinage doit donc continuer à figurer parmi les priorités de la présente stratégie.

L'augmentation des faits de violences sonore en 2020 peut aussi s'expliquer par l'effet des deux confinements. Cette tendance devra également être observée dans une année plus significative telle que 2021.

L'augmentation caractérisée des feux de véhicules s'explique par l'action d'un pyromane qui a sévi plusieurs mois sur le secteur des Plantiers, des Hermès, de l'avenue Martin Luther King, et qui a été interpellé début 2021.

Ci-après le tableau des faits dont la Police Municipale a eu connaissance et a dépêché au moins une patrouille :

Motifs	2018	2019	2020	Tendance 2018- 2020
Violences intrafamiliales	05	11	18	+ 260%
Violences physiques	41	16	20	- 48%
Violences physiques et menaces	16	19	05	- 68%
Violences physiques et insultes	01	03	01	stable
Outrages	04	02	03	stable
Dépôts sauvages	44	43	32	- 27%
Stupéfiants	13	10	03	- 76%
Feux de broussailles / végétaux	23	27	09	- 60%
Feux de véhicules	10	26	18	+80%
Feux de poubelles	18	30	18	stable
Jets de projectiles	06	07	10	+ 66%
Nuisances sonores	264	274	354	+ 34%
Nuisances perturbateurs	67	50	32	- 52%
Troubles à l'ordres public	26	27	32	+ 30%
TOTAL FAITS	538	545	552	+2,6%

C. Principaux constats par secteur issus de la Cellule de veille

1. *Des difficultés récurrentes sur la Frescoule notamment liées au point de deal*

... et à la présence sur l'espace public de nombreux enfants et jeunes adolescents sans encadrement parental suffisant (cela fait apparaître en creux sur ce secteur notamment un fort besoin de renforcement des compétences parentales). Difficultés concernant le respect de la réhabilitation (dépôts sauvages de déchets et d'encombrants), incivilités et tensions sur l'espace public, intrusions dans l'école Georges Lapierre, dans l'enceinte de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et dégradations récurrentes du City Stade livré en 2019 à proximité de l'école maternelle.. Cela dit nous connaissons depuis 2 ans une réelle pacification des usages de la Place Georges Brassens depuis la création du City Stade qui a permis de déporter les jeux de ballons et de laisser la place à nouveau disponible pour les familles, notamment lors de la sortie des écoles.

En complément du travail policier sur le réseau de trafic sur la Frescoule, il apparaît essentiel de prémunir les enfants contre les stratégies de recrutements déployées par les membres du réseau, qui peuvent cibler des enfants.

A cette fin il apparaît nécessaire de mettre sur pieds sur ce quartier une **coordination d'acteurs de la prévention enfance - jeunesse** pour mettre au point des stratégies individuelles et collectives pour préserver les enfants et jeunes adolescents de l'influence du trafic (voir ci-après la fiche action 6 consacrée à la « prévention secondaire »), notamment en direction des enfants relevant de l'école élémentaire, et pour compléter le « groupe de prévention du décrochage scolaire » (GPDS) du collège Camille Claudel.

2. *Un fort point de vigilance sur le Liourat, lieu de regroupement de jeunes en difficulté issus de divers quartiers*

...Du fait de la présence quotidienne d'un groupe de jeunes adultes et d'adolescents en rupture scolaire et en difficultés d'insertion, issus du Liourat mais aussi d'autres quartiers vitrollais (Pins, Petite Garrigue, Ormeaux, Pommiers, Frescoule, etc..). Ce groupe se dissout et se reconstitue tous les ans et peut se livrer à des trafics et à des occupations de halls d'immeubles entraînant d'importantes dégradations quotidiennes. Une vigilance collective, notamment de la Ville et du bailleur Logis Méditerranée, pour maintenir une qualité du cadre de vie sur ce secteur du Projet de Rénovation Urbaine est travaillée dans un groupe de travail spécifique, co-piloté avec le chargé de mission « GUSP » de la Ville.

3. Une vigilance à maintenir sur quelques micro-secteurs des Pins malgré une réelle amélioration de l'ambiance urbaine sur les Pins et la Petite Garrigue

...En particulier les deux city stades qui connaissent régulièrement des incivilités nocturnes notamment lors de la belle saison (nuisances sonores jusqu'à tard dans la nuit, circulation de deux roues et quads, barbecues improvisés au mépris des contraintes sanitaires..), mais aussi sur le secteur « ZAC » avec des activités de deal qui sont sous surveillance des forces de l'ordre (activité de livraison à domicile, et vellétés parfois de reprise d'un deal à ciel ouvert : dernièrement fin 2020, mais la bonne réactivité des forces de l'ordre et l'échange d'informations en cellule de veille a permis d'importantes interpellations qui ont mis fin à ce trafic rapidement). La vigilance collective s'impose néanmoins sur ce secteur.

4. Une veille particulière sur le secteur des Pommiers

...Du fait d'occupations récurrentes des garages, des porches et des espaces publics, et d'activités de barbecues menées par des jeunes adultes et adolescents en rupture.

5. Des difficultés globales concernant les deux-roues et quads

...En particulier aux beaux jours : conduites dangereuses de deux roues et quads par des adolescents seuls ou bien par de jeunes pères de familles et leurs enfants

6. Une vigilance permanente sur un problème récurrent, touchant l'ensemble de la commune : dépôts sauvages de déchets et d'encombrants, en lien avec la Métropole et le service propreté de la Ville.

7. Une attention particulière sur les nouvelles résidences livrées par CDC HABITAT : TERRA CALEIA (avenue Marcel Pagnol, secteur sud) et SALINS DU LION (bords de l'étang) notamment sur les tensions liées au stationnement, et aux risques d'occupations sur les garages.

8. *Zoom sur deux des principaux secteurs de la ville : « secteur centre » et quartiers sud, en particuliers Tuilière et Frescoule*

a. Le secteur centre :

Dans un climat d'amélioration très significative de l'ambiance urbaine, d'une baisse sensible des incivilités et de la délinquance sur ce secteur (notamment du fait du Projet de Rénovation Urbaine des Pins), les constats posés en cellule de veille du CLSPD depuis 2017 font apparaître les éléments suivants :

- **Aux Pins des incivilités chroniques liées aux deux roues et quads** sur les espaces interdits à la circulation en pied d'immeubles, en particulier aux abords des deux city stades (abords du Romarin et abords de l'école des Pins / nouvelle aire de jeux), et sur la place de la Liberté.
- **Aux Pins, toujours une circulation régulière mais aussi du stationnement de véhicules en zone interdite à la circulation** particulièrement sur la zone entre le Lavandin et le Romarin, au mépris des barrières DFCI, mais aussi sur la place des Vignerons (aire de retournement pompiers, Domaine des Pins).
- **Aux Pins, une activité de trafic** qui ne connaît pas précisément d'ancrage territorial (livraison à domicile type Uber) sauf épisodiquement sur les secteurs Pétunia / Dahlia / Rhododendron, où ont pu apparaître fin 2020 des activités de guetteurs... bien que sur ces secteurs l'activité coordonnée des Polices Municipale et Nationale ait permis jusque-là de contenir et de fortement limiter cette activité
- **Au Liourat** des nuisances importantes liées aux regroupements d'adolescents et de jeunes adultes en errance issus de divers quartiers, ainsi qu'aux occupations de halls des bâtiments de la résidence Prévert, sources de très nombreuses dégradations dans les parties communes. Est également signalée sur le secteur une activité de vente de stupéfiants à petite échelle. Sur ce même secteur apparaissent des tensions entre certaines familles inscrites dans une pratique identitaire d'un Islam rigoriste, et la direction de l'école Lucie Aubrac, notamment l'école maternelle.
- **Aux Hermès des interrogations se font jour sur l'existence d'un trafic naissant, sans doute lié à l'activité de groupes de jeunes adultes en rupture sociale et institutionnelle, notamment aux abords des Hespérides.**
- **Des risques épisodiques de rixes entre collégiens ou lycéens liées à des rivalités entre établissements : exemple Collège Henri Bosco versus Collège Henri Fabre, Lycée Jean Monnet contre Lycée Mendès-France**

Sur l'ensemble du secteur deux points complémentaires à signaler :

- ⇒ De nombreux dépôts sauvages d'encombrants ou un mauvais usage des points d'apports volontaires enterrés
- ⇒ De nombreux conflits de voisinage a fortiori depuis les périodes de confinements et de couvre-feu.

b. Le secteur sud :

Ce secteur, déjà repéré comme préoccupant par la précédente stratégie territoriale, est aujourd'hui encore un secteur prioritaire du CLSPD :

- **Sur la Frescoule, un trafic de stupéfiants** est implanté depuis près de 10 ans : malgré de très régulières interpellations de vendeurs ou de guetteurs, etc.
- **Ce trafic a d'importantes répercussions** dans le secteur : recrutement de guetteurs ou de vendeurs parmi certains jeunes adolescents en rupture, nuisances sonores en soirée et la nuit, dégradations de biens publics (Vol de caméras de vidéosurveillance, City stade de l'école Georges Lapierre, intrusion dans l'école), ambiance urbaine dégradée sur l'avenue du 8 mai 1945 : véhicules à l'arrêt bloquant la circulation, bandes nombreuses, conduite bruyante de deux roues), etc.
- Consommation de stupéfiants aux abords de la Place Georges Brassens notamment en soirée et aux abords du City Stade Georges Lapierre.
- A la Frescoule toujours, un **sentiment très présent chez les habitants de sous-gestion du secteur par la municipalité** : propreté des espaces publics, entretien des espaces verts, renforce le sentiment d'être à l'écart du reste de la ville, rendu déjà prégnant du fait des coupures urbaines, et du fait de l'ambiance urbaine très marquée par le trafic.
- Sur le secteur Tuilière des problèmes récurrents de voisinage se font jour aux Jardins suspendus, mais aussi d'importants problèmes de dépôts sauvage d'encombrants ou de déchets ainsi que d'occupations de garages pouvant conduire à des dégradations de véhicules. Ces problèmes sont renforcés par des difficultés récurrentes de propreté sur ce secteur liés à des ambiguïtés sur la domanialité de certains espaces.
- Toujours sur ce secteur aux abords du Lycée Jean Monnet des tensions liées à des regroupements de jeunes et des soupçons récurrents de trafics sont régulièrement identifiés aux abords de la résidence les 3 Caravelles et de celle des Quatre Vents. LOGIS MEDITERRANEE déplore sur ce secteur des regroupements incivils réguliers appuyés sur des logiques de bandes en scooter, organisant des occupations de halls.
- Des signes de repli communautaire apparaissent sur la Frescoule : apparition (embryonnaire) d'un contrôle social sur les femmes ne respectant pas les codes et préceptes moraux d'un islam rigoriste, pouvant mener à des rixes et à des menaces.
- A la Frescoule des dégradations et occupations de halls ou autres parties communes (locaux à vélos) reprennent depuis la période de couvre-feu en particulier sur l'Allée Philippe de Brocard et sur la Place Georges Brassens.
- A la Frescoule encore, un besoin de soutien à la fonction parentale pour des familles dont certains jeunes enfants sont livrés à eux-mêmes sur l'espace public et exposés ainsi à être recrutés par les responsables du trafic de stupéfiant comme cela a pu se produire pour des enfants de 9 à 11 ans ces dernières années.

Plus globalement il semble que les habitants de la Frescoule connaissent un sentiment d'exaspération croissante lié à la dégradation de l'ambiance urbaine : circulation parfois très rapide sur l'avenue du 8 mai 1945 ou l'avenue Jean Monnet, dégradations et occupations de hall, trafic de stupéfiants. Leur demande d'une présence plus forte de médiateurs et de policiers sur l'espace public s'exprime régulièrement ces dernières années.

SYNTHESE DES DONNEES D'INSECURITE OBSERVEE :

La violence entre les personnes a augmenté au cours de ces trois dernières années ; ce phénomène a sans doute été encouragé par l'effet COVID en 2020.

Les faits de violence physique se sont accrus au cours des dernières années : l'augmentation **des coups et blessures volontaires** : selon la Police Nationale : 117 faits en 2017 contre 195 faits en 2020 (soit une hausse de 66,6 %). Les **outrages ont aussi augmenté** puisque selon la Police Municipale, ces faits ont augmenté de 50 % entre 2018 et 2020. Le nombre de **violences intrafamiliales s'est aussi accru** ces dernières années, passant de 5 faits en 2018 contre 18 faits en 2020 ce qui représente une augmentation de plus de 80 % en peu de temps.

Les rixes entre adolescents, particulièrement les collégiens, sont devenus un phénomène récurrent depuis les premiers confinements : l'anxiété liée à la pandémie, conjuguée à l'oisiveté et à l'arrêt de nombreuses activités sportives et de loisirs, ainsi qu'à un recours accru aux réseaux sociaux, et aux jeux-vidéos sont un cocktail particulièrement fragilisant pour les adolescents.

Les violences conjugales se sont également accrues : les procédures ont considérablement augmenté depuis 2020 : cette problématique est régulièrement soulevée lors des cellules de veille. Nous assistons probablement à un effet confinement mais ce phénomène est sans doute consécutif également aux dépôts de plaintes systématiques et aux déferrements plus rapides, qui font suite au Grenelle des violences conjugales. La Maison Départementale de la Solidarité signale une hausse importante des Informations Préoccupantes pour l'année 2021 (fin juin 2021, le nombre total d'Informations Préoccupantes sur la commune est déjà au niveau du total de l'année 2020) qui sont en grande partie motivées par des situations de violences intra-familiales et par des besoins d'aide alimentaire ;

Les « atteintes aux personnes, et violences verbales dans les établissements scolaires ont également augmenté au fil des années. Selon les chiffres transmis par le Rectorat, nous savons que cette hausse des violences verbales se retrouvent particulièrement pour les établissements du primaire (écoles maternelles et élémentaires). Ces **violences sont perpétrées par un public de plus en plus jeune** puisque cela concerne les élèves qui ont entre 3 et 11 ans. Selon le Rectorat, le nombre d'auteurs présumés a plus que doublé entre 2018 et 2020 puisque ce chiffre est passé de 5 à 11 auteurs présumés.

La croissance des incivilités est également très marquée. Dans cette catégorie on pense notamment aux dégradations, nuisances sonores, destructions, etc. Selon la Police Municipale, les nuisances sonores ont augmenté de 29 % entre 2019 et 2020 en passant de 274 à 354 faits. En ce qui concerne les dégradations et les destructions, la Police Nationale relève une augmentation de 35 % entre 2017 et 2020. Ces incivilités impactent énormément le quotidien des vitrollais, en particulier dans les secteurs relevant de la Politique de la Ville, mais pas seulement. Elles sont au cœur des problématiques du territoire. Les conflits de voisinages connus par l'association DUNES depuis fin janvier 2021 sont au nombre de 50 à la fin du mois d'octobre 2021, et se caractérisent souvent par une forte agressivité mutuelle (menaces de mort fréquentes).

II. DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE, SUITES : BILAN / PERSPECTIVES DES ACTIONS ENGAGEES PAR FICHES ACTIONS

A. La médiation sociale Ville-Bailleurs : un ancrage réussi, une fonction essentielle à consolider (*fiche-action 1 de la précédente stratégie*)

1. Bilan 2013 - 2021

Le diagnostic faisait apparaître dès 2013 un besoin important de médiation dans le parc social (conflits de voisinage, occupations des parties communes, notamment certains halls d'entrée ainsi que les espaces situés sous certains porches d'immeubles), mais également dans les espaces publics fortement fréquentés (sorties d'établissements scolaires, places et lieux public).

Ce diagnostic ne s'est pas démenti ces dernières années : la relative montée en puissance de la violence entre les personnes, qui apparaît dans le diagnostic local ci-dessus, y compris depuis le plus jeune âge (données Rectorat du diagnostic local), mais aussi la montée des nuisances de voisinage (nuisances sonores notamment), renforcée dernièrement par les mesures de confinement et de couvre-feu démontrent plus que jamais l'importance de la médiation sociale.

Par ailleurs la part importante des ménages composés d'une personne seule, le vieillissement de la population, la numérisation des démarches administratives rend d'autant plus importante la fonction de médiation sociale.

Le dispositif de médiation ville-bailleurs s'est progressivement ancré sur le territoire communal et étoffé lors de la dernière stratégie territoriale passant de 3 médiateurs initialement (2013) à 4 en 2014 pour arriver à un effectif de 6 en novembre 2014.

Historiquement porté par l'association ADELIES, la Ville, les bailleurs et l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, Préfecture de Police) avec des financements stabilisés aujourd'hui à 68 000 euros de la Ville, 35 000 euros du FIPD et 114 450 euros des bailleurs sociaux à raison de 20 euros par logement et par an hors quartier politique de la ville et 30 euros dans les quartiers politique de la ville, le dispositif est porté par l'association DUNES depuis 2021, à coûts constants.

Le dispositif de médiation sociale ville bailleurs est désormais étendu à la quasi-totalité du parc social de la commune (13 Habitat, Unicil, Logis Méditerranée, CDC Habitat, Famille et Provence, LOGIREM, 3F SUD) et à la quasi-totalité de l'espace public communal.

DUNES a modifié la part des postes de médiateurs confirmés et diplômés (4 postes), auxquels viennent s'ajouter un poste adulte-relais et un contrat d'apprentissage. Aux 6 postes de médiateurs s'ajoute le poste de coordinateur, en permanence sur le terrain, adossé sur un chef de service médiation et une responsable de pôle médiation chez DUNES.

A ce dispositif de « médiation sociale ville – bailleurs » viennent s'ajouter :

- **Un médiateur social municipal** qui intervient sur les Pins, le Liourat, la Petite Garrigue, les Hermes, la Frescoule rattaché au coordonnateur CLSPD au sein de la Direction de la Solidarité,
- **6 médiateurs portés par l'AMCS** (groupe ADDAP 13) auprès des collèges (deux binômes auprès des collèges Henri Fabre et Camille Claudel) et des lycées Jean Monnet et Mendès-France (un binôme tournant).
- **Une dizaine de médiateurs intervenant dans les « bus de l'Etang » (Aix Marseille Provence Métropole)**

2. Perspectives

- ⇒ Veiller à la **bonne coordination et à la cohérence d'intervention** entre l'ensemble des médiateurs : ville-bailleurs (DUNES), collèges, lycées (ADDAP 13), et médiateurs transports (métropole).
- ⇒ Au vu de la montée relative des violences dans les établissements scolaires, des rixes mais aussi de l'absentéisme perlé, ainsi que des besoins de formation à la citoyenneté et à la gestion des conflits : **expérimenter**, en lien avec France Médiation, **le dispositif « Médiateur à l'école »**.
- ⇒ Poursuivre la **professionnalisation** de la médiation sociale et son utilisation comme **vecteur d'information et d'orientation** des administrés, et notamment des plus vulnérables d'entre eux.
- ⇒ Multiplier dès que possible les **cafés habitants, notamment aux abords des écoles élémentaires et en lien avec les centres sociaux**, afin de favoriser les temps d'échange et d'information des administrés, et pour identifier progressivement des personnalités habitantes susceptibles de s'engager pour le mieux-vivre-ensemble : en leur faisant intégrer les conseils citoyens, développer des associations de locataires, en accompagnant l'organisation de repas de quartier ou de débats citoyens.... **Afin de développer le pouvoir d'agir des citoyens.**

B. Accès au droit, aide aux victimes, soutien aux publics sous-main de justice : conforter les acquis et répondre aux nouveaux besoins (fiches-action 2 et 3 de la précédente stratégie)

1. L'aide aux victimes et la résolution de conflits

a. Des ressources locales solides centralisées au sein de la Maison du Droit – Antenne de Justice :

Dotée d'un agent référent et d'un agent d'accueil, placés sous la responsabilité du Coordonnateur CLSPD, la Maison du droit – Point Justice de Vitrolles est devenue un lieu emblématique dans lequel interviennent une vingtaine de permanenciers dans des domaines très

divers et complémentaires :

- Prestations de conseils par des professionnels du Droit (avocats, notaires, huissiers de Justice, Défenseur des Droits)
- Médiation et conciliation (conciliateur, médiation familiale, écoute soutien famille)
- Services de justice (PJJ, SPIP, Délégué du Procureur)
- Organismes et associations spécialisés (SOS Femmes, APERS, UFC, AMPIL, CARSAT du SUD EST, etc.).
- Défense des droits des usagers des services publics, défense et promotion des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, respect de la déontologie des professionnels de la sécurité, orientation et protection des lanceurs d'alerte : permanence du délégué du Défenseur des Droits.
- Cohésion Police – population : permanence du délégué à la Cohésion Police Populations.

En moyenne la Maison du Droit reçoit environ 3000 appels et accueille aux alentours de 6000 personnes.

En termes de fréquentation, les opérateurs les plus sollicités sont par ordre décroissant : les permanences du SPIP avec un peu plus de 900 rendez-vous par an ; le CICAS (retraite du régime complémentaire) avec plus de 500 rendez-vous annuels, les permanences logement (ADIL, AMPIL) pour près de 200 rendez-vous annuels, la permanence de la PJJ avec presque 180 rendez-vous ; le Conciliateur de justice avec près de 170 rendez-vous annuels. La permanence de médiation familiale connaît aussi une croissance forte avec environ 150 rendez-vous pris annuellement.

L'accueil permanent est assuré par deux agents municipaux de la Direction de la Solidarité formés et aguerris offrant :

- La possibilité de désamorcer, par l'écoute bienveillante, les situations de tension ou de détresse dans lesquelles arrivent certains administrés,
- La garantie d'orienter, après analyse de la situation, vers l'interlocuteur le plus adapté.

b. Les perspectives de consolidation et de renforcement des acquis :

- Veiller à faire mieux connaître les services de la Maison du Droit-Point Justice en renouvelant les outils de communication afin de les rendre davantage lisibles et accessibles.
- Conforter le réseau local « violences conjugales » animé par Solidarité Femmes et s'adosser au protocole d'accord concernant les violences conjugales porté par le Parquet d'Aix en Provence.
- Garantir le maintien des permanences d'aide aux victimes sur le territoire et le recours à la permanence d'urgence assurées par l'APERS.
- Améliorer la qualité de l'accueil des victimes d'infractions pénales en commissariat (anonymat, confidentialité, ambiance apaisée) en procédant à un réaménagement de l'accueil et des bureaux dédiés au dépôt de plainte à Vitrolles et en ayant un suivi partagé de l'activité de l'intervenant social au commissariat porté par l'APERS.
- Familiariser les agents de Police Municipale aux prestations offertes par les professionnels de l'aide aux victimes (APERS, Solidarité Femmes, CAFC Recampado).

2. La prévention de la récidive et la réinsertion des personnes sous-main de justice

a. Des ressources de proximité efficaces :

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) suit une file active d'environ 179 mineurs/an sur Vitrolles en 2019. Sur ces 79 mineurs, 109 viennent du territoire vitrollais, 70 personnes hors du territoire. En 2020, la file active de la permanence de la PJJ suivait 106 mineurs. Parmi ces derniers, 58 personnes provenaient de Vitrolles et 38 qui sont en dehors du territoire vitrollais.

Les éducateurs de la PJJ travaillent en lien avec le réseau local. Les principaux partenaires sont : la mission locale du territoire, l'ASE, la sauegarde 13, la MDD (pour la mise en place des TIG) et les collèges. En effet, une éducatrice anime la classe relai du collège Henri Bosco.

Par ailleurs, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) suivait une file active de 914 dossiers en 2019. Parmi ces derniers, 426 personnes venaient de Vitrolles contre 488 en dehors du territoire. En 2020, le SPIP suivait environ 625 dossiers avec 250 vitrollais et 375 qui viennent du territoire hors Vitrolles.

La conseillère de probation qui suit le secteur de Vitrolles possède un portefeuille de 100 dossiers en continu (entrées/sorties).

Les principales mesures probatoires sont : DDSE (détention à domicile sous surveillance électronique – bracelet), les TIG (travail d'intérêt général), jour-amende, sursis avec mise à l'épreuve, semi-liberté.

La Ville de Vitrolles est engagée avec les services judiciaires depuis 2006 pour l'accueil au sein de ses services de personnes placées sous mesures de « Travaux d'Intérêt Général » (TIG). Une forte volonté politique nous a permis de poursuivre ces actions de soutien pour l'insertion des personnes domiciliées sur la commune qui ont été condamnées à cette mesure alternative à l'incarcération.

Suivant les années, la demande d'accueil d'un TIGiste est variable, toutefois, en moyenne, nos services reçoivent tous les ans une dizaine de TIG pour un volume horaire individuel compris entre 35 et 210 heures.

Depuis 2012, l'accueil des « tigestes » en interne est coordonné par un agent de la Maison du droit – Antenne de justice qui travaille en direct avec les agents de probation du SPIP et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui tiennent permanence au sein de la Maison du Droit et qui sont chargés de mettre en œuvre ces peines.

A ce jour, en accord avec l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle, notre commune dispose en interne de 6 postes d'accueil et de 3 postes dans le milieu associatif et divers), 4 à 5 postes font encore défaut pour éviter la saturation des structures d'accueil et pour répondre aux demandes des services pénitenciers toujours plus nombreuses.

Il convient de noter qu'en octobre 2016, à l'initiative de Mme Berquet-Laurent, Juge d'application des peines, a été organisée une **réunion sur les TIG** en présence du Maire, avec les encadrants de terrain : **remobilisation des encadrants**, échanges et dialogues très riches. Ce temps de travail a permis la réactivation de certains postes TIG et sur l'ouverture de nouveaux postes.

STRUCTURES D'ACCUEIL DES TIG	
SERVICES DE LA VILLE	ASSOCIATIONS / POMPIERS
PROPRETÉ URBAINE	CENTRE SOCIAL AVES
REPROGRAPHIE	ESSV
PÉPINIÈRE	CENTRE DE SECOURS
CCAS (épicerie sociale)	
MÉDIATHÈQUE	
BME	

**ÉVOLUTION PAR ANNÉE
VOLUME HORAIRE VILLE/ASSOCIATIF et POMPIERS**

ANNÉE	VOLUME HORAIRE TOTAL	VOLUME HORAIRE VILLE	VOLUME HORAIRE ASSOCIATIF / DIVERS
2012	1060	570	490
2013	1544	1234	310
2014	1530	1355	175
2015	1053	953	100
2016	1179	1019	160
2017	561	521	40
2018	878	878	0
2019	1060	1060	0
2020	450	450	0

Le bilan de l'accueil des TGIstes dans les services communaux est excellent : des agents dynamiques et motivés assurent à ces personnes un accueil et un encadrement qui contribuent sans aucun doute à leur bonne réinsertion.

La qualité de ce bilan repose donc sur les personnes référentes qui sont toutes volontaires et bénévoles, et sur la qualité de l'animation de ces mesures en interne par l'agent référent de la Maison du Droit, Marie-Claire SCIORTINO.

b. Les perspectives : meilleur accueil des tigestes et suivi optimisé de l'insertion des personnes sous-main de justice :

- Poursuivre la réflexion engagée en vue d'élargir le panel des postes de TIG disponibles dans les services municipaux et programmer des sessions de formation et de valorisation au bénéfice des encadrants de terrain (agents municipaux),
- Veiller à étendre les possibilités d'accueil de « TGIstes » dans le tissu associatif et chez les bailleurs sociaux, en lien avec l'agence départementale du TIG.
- Mettre en place une « instance restreinte » habilitée à connaître, sous le sceau du secret partagé, des situations nominatives de personnes sous-main de justice, sous l'égide du CLSPD. L'instance, composée du SPIP, de la PJJ, de la Mission Locale, du Bureau Municipal de l'Emploi de la Ville, sera chargée d'optimiser les conditions de réinsertion des personnes sous-main de justice.

C. La sécurisation des zones d'activités et des zones commerciales : un nouvel enjeu du partenariat local traduit par les Conventions Locales de Coopération de Sécurité

1. Le besoin de renforcer les liens entre sécurité privée et forces de l'ordre sur les zones d'activité et sur Grand Vitrolles

Vitropole est une association qui regroupe plus de 700 entreprises réparties sur 375 hectares (secteur Estroublans / Anjoly) représentant 14 300 emplois. 35% des entreprises membres de Vitropole font partie de l'industrie, contre 29% dans le BTP. Pour le secteur des transports, de la logistique cela représente 23% des entreprises de Vitropole. Enfin, 13% des entreprises membres du parc d'activités Vitropole sont membres du secteur du service à l'entreprise².

La zone commerciale, quant à elle, emploie 515 salariés sur l'enseigne Carrefour et 700 dans la galerie marchande. Elle accueille environ 5 100 000 visiteurs/an (majoritairement en provenance du bassin vitrollais : Marseille nord / Martigues / Salon). Le centre commercial Grand Vitrolles accueille un peu plus de 80 enseignes (dans la galerie marchande notamment). Cette galerie marchande s'étend sur 24 209m².

Un nombre important de sociétés privées de sécurité interviennent sur ces zones :

- Sur la zone de Vitropole, on dénombre plus d'une vingtaine de prestataires différents
- Au sein de la zone commerciale : dans la galerie, 3 agents de sécurité sont en place pour la surveillance des commerces, ainsi qu'un vigile véhiculé positionné sur les parkings – 3 agents de sécurité et un agent d'astreinte sont directement recrutés par l'hypermarché – ajoutons à cela que 7 enseignes ont également recours à leur propre service de sécurité.

Sur Vitropole, les entreprises n'informaient pas systématiquement l'association « Vitropole » des actes de délinquance commis à leur encontre (motifs invoqués : manque de temps et montant élevé de la franchise). Elles sont principalement touchées par des cambriolages, du vol de carburant et de matériel ; faits principalement perpétrés la nuit et le week-end. Sont également signalés les détériorations, le vol d'électricité et les intrusions commises par les individus qui occupent illégalement le site

Sur la zone commerciale : on ne déplore ni agression, ni vandalisme, ni rixe à l'égard de la clientèle. La principale préoccupation demeure les vols qui ont une forte incidence sur le sentiment d'insécurité des commerçants, ainsi que les installations de gens du voyage (roms ou communautés évangélistes).

En outre, la Police Municipale assure aux coté des forces de sécurité de l'État les missions du plan DANTON (sécurisation des espaces commerciaux, et dissuasion des vols à main armée pendant les fêtes de fin d'année).

². Vitropole, Association des parcs d'activités des Estroublans et de l'Anjoly, 2021. Disponible sur : [Accueil - Vitropole](#)

³. Carmilia, Centre Grand Vitrolles, 2021. Disponible sur : [Grand Vitrolles | Carmila](#)

2. Etablissement en 2019 des Conventions Locales de Coopération de Sécurité (CLCS) (fiche-action 4 de la précédente stratégie)

Les zones d'activité et les zones commerciales de la ville de Vitrolles sont parties intégrantes de celle-ci. La contribution de la municipalité à l'effort de sécurisation des sites, en se préservant de toute ingérence sur le patrimoine privé, contribue à maintenir l'attractivité commerciale et le développement économique de la ville.

A ce titre, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Améliorer le recueil des faits (hors dépôt de plainte) auprès des commerçants et des entrepreneurs de façon à disposer d'un « tableau de bord » permettant d'apprécier le climat général sur les zones commerciales et d'activité,
- Mobiliser les sociétés privées afin qu'elles désignent un chef de file, interlocuteur privilégié des forces de l'ordre,
- Élaborer un guide pratique à l'usage des commerçants et chefs d'entreprise comprenant des informations à remettre à l'occasion d'un temps fort,
- Associer les forces de l'ordre aux projets de sécurisation des zones d'activité et commerciales.

Ces points font l'objet depuis 2019 des deux Conventions Locales de Coopération de Sécurité (CLCS), en annexe de la présente stratégie, qui ont été mises en place entre les services Municipaux, les services de sécurité des zones d'activité et des zones commerciales et la Police Nationale.

Ces conventions permettent ainsi de renforcer les liens entre les services municipaux, par le biais de la Police Municipale, la Police Nationale et les acteurs des zones d'activité et zones commerciales vitrollaises. Les acteurs de ce territoire, par le biais de la signature de ces conventions, s'engagent à orienter leurs efforts dans une même direction afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de délinquance et de malveillance. Ces objectifs se mettent concrètement en place grâce à diverses actions comme :

- La sensibilisation des acteurs aux phénomènes de délinquance et à la sûreté du périmètre.
- La coordination (en cas d'évènement notable) des actions dans le respect des prérogatives et attributions de chacun.
- La hausse des échanges d'informations entre les forces de sécurité étatiques et municipales, les donneurs d'ordre et les agents de sécurité privée.
- La gestion des flux de personnes, dans le respect des mesures de sécurité et de sûreté à prendre dans le plan Vigipirate (ou de tout autre plan en vigueur) : contrôle des accès, inspection visuelle des sacs, palpations de sécurité.

Ces CLCS permettent d'établir un cadre favorisant la coopération entre les acteurs de ces zones. Ces actions de coopération sont nécessaires afin de garantir la sécurité des populations sur les zones d'activité et les zones commerciales vitrollaises.

La Ville a d'ailleurs déployé un dispositif de vidéo protection dans les zones Anjoly et Estroublans relié au centre de surveillance urbaine de la Police Municipale.

Il apparaît nécessaire de réinterroger le suivi de ces conventions par le biais de réunions de bilan annuelles.

D. La tranquillité publique et le respect du cadre de vie : maintenir un partenariat robuste ville – bailleurs sociaux et interroger les nouveaux besoins (fiches-action 8 de la précédente stratégie)

1. L'intervention sur le cadre de vie

a. L'organisation progressive de la Ville en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité :

Pour garantir la qualité du cadre de vie, la Ville de Vitrolles a initié une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dès 2007, a travaillé en lien avec l'intercommunalité sur un programme d'installation de Points d'Apports Volontaires Enterrés sur les zones denses d'habitat collectif et dans le centre historique (2011-2015)⁴ : ainsi l'ensemble du quartier des Pins est aujourd'hui équipé de Points d'Apports Volontaires dans le cadre du PNRU 1.

Pour un traitement réactif et efficace des demandes d'intervention technique de proximité la Ville s'est dotée du dispositif « allô Mairie » (travaux de maintenance quotidienne) et d'un service de proximité.

Par ailleurs, la Ville a développé son service d'agents de surveillance de la voie publique, rattaché à la Police Municipale (au total 6 ASVP). Ces agents ont notamment pour mission d'intervenir sur certains secteurs afin par leur présence et leurs actions quotidiennes de faire respecter la tranquillité publique et le cadre de vie sur les espaces publics.

Par ailleurs la Cellule de Veille du CLSPD contribue à la bonne coordination Ville – Bailleurs en cas de :

- Gestion de crise : par exemple manifestations lycéennes générant des risques d'incendies volontaires de containers poubelles
- Prévention des risques de débordement liés aux fêtes de fin d'année ou à la Fête Nationale : retrait ou dissimulation des containers poubelle sur les secteurs sensibles.

Enfin la création de la Médiation Sociale Ville-Bailleurs (pour rappel : 6 médiateurs et un coordonnateur) facilite la sensibilisation des habitants au respect du cadre de vie et peut aussi faciliter la diffusion de messages de responsabilisation sous peine de sanction (campagne municipale « tu salis, tu paies », initiée en 2021 par la Ville en vue de sanctionner les dépôts de déchets autour des Points d'Apports Volontaires).

Malgré l'importance des efforts consentis, certains désordres perdurent et ont une incidence reconnue sur le sentiment d'insécurité et, notamment :

- Les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants sont toujours très importants a fortiori

⁴Programmation Vitrolles 2011-2015

2011 : Allée des chevilles ; Groupe scolaire Lapierre ; Maison de quartier des Vignettes ; Square des Vignettes

2012 : Les Pins (Logirem 1) ; Avenue de Font Segugne ; Les Pins (allée du bonheur prolongée)

2013 : Pommiers-Y Rabbin ; Salle des fêtes ; Les Pignes ; Imp. La Margelle ; Rond-point de Fontblanche

2014 : Les Pins (Hélianthèmes) ; les Pins (secteur F&P) ; Les Pins (secteur 13H)

2015 : Les Pins (future place des Pins)...

D'autres sites sont aujourd'hui à l'étude (Le Maillane, la Frescoule, les Pommiers,...) pour un déploiement d'ici à 2015

depuis les mesures de confinement de 2020.

- Les points d'Apports Volontaires connaissent parfois des mauvais usages : dépôts de sacs et déchets par refus d'utiliser la manette manuelle
- Certaines occupations de halls d'immeubles sont chroniques sur certains sites, et ont une incidence notable sur la tranquillité publique et la jouissance paisible du logement de nos administrés : en particulier sur la Frescoule : avenue du 8 mai 1945 et Allée Philippe de Brocard et sur le Liourat (le Prévert) : une marge de progrès collective existe pour réparer de manière plus réactive les dégradations de systèmes de fermeture des portes et des parties communes, et pour dissuader plus efficacement les regroupements gênants.

b. La nécessité de relever les nouveaux défis :

La tranquillité publique est rendue possible par une action concertée et ciblée sur le cadre de vie et une gestion courante et partenariale des désordres qui portent atteinte au « vivre ensemble ».

Les actions à envisager intéressent plusieurs acteurs et nécessitent un travail renouvelé de concertation pour mettre en place dès l'horizon 2021 une nouvelle convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Cette perspective sera facilitée par la création en 2020 d'un poste de cadre dédié à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité au sein de la Direction de l'Aménagement de la Ville.

Cette nouvelle convention pourra s'appuyer sur les diagnostics en marchant régulièrement organisés sur chaque quartier de la ville qui permettent de définir sur chaque site une stratégie adaptée et un plan d'action, notamment sur les points suivants :

- ⇒ Maintenir et consolider la bonne dynamique inter-bailleurs, et le travail partenarial avec les acteurs de la prévention et de la sécurité (notamment au sein de la cellule de veille)
- ⇒ Poursuivre, évaluer et améliorer en continu le dispositif de Médiation Sociale Ville Bailleurs
- ⇒ Etablir une stratégie préventive et répressive sur les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants (en lien avec la Métropole et l'abattement TFPB)
- ⇒ Œuvrer à la sécurisation des garages souterrains pour permettre leur réouverture
- ⇒ Développer la prévention situationnelle (dispositif de vidéo protection, conception des projets urbains et d'aménagement)

2. La régulation des troubles à la jouissance paisible des logements

D'après l'étude de l'AUPA (chiffres issus de l'Atlas PLS) Vitrolles comptait 31,6% de logements sociaux en 2017, soient 4500 logements appartenant à 9 bailleurs : Logis méditerranée, 13 Habitat, Unicil, CDC habitat, Logirem, SFHE, Famille et Provence, 3F Sud et Erilia.

Tous emploient des agents de proximité, ont une connaissance fine de leur patrimoine et ont développé leur propre procédure graduée pour réguler les troubles à la jouissance paisible des

logements.

Pour autant, les troubles à la jouissance paisible des lieux (nuisances sonores, conflits de voisinage, occupation des parties communes) constituent une problématique centrale et, bien qu'ils soient traités collectivement, les procédures partenariales peuvent encore être affinées dans l'objectif d'une plus grande efficacité.

Une action mieux coordonnée des services de la Ville, de l'État voire des bailleurs est également souhaitable pour lutter contre les nuisances occasionnées par certaines épiceries de nuit situées en pied d'immeuble, à proximité des lieux d'habitation.

Pour conforter le partenariat existant et apporter des réponses adaptées et graduées aux troubles à la jouissance paisible des lieux, tenant compte des compétences de chacun, il convient de :

- Renforcer les liens entre les forces de l'ordre et les bailleurs sociaux (renouveler les autorisations d'accès aux parties communes et vérifier la mise à disposition de badges, obtenir la liste détaillée des logements de chaque bailleur et préciser la domanialité sur les secteurs où la situation l'exige),
- Améliorer la coordination autour des commerces de nuit et engager une politique graduée et ferme à leur endroit,
- Traiter la question du stationnement en lien avec l'enjeu des garages souterrains,
- Optimiser le dispositif de médiation sociale ville-bailleurs pour réguler les troubles de voisinage et faciliter les liens des administrés avec les forces de l'ordre pour convaincre les personnes à oser faire appel à elles en cas de troubles à l'ordre public
- Veiller à des interventions systématiques de la Police Municipale et notamment de la Brigade de nuit dans l'ensemble des immeubles subissant des regroupements gênants
- S'engager, notamment dans le cadre de la prochaine convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) à une politique de réaction rapide en cas de dégradation de parties communes ou des systèmes d'ouverture / fermeture de portes d'entrées des immeubles.

3. La généralisation des démarches dites de « prévention situationnelle »

La prévention situationnelle est d'ores et déjà intégrée dans les grands projets urbains de la Ville en lien avec les bailleurs sociaux (programmation de réhabilitation ou de requalification), il convient toutefois de systématiser cette méthode de travail qui fait appel au regard croisé des professionnels de l'urbanisme et de la sécurité au sein d'une démarche collective qui, s'appuyant sur de mesures de sécurisation et d'aménagement choisies dans la concertation, permet de prévenir les conflits d'usage et la vulnérabilité des espaces extérieurs (abords équipements municipaux, places, etc.) comme celle des équipements ouverts au public.

Le recours plus systématique aux mesures de prévention situationnelle, sur l'ensemble des projets de la Ville passe par :

- Le développement et la modernisation du réseau actuel de vidéo-protection : en 2020 l'on dénombrait 134 caméras de surveillance (contre 35 en 2013) et 10 opérateurs vidéo
- L'animation d'une cellule « ad hoc » permettant d'initier de petites mesures de prévention situationnelles sur l'espace public, aux abords des structures et équipements (publics et privés) de la commune : ces cellules se mettent spontanément en place en émanation de la cellule de veille, sous l'égide du coordonnateur CLSPD.

- La formation des services aménagement, urbanisme, voirie, espaces verts et bâtiments communaux à la prévention situationnelle dans la conception et la gestion des espaces et bâtiments publics, ainsi que dans les projets de construction. A ce titre : 3 agents de la Police Municipale sont désormais formés en qualité de prévisionnistes sureté de l'habitat et des espaces publics, et peuvent agir en conseil des prévisionnistes lors de la réhabilitation ou constructions de bâtiments municipaux.
- La présence des médiateurs ville-bailleurs sur des sites en tension en complément des équipes de la Police Municipale.
- L'intégration du volet prévention situationnelle aux grands projets (PRU des Pins, réhabilitation Frescoule), à poursuivre, notamment, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (sud des Pins et Liourat).

Par ailleurs, dans le cadre du plan Vigipirate, ont été mis en place des dispositifs de sécurité des marchés forains (préconisations Police Municipale, plan de circulation et sécurisation de tous les points d'accès des sites et périmètres des marchés). Dans cette même perspective les mesures de protection des établissements scolaires ont été renforcées.

E. L'Éducation Nationale : un partenariat à développer et à consolider avec l'ensemble des acteurs du CLSPD (*fiche-action 7 de la précédente stratégie*)

1. Les constats faits par les établissements

Rappels :

La ville de Vitrolles compte 15 groupes scolaires recevant près de 4300 élèves, dont 6 groupes scolaires en Réseau de Réussite Scolaire, soit 13 écoles et les deux collèges correspondants (qui étaient classés en Zone d'Éducation Prioritaire) et 11 couverts par le Programme de Réussite éducative⁵ (file active de 150 enfants).

La ville de Vitrolles compte 4 collèges, 2 lycées généraux recevant près de 4600 élèves et un Lycée privé professionnel et technologique. Les CESC sont actifs ou en cours de réactivation.

Dans le primaire, le professionnalisme des gardiens, le partenariat avec la Police Nationale (GPO Etablissements scolaires réunissant 1^{er} et 2nd degrés), la réactivité des policiers municipaux et l'intervention des services techniques donnent entière satisfaction. Les sujets de préoccupation portent sur :

- Une déscolarisation et un absentéisme qui se sont accentués depuis la crise COVID, phénomène également notable au collège.
- Une augmentation importante depuis la rentrée 2019 des demandes d'« instruction à domicile » : 10 demandes formulées en 2016 – 2017 ; 42 demandes au cours de l'année scolaire en cours (2020 – 2021).
- Des inscriptions d'enfants en école privée musulmane (principalement familles des Pins et du Liourat) : à ce jour 12 familles concernées pour 22 enfants inscrits, phénomène

marginal mais à surveiller (chiffres issus des informations envoyées par les établissements privés hors contrat à la commune sur les enfants vitrollais inscrits).

- Des tensions avec certaines familles affichant une sorte de repli identitaire dans un islam rigoriste (voir ci-dessous la partie consacrée à la prévention de la radicalisation et en particulier le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2020) : ces tensions se manifestent plus particulièrement ces 5 dernières années (point de basculement : année 2015, attentats Charlie Hebdo et Bataclan), elles sont encore un phénomène marginal mais dont les directeurs d'école indiquent qu'elles augmentent.
- Le climat de tension et les troubles occasionnés par certaines familles aux abords des établissements (rixes entre parents), en particulier à la Frescoule et aux Pins.

Dans le secondaire, l'analyse des données fournies par les établissements scolaires et les enjeux traités lors des GPO dédiés font apparaître plusieurs constats :

- L'absentéisme et le décrochage scolaires sont davantage marqués depuis la crise COVID.
- La survenue de rixes internes à un établissement ou bien opposant des groupes d'élèves de deux établissements et plus généralement une montée en tension nerveuse de nombreux élèves qui ont du mal à réguler leurs émotions et qui passent plus facilement à l'acte violent.
- Des comportements incivils d'élèves pendant le temps de pause méridienne par exemple aux abords du Lycée Jean Monnet (regroupements gênants dans les parties communes de la résidence des Trois Caravelles par exemple).
- L'apparition depuis plusieurs années du cyber-harcèlement notamment à l'égard des jeunes filles et de difficultés plus générales dans les relations filles-garçons (influence du porno, ignorance du corps et de la santé sexuelle, besoin de renforcement des compétences psycho-sociales pour renforcer le respect de soi et des autres, etc.).
- Une forte vigilance à avoir sur les conduites à risques ou addictives (Chicha, protoxyde d'azote, autres stupéfiants, addictions aux jeux).
- Peu d'établissements prononcent des exclusions sèches et le dispositif de prise en charge relais des exclusions temporaires, ou des mesures de responsabilisation, conçu en partenariat avec les centres sociaux, le PAEJ, l'ADDAP13 donne satisfaction.
- Aucun des établissements ne semble soumis à des situations de violence préoccupantes, Lorsqu'ils se manifestent, les problèmes de violence sont majoritairement engendrés et alimentés par les réseaux sociaux. Comme indiqué dans le diagnostic local de sécurité ci-dessus, il semble (synthèse des faits d'établissements établie par le Rectorat) que les atteintes aux personnes, et notamment les violences verbales des élèves à l'encontre de leurs pairs ou des équipes éducatives, sont en augmentation.
- La réactivité des forces de l'ordre est reconnue et appréciée, la désignation d'un commandant de police comme référent établissements scolaire facilite grandement les relations quotidiennes avec la police nationale, que ce soit pour le dépôt de plainte, pour des visites sécurité ou pour la coordination et le suivi du GPO Etablissements Scolaires.

De manière générale l'apparition de sites et de comptes de réseaux sociaux véhiculant des thèses complotistes, conspirationnistes, et de fausses informations préoccupe les acteurs éducatifs. Plusieurs actions de prévention se sont développées au sein des collèges ou en dehors temps scolaire en direction du public collégien (ADEJ, Addictions méditerranée, actions de prévention discrimination et harcèlement par Vatos locos vidéo, etc.), le besoin de renforcer les enfants et les adolescents sur les valeurs de la république (liberté de conscience, laïcité, liberté d'expression) mais aussi sur l'esprit critique (vérifier une information, s'informer, diversifier

ses sources, argumenter, contre-argumenter, débattre sans diaboliser son contradicteur) apparaît absolument prioritaire.

2. Les perspectives pour répondre aux nouveaux défis

Compte tenu du bon ancrage du partenariat entre l'Education Nationale et les acteurs locaux (services municipaux, forces de l'ordre et associations), la « plus-value » attendue de la Stratégie peut s'envisager autour :

- De la consolidation et du renforcement de la prise en charge des exclus temporaires des collèges, qui est un dispositif opérant à l'efficacité éprouvée, porté par les Centres Sociaux avec le soutien des éducateurs de prévention de l'ADDAP 13.
- De la poursuite des « Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire » élargi (présence du Coordonnateur CLSPD ou du médiateur social Ville, du Centre Social, du groupe ADDAP13, du Programme de Réussite Educative de la Ville) afin de croiser les regards sur les situations de décrochage ou d'absentéisme. Ces groupes élargis sont déjà établis au sein du Collège Henri Fabre (REP +) et Camille Claudel (REP). Au vu des tensions aux abords ou au sein du collège Henri Bosco, il serait pertinent de s'interroger sur la création d'une instance type « GPDS élargi » au sein de ce collège.
- Du bon déploiement du Plan Charlemagne dans les collèges (travaux de sécurisation à envisager dans l'environnement direct de certains établissements).
- De temps de rencontre à instaurer entre parents / enseignants / ville pour toujours mieux impliquer les parents dans la réussite éducative de leur enfant mais aussi pour renforcer la fonction et les compétences parentales.
- Du développement d'actions de développement de sensibilisation et de formation sur les valeurs de la République et sur l'esprit critique et la « culture démocratique » (apprendre à argumenter, débattre, à vérifier une information, à ne pas diaboliser ses contradicteurs), notamment en poursuivant le déploiement du Plan de Lutte Contre les Discriminations, le Racisme, l'Antisémitisme auprès du public jeune.
- D'envisager de manière expérimentale et progressive le déploiement de dispositif de type « Médiateur à l'école » développé par l'association France Médiation afin de mieux prévenir les violences, d'impliquer davantage les parents dans la réussite éducative des enfants et des jeunes, et de développer les comportements citoyens, et renforcer les capacités des élèves à réguler eux-mêmes les conflits et la violence (la leur et celle des autres).
- De veiller à la bonne articulation des dispositifs de médiation ville bailleurs avec les médiateurs positionnés aux abords des deux collèges en REP et REP + (financés par le Conseil Départemental et portés par l'AMCS, Groupe ADDAP13), et de ceux déployés auprès des lycées Jean Monnet et Pierre Mendès-France (financés par la Région Sud et portés également par l'AMCS), sous l'égide du Coordonnateur CLSPD et en lien avec les services compétents du Conseil Départemental et du Conseil Régional.
- De poursuivre la bonne dynamique de travail des GPO « Etablissements scolaires » qui permettent tous les mois et demi de faire un point sur l'ensemble des faits d'établissements entre les chefs d'établissements ou leurs représentants, des coordonnateurs REP représentant l'Inspection de l'Education Nationale, et des forces de l'ordre, sous la coordination du commissaire ou de son représentant.

F. Les actions de prévention primaire et secondaire : consolider les outils partenariaux pertinents, répondre aux nouveaux besoins liés aux publics de 4 à 11 ans, et développer de nouvelles réponses ciblées (fiche-action 5 de la précédente stratégie)

1. L'offre existante, majoritairement développée en direction des 11 – 25 ans

La ville de Vitrolles dispose de nombreux atouts : un large panel d'équipements sportifs et un secteur associatif conséquent et actif. La ville compte pas moins de 3 centres sociaux, un nombre important d'opérateurs associatifs, et de nombreux équipements sportifs. La politique tarifaire de la commune est particulièrement attractive pour favoriser la fréquentation des activités sportives et de loisirs proposées le mercredi et pendant les vacances scolaires. La ville peut s'appuyer sur un personnel municipal conséquent pour assurer le développement d'activités physiques et sportives (12 ETAPS et 5 animateurs).

De leur côté, les opérateurs associatifs ont de tout temps investi le champ de l'animation préventive :

- animateur prévention jeunesse AVES
- Secteurs jeunes des centres sociaux
- Animations préventives menées par VATOS LOCOS ou POINT SUD
- 3 éducateurs de prévention de l'ADDAP 13
- Un médiateur ville
- Partenariat élargi autour de la prise en charge des collégiens exclus ou sous « mesure de responsabilisation »
- Animations en pied d'immeuble menée par les centres sociaux ou l'ADDAP 13 (Urban Sport Truck)

De plus, Vitrolles jouit d'un climat de coopération partenariale de très bon niveau qui s'est établi au fil des années :

- Du fait de la cellule de veille et de son approche permettant d'envisager tant les enjeux sécuritaires que préventifs.
- Du fait de l'existence, sous l'égide du poste d'animateur de prévention jeunesse de l'AVES, d'une coordination « prévention jeunesse » impliquant éducateurs de prévention de l'ADDAP13, médiateurs sociaux, animateurs jeunesse, Point d'Accueil Ecoute Jeunes.
- Du fait des dynamiques de coopération induites par l'équipe politique de la ville : réunions d'échange sur l'appel à projet politique de la ville et de réflexions sur les besoins des quartiers, actions de formations de professionnels du territoire : sur la prostitution, la radicalisation, les addictions
- Du fait d'acteurs présents depuis de nombreuses années sur le territoire et possédant une connaissance fine des enjeux locaux, des habitants, des réseaux de sociabilité (médiateur social de la Ville, certains éducateurs de prévention du groupe ADDAP 13, l'équipe du Point d'Accueil Ecoute jeunes et du CMP enfants / adolescents, certains acteurs de la médiation sociale, plusieurs responsables locaux de bailleurs sociaux ainsi que de nombreux cadres municipaux).
- Ce climat de coopération sera encore renforcé demain avec la labellisation de Vitrolles

comme « Cité Educative » (Rectorat / Préfecture Délégué à l'Égalité des Chances). L'ensemble de ces éléments permettent de tirer un bilan globalement positif de la précédente stratégie territoriale avec un certain nombre d'actions lancées depuis 2013, et notamment :

- ✓ **Chantiers jeunes** : développement des chantiers jeunes sur la Ville depuis 2014 (chantiers éducatifs rémunérés ADDAP13, chantiers d'utilité sociale) et des partenaires impliqués (bailleurs, services Ville : Propreté, pépinière, Environnement, Régie des bâtiments). Financement : PdV, droit commun Ville et bailleurs (abattement TFPB). **Les chantiers sont aujourd'hui un outil de prévention reconnu** : appropriation positive des espaces à forts enjeux, amélioration de l'image des jeunes auprès des habitants par une production positive, mobilisation des plus de 16 ans, connaissance des encadrants de terrain et plus grand respect de leur travail (cantonniers, gardiens, etc.).
- ✓ Sur la Frescoule : création d'un poste d'adulte-relais au centre social Calcaïra en 2015, renfort par le CD13 d'un demi-poste d'éducateur spécialisé porté par l'ADDAP13 (trois éducateurs sur le territoire vitrollais) fin 2015, création d'un nouveau poste d'adulte relais en 2019 et renfort du secteur jeunes.
- ✓ Mise en œuvre d'actions de prévention deux roues par les centres sociaux.
- ✓ Développement des actions en aller vers et en horaires décalées : sport truck (ADDAP13), Anim'actions (AVES), animations de rue (Centre social Calcaïra), etc.
- ✓ Développement d'actions de rapprochement population/ habitants : chantiers éducatifs peinture au commissariat, tournois Polices/ pompiers/ jeunes Unis en forme (2017, 2018, 2019), création des DCCP.

La consolidation de ce climat partenarial doit rester un enjeu majeur de la présente stratégie :

- Parce que la mobilisation du public adolescent reste difficile, et que leur rapport à la norme commune et à l'autorité reste plus que jamais à travailler,
- Parce que ces coopérations permettent d'innover sur des publics difficiles et « désaffiliés », **par exemple la coopération renforcée des acteurs en cours sur le secteur Liourat, Square Colucci, pour aller vers les groupes présents au quotidien sur l'espace public : démarche de consultation des leurs attentes et besoin, menée par un binôme animateur de prévention jeunesse/éducateur de prévention, avec la médiation sociale en soutien ainsi que le Bureau municipal de l'emploi.**

Sur les publics et comme indiqué précédemment, les dispositifs de prévention primaire et secondaire sont donc déjà relativement développés en direction des publics 11 – 25 ans.

Toutefois il apparaît nettement aujourd'hui que les nouveaux besoins touchent **les enfants de 4 à 11 ans** régulièrement « livrés à eux-mêmes » sur l'espace public, ayant un environnement parental parfois peu cadrant qui sont de facto exposés à une socialisation uniquement « par la rue », qui peut les faire basculer dans des logiques délinquantes précoces, comme nous avons pu l'observer à la Frescoule du fait de l'existence du réseau de « deal » et de l'attractivité symbolique et matérielle du trafic pour certains enfants.

En 2019/2020 des crédits « Politique de la ville » de l'Etat ont permis de financer un projet expérimental porté par les centres sociaux et l'AVES de prévention 4-11 ans. Ce projet a permis de développer les actions d'aller vers les familles et de lier des liens de confiance avec des familles éloignées des structures. Les centres sociaux vont pérenniser cette action par l'intégration dans leur fonctionnement.

2. Perspectives : toucher les « plus jeunes », et utiliser de nouveaux outils

Dans le domaine de l'animation préventive, il serait judicieux qu'une commission spécifique soit constituée par le Coordonnateur CLSPD autour des professionnels de la prévention et de l'animation de façon à poursuivre la réflexion sur de nouvelles modalités d'intervention collectives qui permettraient de :

En matière de prévention primaire : consolider les outils qui ont fait leurs preuves :

- **Poursuivre et développer les chantiers d'utilité sociale menés par la médiation sociale, l'ADDAP 13 ou les Centres sociaux**
- **Poursuivre et développer les actions d'appropriation positive des espaces publics, menées de manière concertée et partenariale notamment au sein de la cellule de veille**
- **Poursuivre le déploiement du PLCDRA auprès du public jeunes**
- **Développer l'offre municipale d'animation et d'activité sportive en direction de tous les publics jeunes en insistant sur les jeunes issus des quartiers « politique de la ville ».**

Mais développer de nouvelles pistes d'actions pour répondre aux nouveaux besoins :

- **Pérenniser et développer les actions préventives en direction des publics 4 – 11 ans présents sur l'espace public**
- **Développer la prévention et la socialisation par le Sport : faire mieux connaître l'offre sportive vitrollaise, travailler sur son accessibilité tarifaire, multiplier les actions hors les murs pour faire connaître les clubs, etc. Une première action d'aller vers mobilisant 6 clubs sportifs sur les QPV a eu lieu en août/ septembre 2021.**

En matière de prévention secondaire : conforter l'existant et développer de nouvelles réponses ciblées :

- **Conforter et développer les chantiers éducatifs de l'ADDAP 13 en cohérence avec les enjeux identifiés en cellule de veille et en articulation étroite avec la ville, les bailleurs, les forces de l'ordre**
- **Créer une cellule de travail spécifique traitant des situations individuelles des enfants de 4 à 11 ans sur le secteur FRESCOULE mêlant directeurs d'école, principal du Collège, ADDAP13, Médiation Sociale et Programme de Réussite Educative : échange d'informations sur les enfants les plus fragiles qui pourraient être exposés à l'attractivité du réseau de deal, mise en place de stratégies concertées en direction des enfants et de leurs familles, vers des actions individuelles et collectives.**
- **Instituer le « Rappel à l'ordre » pour les mineurs et leurs familles dans le cadre d'une cellule de citoyenneté et de tranquillité publique**
- **Conforter la « consultation avancée » addictions mise en place depuis 2020 par l'ANPA 13 dans les anciens locaux de la Mission Locale (une conseillère en économie sociale et familiale et un infirmier addictologue en alternance, une permanence hebdomadaire) et développer des actions de prévention des addictions en allant vers les publics enfants et jeunes en lien avec l'Education Nationale.**

G. un enjeu ayant émergé au cours de la précédente stratégie : la prévention de la radicalisation djihadiste

En complément de la politique de lutte contre toutes les formes de discriminations menée à Vitrolles à travers le Plan de Lutte Contre les Discriminations, le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti LGBTQ (PLCDRAH) et plus généralement de la Politique de la Ville qui visent à garantir le mieux possible l'égalité de traitement entre les citoyens quelle que soit leur condition sociale, leurs origines, ou leur adresse, la Ville a souhaité s'engager aux côtés de la Préfecture de la Police dans une politique de prévention de la radicalisation djihadiste.

1. Cadre réglementaire

Depuis les attentats de 2015 l'Etat a mis au cœur de sa stratégie de lutte contre la radicalisation et le terrorisme le renforcement des liens de coopération avec les collectivités territoriales, en particulier avec le **Plan d'action global contre la Radicalisation et le Terrorisme du 9 mai 2016**.

Le 19 mai 2016, le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avaient signé, avec le Président de l'Association des Maires de France, une Convention de partenariat définissant les contours de cette coopération. Était notamment prévue, une formation des maires, des élus et des agents publics communaux sur les problématiques relatives à la radicalisation, la détection et le signalement des situations de radicalisation et la mise en œuvre d'actions préventives de proximité.

Le 23 février 2018, le Premier Ministre a présenté un nouveau Plan national de prévention de la radicalisation qui préconise, au niveau des collectivités territoriales, le renforcement et la sécurisation des échanges d'informations avec les cellules préfectorales de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) et l'amélioration des dispositifs de détection, de signalement et de prise en charge des personnes radicalisées.

Le 13 juillet 2018 était publié le **Plan d'Action Contre le Terrorisme** destiné à répondre à un phénomène en mutation et dont l'action 14 a pour objectif d'accroître le niveau de vigilance de l'ensemble des acteurs de la société.

La circulaire du 13 novembre 2018, relative à la mise en œuvre d'un dialogue renforcé entre l'Etat et les maires dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente, vient conforter cette démarche. Elle prévoit des échanges d'informations de nature générale, relatives à l'état de la menace mais aussi des échanges d'informations nominatives confidentielles, à l'initiative des préfets dans le cadre d'un groupe dédié du C.L.S.P.D. en dotant ce groupe d'une charte de confidentialité et d'un référent coordonnateur.

La création, sur la commune de Vitrolles, d'une Cellule Municipale d'Echanges sur la Radicalisation (CMER) concrétise les objectifs et les modes de fonctionnement prévus dans ces textes.

2. La Cellule Municipale d'Echanges sur la Radicalisation de VITROLLES

a. Formation des agents municipaux et des partenaires de la ville :

Les **13 et 14 décembre 2018 un premier cycle de formations a été mis en place, qui portait sur la radicalisation** et sur le dispositif national de détection et de signalement, à destination des élus, des agents en relation avec le public, et des partenaires de la municipalité tels que bailleurs sociaux, centres sociaux, association de médiation sociale, police nationale, etc. **64 personnes touchées.**

Ces formations ont été **complétées par un nouveau cycle** à destination exclusive des services les **21 et 22 novembre 2019** : centrées cette fois sur le dispositif national de signalement de la radicalisation, la CMER, puis des études de cas. 4 groupes d'environ 15 personnes sur une demi-journée soit 65 personnes touchées.

L'enjeu de ces formations est de constituer un réseau d'acteurs capables de repérer, avec le discernement nécessaire, des situations individuelles préoccupantes et de les signaler, soit directement auprès des services compétents, soit auprès du référent radicalisation de la commune, qui est le Coordonnateur du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), et qui bénéficie d'une liaison directe avec la Préfecture de Police.

b. Cadrage des objectifs de la CMER : protocole de création et charte de confidentialité :

Un **protocole portant création d'une cellule municipale d'échanges sur la radicalisation (CMER)** a été signé avec le Préfet de Police le 14 février 2019, suivi d'**une charte de confidentialité signée le 31 janvier 2020** lors de la première réunion CMER (en annexe de la présente stratégie). Ces documents précisent le cadre des échanges d'informations entre l'Etat et la Ville en matière de prévention de la radicalisation, tel qu'il est précisément défini dans la Circulaire du 13 novembre 2018 ci-jointe. En l'occurrence, sont désormais partagées dans ce cadre :

- des Informations à caractère général, sur l'état général de la menace terroriste, mais également, par exemple, sur l'influence néfaste d'un lieu de culte, d'une structure commerciale ou associative ou encore sur les questions de scolarisation, notamment au sein d'établissements privés hors contrat ou de scolarisation à domicile.

Toutefois, les informations couvertes par le secret de la défense nationale ainsi que celles susceptibles de porter atteinte au secret de l'enquête sont exclues du champ d'application de la circulaire du 13 novembre 2018 et ne peuvent pas faire l'objet d'une transmission au maire.

- et des informations nominatives confidentielles : dans certaines situations et dans le cadre légal défini pour les CLSPD/CISPD, le préfet peut **informer personnellement le maire, et le maire uniquement**, même lorsque ce dernier n'est pas à l'origine du signalement, dès lors que cette information peut être utile à l' élu. Cette transmission d'informations nominatives confidentielles doit, par exemple, permettre d'attirer l'attention du maire sur :

- Le profil d'un de ses employés ;

- Les risques associés au subventionnement d'une association ou au fonctionnement d'un commerce ;
- Les risques associés à la mise à disposition de locaux par la collectivité ;
- Les questions pouvant justifier un contrôle du maire dans le cadre de ses compétences.

Ces informations sont donc échangées dans un cadre très limitatif : la composition de la CMER est précisément définie : aux côtés du Préfet de Police et des services du Renseignement Territorial siègent M. le Maire et/ou son représentant, le directeur de cabinet, le DGS, le Directeur de la Police Municipale et le référent CMER, Coordonnateur du CLSPD.

Il est clairement stipulé dans la charte de confidentialité que l'échange d'informations confidentielles ne doit, en aucun cas, avoir lieu dans d'autres enceintes ou avec d'autres membres.

De nouveaux cycles de formation et d'échanges au sein de nos services seront régulièrement programmés pour maintenir un bon niveau de prise en compte de la menace et encourager les signalements en cas de doute avérés, tout en restant respectueux du cadre républicain et de la lutte contre toute forme de discriminations liées notamment aux origines ou aux croyances religieuses.

c. Les réunions CMER à VITROLLES : premier bilan :

A ce jour, deux CMER se sont tenues les 31 janvier 2020 et le 2 février 2021. Au-delà des actions de formation sur la radicalisation déjà engagées ces réunions ont permis d'échanger des informations précises et nominatives sur des personnes signalées.

Un dispositif municipal d'enquête auprès des familles ayant demandé l'instruction à domicile a été mis en place à compter de mars 2021 (direction de la Petite enfance, direction de l'Education, CCAS) ainsi qu'un observatoire de ces demandes d'instruction à domicile.

Les liens de travail entre le Renseignement Territorial et la Ville se sont resserrés : demandes d'informations et d'avis sur des situations individuelles signalées, sollicitation de l'expertise du Renseignement Territorial sur des associations méconnues par la Ville et posant question.

3. *Point d'ambiance locale deux mois après l'attentat contre Samuel Paty : la table ronde organisée le 15 décembre 2020 :*

Cette réunion, menée avec 3 directeurs d'écoles élémentaires (Rousseau, Pins, Plan de la Cour), une directrice d'école maternelle (Aubrac), 3 principaux de collèges : Henri Bosco, Camille Claudel, Henri Fabre, deux proviseurs ou proviseur adjoint (Jean Monnet, Mendès-France), mais aussi avec les centres sociaux ou encore l'ADDAP 13, s'est inscrite dans le contexte suivant :

Ces derniers mois, et en particulier depuis l'attentat contre Samuel PATY, la Ville a pu identifier, notamment dans les écoles, certains **points de tensions avec des familles, liés à des expressions identitaires musulmanes** qui pouvaient parfois sembler en contradiction avec les

valeurs républicaines et laïques (revendications vestimentaires, alimentaires, ou sur les contenus des enseignements, rhétorique du pur et de l'impur, difficultés dans le rapport aux femmes, pratiques du ramadan très précoces, comportements prosélytes de certains enfants, postures défiantes ou victimaires de certains parents vis-à-vis des institutions, etc.).

Ces points de tensions ont pu engendrer de l'émoi et de l'incompréhension chez les agents des services publics ainsi que de réelles **difficultés de positionnement** avec des familles.

La relance des débats sur la liberté d'expression, les caricatures, le droit au blasphème, a pu aussi créer des **tensions dans le monde associatif** : controverses sur une prétendue islamophobie d'Etat et sur la liberté d'expression et la laïcité qui seraient exclusivement dirigées contre les musulmans.

Par ailleurs **la crise sanitaire et sociale** en cours rend plus difficile la gestion des conflits : habitants et professionnels sont soumis à une forte tension quotidienne qui peut aggraver certaines situations et les rendre plus rapidement explosives.

Aussi il a semblé utile de réunir, en lien avec l'Inspectrice Education Nationale de la Circonscription de Vitrolles et en accord avec le Directeur Académique, des Directeurs, Principaux, des directeurs d'écoles, principaux et proviseurs de la commune qui le souhaitent, mais aussi une partie du monde associatif (centres sociaux, association de prévention) pour faire le point sur la situation vitrollaise :

- ⇒ Assiste-t-on à une dynamique de durcissement du rapport à l'islam dans la commune ou bien à des cas isolés ?
- ⇒ Les acteurs du monde scolaire ou associatif ont-ils besoin de soutien ? de formation ? ont-ils d'autres besoins particuliers ?

a. Principaux constats :

Aux dires des participants l'ambiance locale au regard de l'islamisme connaît un changement notable depuis environ 5 ans. Cela peut s'expliquer par le sentiment de stigmatisation ressenti par certains musulmans depuis la vague d'attentats qui a débuté en 2015 en France, cette stigmatisation ayant pu entraîner en retour un certain repli identitaire. Cela peut aussi être le fruit de stratégies de propagande qui impactent la commune comme toutes les autres communes du département. Ce point reste à analyser et étayer.

- ⇒ **Perception d'une montée en visibilité de signes d'adhésion à une pratique musulmane parfois rigoriste.**
- ⇒ **Montée en puissance ressentie des problèmes d'égalité Femmes – Hommes, de postures d'infériorisation des femmes ou des jeunes filles.**
- ⇒ **Apparition d'une forme de pression religieuse de certains enfants sur d'autres, dès le CP notamment à la cantine.**
- ⇒ **Des logiques de repli vis-vis de l'école de la République et des Institutions qui sont remontées mais qui ne sont pas majoritaires.**

b. Principales demandes et pistes d'action :

- ⇒ Besoin de formation sur l'islamisme / le djihadisme : comment discerner entre les différentes tendances de l'islamisme (frères musulmans, tabligh, djihadisme, salafisme, etc.) ? Comment distinguer une pratique rigoriste de l'islam, parfaitement autorisée dans la République, d'une pratique qui peut s'avérer dangereuse ? comment distinguer radicalisation violente d'un simple renforcement de l'adhésion religieuse ? Ces formations devront s'inscrire dans la lignée des deux précédentes formations sur la radicalisation déjà montées sur Vitrolles avec le soutien de la Préfecture de Police (en décembre 2018 puis novembre 2019, à destination d'élus, d'agents municipaux, d'associations locales, de personnels de l'Education Nationale).
- ⇒ Besoin de formation sur la laïcité et ses conséquences concrètes : liberté d'expression, blasphème, liberté de conscience, que peut-on dire ou ne pas dire à l'école ? que peut-on faire ou ne pas faire face à des revendications identitaires ? face à des accusations de discriminations ?
- ⇒ Besoin des établissements scolaires du 1^{er} degré d'être accompagnés / formés à la gestion des relations parfois conflictuelles avec des parents adoptant des comportements provocants ou intimidants.
- ⇒ Besoin de développer l'esprit critique des enfants et des jeunes : apprendre à débattre, à argumenter, pour contrer une certaine propagande islamiste qui prétend que la liberté d'expression et la laïcité sont dirigées contre l'islam.

c. Prochaines étapes de travail :

Un groupe de travail sera proposé aux participants à cette réunion du 15 décembre. Il sera animé par le Coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et poursuivra trois objectifs :

1. Etablir une veille régulière et des partages d'expériences,
2. Préciser et étayer davantage les constats posés dans le présent compte-rendu,
3. Elaborer et programmer des actions de formation et de sensibilisation en s'appuyant notamment sur la Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, et sur le plan de formation annoncé par le Ministère de l'Education Nationale pour ses personnels, sur la Laïcité et les valeurs de la République.

G. La Place des habitants dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance : vers une coproduction de la sécurité et de la tranquillité publique

1. Contexte : les citoyens sont progressivement devenus parties prenantes de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance

En application de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Ville de Vitrolles a mis en place fin 2015 deux « **conseils citoyens** » sur chacun des

secteurs relevant de la politique de la ville (voir en préambule de la présente stratégie le portrait général du territoire) :

- Le secteur Centre
- La Frescoule.

Ces nouvelles instances de participation citoyenne sont devenues progressivement **parties prenantes** de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance de Vitrolles :

- ⇒ **Tout d’abord par un travail d’information et de « mise en culture » des habitants :**
 - Présentation au conseil citoyen de la Frescoule en 2016 des missions respectives de la police municipale et de la police nationale par le directeur de la Police Municipale et la Coordonnatrice du CLSPD.
 - Présentation aux membres des conseils citoyens de la Cellule de Veille du CLSPD, de son rôle, de son organisation et de ses membres.
- ⇒ **Puis par l’élaboration de relations de travail étroites entre les conseils citoyens, la municipalité et ses services, ainsi qu’avec les forces de l’ordre :**
 - Réunion sur la sécurité à la Frescoule en septembre 2016 suite à un courrier au Maire du conseil citoyen.
 - Intégration de représentants des deux conseils citoyens dans les **groupes de partenariat opérationnels (GPO)** pilotés par la Police Nationale, aux côtés des représentants des Comités d’Intérêts de Quartier (CIQ) de la Ville.
 - Participation de représentants des conseils citoyens **dans les instances de pilotage de la Politique de la ville** : avis sur les demandes de subventions, information des financeurs sur les besoins des habitants, l’ambiance sociale et urbaine dans les quartiers, au sein des comités techniques (en présence des techniciens) et du comité de pilotage (en présence des élus, directeurs et préfets) du Contrat de Ville du Pays d’Aix.

Par ailleurs, particulièrement depuis l’année 2021, des initiatives spontanées d’habitants se font jour :

- **Pour améliorer le cadre de vie** : par exemple un groupe de jeunes issus du Liourat est repéré depuis 2021 comme désirant s’engager dans le nettoyage du quartier. Ce groupe a réalisé sa première opération de nettoyage le samedi 29 mai 2021. Autre exemple : la matinée propreté organisée par le conseil citoyen de la Frescoule le 5 juin 2021.
- **Pour occuper et encadrer les enfants et les jeunes** : par exemple en organisant de manière autonome un tournoi de football au City Stade des Pins (mai 2021).

Ces initiatives contribuent à une ambiance urbaine apaisée : les espaces publics sont davantage respectés quand ils ont été entretenus par les habitants eux-mêmes ; les quartiers sont davantage sécurisés quand des habitants sont investis dans des animations sportives ou citoyennes et que la vie de quartier est animée par des initiatives conviviales et solidaires.

Enfin, le « **dispositif de participation citoyenne** » (Ministère de l’intérieur, circulaire du 30 avril 2019) est également une opportunité d’établir des liens de confiance entre des référents habitants et des agents de la Police Nationale voire Municipale pour alerter de manière réactive et efficace les forces de l’ordre.

2. Perspectives : co-produire la sécurité et la tranquillité publique avec les habitants

- Impulser des dispositifs de participation citoyenne dans les secteurs sensibles sur le plan de la délinquance acquisitive et des incivilités.
- Organiser, en s'appuyant sur la « médiation sociale Ville – Bailleurs » et les bailleurs sociaux, des rencontres régulières entre les forces de l'ordre et les habitants des secteurs sensibles (trafics, incivilités) pour instaurer des liens de confiance police – population et faciliter les « appels » aux forces de l'ordre en cas de troubles.
- Poursuivre la tenue régulière des GPO « Comités d'intérêt de quartier et Conseils Citoyens » mais en réinterrogeant le format (sortir des jeux de posture des Comités d'Intérêt de Quartier, diversifier la représentation habitante)
- Consolider et renforcer les conseils citoyens pour une meilleure représentativité et un renouvellement régulier des participants, en interrogeant la place des jeunes dans la participation citoyenne (développement du conseil de jeunes ?)
- Structurer à l'échelle de la Ville (coordonnateur CLSPD, Chargé de mission GUSP, Référent prévention du Bureau Municipal de l'Emploi, autres ressources à identifier), en s'appuyant notamment sur l'ADDAP 13 et l'acteur de la Médiation Sociale Ville Bailleurs, en lien étroit avec la Déléguée du Préfet Délégué à l'Egalité des Chances (activation du Fond de Participation des Habitants) un « **réseau d'accompagnateurs de projet** » dont la mission sera de repérer, conforter, accompagner et développer les initiatives citoyennes prises en matière de cadre de vie, de solidarité, de convivialité, ou d'animation sociale.

PARTIE 4 : PROGRAMME D' ACTIONS

FICHE ACTION 1	Répondre aux incivilités et aux tensions d'usages sur les espaces publics ou privatifs par la Médiation sociale
Etat des lieux	<p>La Ville et les bailleurs sociaux ont souhaité s'engager, dès 2013, dans un dispositif de médiation sociale partenarial et inter-bailleurs.</p> <p>Un diagnostic partagé avait fait apparaître un besoin de médiation sur le parc social et sur l'espace public, en complément des dispositifs de médiation existants, notamment aux abords des établissements scolaires secondaires.</p> <p>Forts de ce diagnostic commun, la Ville, les bailleurs sociaux, le Pays d'Aix et l'État ont collectivement élaboré un cahier des charges de la « médiation sociale Ville bailleurs » pour Vitrolles, définissant les missions, les territoires et les modalités d'intervention des médiateurs et les moyens alloués au dispositif.</p> <p>C'est dans ce cadre d'intervention que l'association ADELIES a lancé le dispositif de médiation sociale Ville bailleurs à l'été 2014, sur les objectifs partagés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lutte contre les conflits d'usage sur l'espace public et dans les parties communes 2. Orientation – accompagnement des habitants vers les acteurs ad hoc (bailleurs, services sociaux, Maison du Droit, éducateurs spécialisés, structures de proximité, etc.), 3. Médiation dans les conflits de voisinage, 4. Lutte contre les incivilités par un travail pédagogique et explicatif, 5. Appropriation positive par les habitants des espaces partagés (opérations de renouvellement ou de requalification) et restauration du lien social en lien avec les partenaires locaux, 6. Actualisation du diagnostic des territoires, notamment au sein de la cellule de veille du CLSPD, et veille technique en lien avec les services de la Ville. <p>Le bilan concluant de l'action conduite par ADELIES entre 2014 et 2016 a abouti à un conventionnement multi-partenarial de la médiation sociale Ville bailleurs (MSVB) entre 2017 et 2019 qui s'est déployée sur l'ensemble du territoire communal.</p>
	<p>En réponse à l'appel à projet 2021 du contrat de Ville du Pays d'Aix, l'association DUNES a proposé la mise en place d'un dispositif de médiation sociale qui a été retenu comme répondant aux priorités et aux attentes des financeurs de la Médiation Sociale Ville Bailleurs de Vitrolles.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Concourir à la prévention des conflits d'usages et à la baisse des tensions sur l'espace public et dans le parc social, • Prévenir et réguler les petites incivilités, • Améliorer la veille technique dans une logique de gestion urbaine et sociale de proximité, • Consolider et professionnaliser le dispositif en bonne articulation avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les dispositifs de médiation existants • Veiller à la bonne coordination des dispositifs de médiation existants (médiation collège, médiation lycée). <p>Il s'agira également d'interroger les ressources de la médiation pour répondre aux nouveaux enjeux liés à la présence croissante de publics vulnérables (démarches d'aller-vers en direction des publics âgés isolés notamment).</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner, avec l'appui du Conseil Départemental et du Conseil Régional, les différents dispositifs de médiation ville – bailleurs, Collèges et Lycées (déambulations communes, réunion de partage d'analyse sur les enjeux territoriaux), avec l'association DUNES et l'AMCS. • Suivi- évaluation de la convention « Médiation Sociale Ville Bailleurs » avec l'association DUNES: programmation de comités techniques et d'un comité de pilotage annuel • Veiller à la bonne coopération entre le dispositif et les partenaires du CLSPD. • Informer continuellement l'opérateur sur l'actualité des projets urbains et sociaux de la Ville pour une bonne information / orientation des habitants. • Engager une réflexion sur les voies et moyens pour répondre aux nouveaux enjeux liés aux publics vulnérables et expérimenter un premier dispositif le cas échéant : repérer, aller vers les personnes vulnérables afin de les orienter vers l'offre d'accès aux droits et aux soins
Pilote	Ville de Vitrolles (Direction de la Solidarité, CLSPD)
Partenaires (financement, ingénierie, mise à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Ville : Direction de la solidarité – Coordonnateur CLSPD, Police Municipale, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme - chargé de mission Gestion urbaine et sociale de proximité • Bailleurs sociaux • Etat (Police Nationale, Préfecture de Police, Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances), • Métropole (notamment Le Bus) • Conseil Départemental • Conseil Régional, • AMCS, groupe ADDAP 13, • Association DUNES • Centre Communal d'Action Sociale de Vitrolles • Education Nationale.

Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions sur les situations individuelles des médiateurs du dispositif inter bailleurs (conflits de voisinage, incivilités). • Nombre d'intervention sur les situations collectives (regroupements avec nuisance). • Evolution du nombre de dégradations sur le patrimoine des bailleurs. • Evolution du nombre de nuisances sonores, troubles de voisinage signalés. • Nombre de signalement de dysfonctionnement espace public (véhicules ventouse, encombrants, etc.). • Ambiance sociale dans chaque quartier, et notamment aux abords des établissements scolaires, et mise en capacité d'agir des habitants • Image de la médiation sociale auprès des habitants (questionnaire d'évaluation continue établi par DUNES pour les habitants)
----------------------------------	--

FICHE ACTION 2	Prévenir la récidive et faciliter la réinsertion des publics sous-main de justice
Etat des lieux	<p>Le public sous-main de justice est relativement important sur la commune : le SPIP est l'opérateur le plus sollicité au sein de la Maison du Droit : 914 rendez-vous en 2019 (2020 étant une année non significative) – 100 dossiers en file active. Les jeunes sous-main de justice relevant de la PJJ représentent également un public important : 179 rendez-vous en 2019 à la permanence PJJ de la Maison du Droit.</p> <p>Un partenariat au sein de la Maison du Droit – Point Justice existe d'ores et déjà entre la Ville, le Parquet, le SPIP et la PJJ autour du suivi des publics sous-main de justice mais il nécessiterait d'être développé et notamment concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accueil des TIG et des « mesures de réparation » qui constituent des mesures de prévention de la récidive prioritaire pour la Ville et le Parquet, A noter : 9315 heures cumulées de TIG entre 2012 et 2020 ont été effectuées dans les services municipaux (8040 heures) et dans le secteur associatif et dans le Centre de Secours (en tout 1275 heures entre 2012 et 2017 : plus aucun TIG accueilli au sein de l'AVES, de l'ESSV ou des Pompiers depuis 2018) <i>soit 1035 heures en moyenne par an suivies par le SPIP ou la PJJ</i>. • L'offre de soins psychiatriques : la mise en œuvre effective des obligations de soins rencontre de sérieuses limites liées à la saturation de la psychiatrie publique (2 à 3 mois d'attente pour un premier rendez-vous au CMP adultes. Certaines personnes sous-mains de justice ont leur premier rendez-vous effectif un an après leur sortie), et à la saturation de la psychiatrie privée. <p>Le réseau local de l'insertion et de l'emploi (Mission Locale, Bureau Municipal de l'Emploi, entreprises d'intérim, Pôle Emploi) est efficace pour l'accès à un emploi ou à une formation. De même, la création récente d'une consultation avancée sur le quartier des Pins par l'association Addictions France facilite les prises en charge des personnes sous-main de justice très majoritairement touchées par les addictions notamment à l'alcool et aux produits stupéfiants, et qui sont soumises à des injonctions de soins suite à des violences conjugales, des conduites en état d'ivresse, etc.</p> <p>Une dizaine de personnes sort actuellement de longues peines de détention suite à des procédures criminelles : pour certains cette socialisation par la prison les a déconnectés des codes sociaux permettant une insertion sociale et professionnelle, ils ne connaissent que le rapport de force violent.</p>
Objectifs	<p>Prévenir la récidive par le développement des alternatives à l'incarcération et l'insertion des publics sous-main de justice.</p> <p>Veiller à l'insertion socio-professionnelle des publics sous-main de justice en particulier pour les personnes sortant actuellement de longues peines dans le cadre de procédures criminelles.</p>

Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le panel des postes TIG disponibles, ainsi que l'accueil des mesures de réparation, dans les services municipaux mais aussi au sein du monde associatif et des bailleurs sociaux, • Programmer régulièrement des temps de formation et de valorisation au bénéfice des encadrants de terrain des TGIstes afin de valoriser et de conforter leur mobilisation dans la démarche, en lien avec le Parquet, le SPIP, la PJJ. • Anticiper les besoins des personnes sortant de longues peines pour mieux préparer les sorties de détention et notamment travailler à la bonne coordination des acteurs habilités à connaître des situations nominatives de personnes sous-main de Justice : SPIP, PJJ, Mission Locale, Bureau Municipal de l'emploi de la Ville, ADDAP 13, CMP, CCAS • Développer les mesures de réparation avec la PJJ. • Mieux articuler le SPIP avec le CMP adulte et la consultation avancée « addictions » pour une prise en charge thérapeutique rapide et effective des personnes sous-main de justice
Pilotes	Parquet, Ville de Vitrolles
Partenaires (Financement, ingénierie, mise à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Ville (Direction de la solidarité : Coordonnateur CLSPD, Maison du Droit, Direction Economie Emploi, Direction générale adjointe de l'Enfance, Direction de services techniques, Direction de la communication, service reprographie, service espaces verts), • Métropole, Conseil de territoire du pays d'Aix • Bailleurs sociaux • Parquet, • Métropole • SPIP, • PJJ, • APERS, • Mission locale, • Pôle emploi • CMP
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes TIG disponibles. • Evolution des délais d'exécution des peines. • Nombre de mesures de réparation et de mesures éducatives. • Taux de récidive • Rapidité des mises en œuvre des obligations de soins psychiatriques.

FICHE ACTION 3	Pérenniser les dispositifs d'aide aux victimes et de résolution des conflits
Etat des lieux	<p>La fréquentation de la Maison du Droit est de l'ordre de 6000 personnes reçues à l'année et de 3000 appels téléphoniques pour demandes d'information.</p> <p>L'aide aux victimes est une fonction reconnue sur le territoire vitrollais : présence d'un intervenant social en commissariat (APERS), permanences de l'APERS et de SOS Femmes à la Maison du Droit, animation tous les mois et demi d'un réseau sur les violences conjugales impliquant les forces de l'ordre et tous les acteurs du secteur médico-social (CAF, MDS, CHRS du Centre Social, CCAS, Coordonnateur CLSPD). Ces actions doivent être poursuivies et pérennisées autour d'un partenariat renforcé visant notamment à faire mieux connaître les ressources du territoire aux administré.e.s.</p> <p>Les ressources en termes de résolution de conflits (médiation familiale, conciliateur de justice, etc.) sont de mieux en mieux repérées par les administré.e.s : ces permanences sont en hausse de fréquentation constante au sein de la Maison du Droit : près de 200 personnes reçues tous les ans dans les permanences de la CAFRC RECAMPADO (écoute / soutien familles et médiation familiale), près de 200 personnes reçues tous les ans par le conciliateur de Justice.</p> <p>La Police Nationale fait état d'une hausse très significative des violences conjugales depuis 2020 : conséquence du confinement ? effet #Me too mais aussi conséquence des mesures du Grenelle contre les violences conjugales (augmentation des placements en garde à vue notamment).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider l'existant, mais mieux faire connaître les ressources du territoire en matière. • Développer et relayer la communication concernant les violences conjugales en direction du grand public en mettant en avant le rôle de l'éventuel témoin. • Veiller à la bonne prise en charge des victimes de violences conjugales par l'APERS dès le placement en garde à vue de l'auteur présumé, pour une évaluation approfondie et attribution au plus vite d'un téléphone grave danger ou d'un bracelet anti-rapprochement • Veiller à la bonne formation des enquêteurs sur les enjeux des contentieux des violences conjugales. • Encourager l'engagement rapide des enquêtes de personnalité des auteurs au plus vite après le placement en garde à vue pour préparer au plus vite l'éviction du conjoint violent • Former les acteurs locaux au contact des victimes sur une grille d'évaluation commune du danger et sur la reconnaissance du phénomène d'emprise. • Encourager en lien avec le Parquet les démarches en direction des victimes au sein même des services d'urgence des hôpitaux et des unités de médecine légale : prise en charge sociale, évaluation par

	<p>une association d'aide aux victimes, accompagnement au dépôt de plainte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • De manière plus préventive, accentuer l'effort de sensibilisation des enfants et des jeunes à l'égalité Femmes-Hommes, aux valeurs républicaines et les formations aux Compétences Psycho-Sociales des enfants et des jeunes en lien avec l'Education Nationale et avec le soutien du Plan de Lutte Contre les Discriminations, le Racisme, et l'Antisémitisme (PLCDRA), de la Cité Educative et du Plan Local de Santé Publique.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les dispositifs nationaux : policiers (façons de porter plainte, main courante...), médicaux, judiciaires (ordonnance de protection, marche à suivre pour engager des poursuites), relatifs à l'hébergement d'urgence. • Conforter le réseau des « violences conjugales » animé par SOS Femmes, notamment en élaborant un temps fort d'échanges et de débat le 25 novembre, journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes • Rénover la plaquette d'information de la Maison du Droit, utiliser les conseils citoyens et les associations de locataires comme des relais d'information dans la population. • Conforter les permanences d'aide aux victimes sur le territoire et le recours à la permanence d'urgence assurées par l'APERS. • Améliorer la qualité de l'accueil des victimes d'infractions pénales en commissariat (anonymat, confidentialité, ambiance apaisée) en procédant à un réaménagement de l'accueil et des bureaux dédiés au dépôt de plainte. • Assurer un suivi / évaluation partagée de la mission de l'intervenant social en commissariat menée par l'APERS • Familiariser les agents de Police Municipale et l'ensemble du réseau d'acteurs locaux (bailleurs, associations, services municipaux) aux prestations offertes par les professionnels de l'aide aux victimes et de résolution des conflits (APERS, SOS Femme, CAFC Recampado). • Affichage du « violentomètre » dans l'espace public (document simple permettant la gradation de la violence dans le couple, produit par le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes) https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/violentometre-maj-10072019-print.pdf ainsi que de fiches ressources pour les femmes victimes de violences (numéros utiles, informations juridiques, liens ressources, etc...).
Pilotes	Ville de Vitrolles – Parquet – Police Nationale
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental

(financement, ingénierie, mise à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Police Nationale (commissariat, Préfecture de Police) • Métropole, Conseil de territoire du pays d'Aix • CDAD 13 • Conseil Régional, • Bailleurs sociaux • APERS, • SOS Femmes, • CAFC Recampado, • Centres Sociaux.
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences d'aides aux victimes et nombre de personnes accueillies. • Diminution des affaires de violences conjugale sur la commune • Enquête de satisfaction des victimes

FICHE ACTION 4	Coopérer à la sécurisation des zones d'activité et des zones commerciales
Etat des lieux	<p>Vitrolles compte plusieurs zones d'activité (« Vitropole » comprend sept cents entreprises sur 370 hectares : zones d'activité des Estroublans et de l'Anjoly) et « Grand Vitrolles » (six millions de visiteurs/an) qui rencontrent des problématiques de sécurité spécifiques, en particulier en matière de vols.</p> <p>La Ville et la Police Nationale sont d'ores et déjà parties prenantes de la sécurisation de ces sites spécifiques (<i>exemple : plan DANTON, sécurisation des espaces commerciaux, et dissuasion des vols à main armée pendant les fêtes de fin d'année</i>).</p> <p>Lors de la dernière stratégie s'est fait jour la nécessité de l'élaboration de Conventions Locales de Coopération de Sécurité : une dynamique partenariale s'est engagée en ce sens et a abouti à la signature de deux CLCS (VITROPOLE et GRAND VITROLLES) lors du CLSPD plénier du 13 février 2019, visant ainsi à faire mieux coopérer forces de l'ordre, services de sécurité privé des enseignes commerciales ou des entreprises de la zone.</p> <p>Un dispositif de vidéo protection (34 caméras reliées au centre opérationnel de la PM) s'est déployé ces dernières années.</p>
Objectifs	<p>Renforcer la sécurité de la zone commerciale et des zones d'activité</p> <p>Assurer une animation opérationnelle des deux Conventions Locales de Coopération de Sécurité : mise en place d'une évaluation annuelle de la coopération entre services de sécurité et forces de l'ordre, échanges sur le climat en matière de délinquance et d'insécurité, mise en place de fiches d'alerte, etc.</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Réunir annuellement un comité de pilotage des CLCS • Améliorer le recueil des faits (hors dépôt de plainte) auprès des commerçants et des entrepreneurs de façon à disposer d'un « tableau de bord » permettant d'apprécier le climat général sur les zones commerciales et d'activité. • Elaborer un guide pratique à l'usage des commerçants et chefs d'entreprise comprenant des informations à remettre à l'occasion d'un temps fort
Pilotes	<p>Ville de Vitrolles : Directeur de la Police Municipale, Coordonnateur CLSPD, Police Nationale</p>
Partenaires (Financement, ingénierie, mise à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Ville (Direction de la Solidarité, Direction de la Police Municipale, Service de la vie économique locale), • Etat (Police Nationale, Préfecture), • Vitropole, • Zone commerciale Grand Vitrolles, enseignes commerciales

	<ul style="list-style-type: none"> • CCI.
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infractions sur les zones d'activités et commerciales. • Sentiment de sécurité des clients et usagers de la zone d'activité et de Grand Vitrolles • Niveau de coopération entre forces de l'ordre et structures de sécurité privée

FICHE ACTION 5	Prévention primaire : consolider les actions d'animation préventive / les développer en direction de nouveaux publics
Etat des lieux	<p>Vitrolles dispose de nombreux équipements sportifs et d'un secteur associatif important (voir ci-dessus bilan thématique).</p> <p>Toutefois, un constat était posé par la précédente stratégie : difficulté à mobiliser une partie des jeunes vitrollais, en particulier les jeunes oisifs sur l'espace public, faible adhésion aux activités sportives ou programmées de type ALSH, accès limité aux équipements en horaires décalés, faible attractivité de certains lieux d'accueil et précarité statutaire de certaines équipes d'animateurs, insuffisance de projets structurants comme supports de coopération.</p> <p>Face à ces constats, les acteurs locaux ont investi fortement le champ de l'animation préventive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structuration de deux « secteurs jeunes » dans les centres sociaux, notamment création de deux postes d'adulte relais au centre social Calcaïra • 3 éducateurs de prévention de l'ADDAP 13 • Médiateur ville au sein de la Direction de la Solidarité • Partenariat élargi autour de la prise en charge des collégiens exclus ou sous « mesure de responsabilisation » entre collèges REP et REP +, centres sociaux et ADDAP 13, mais aussi Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ, Hôpital Montperrin) • Fort développement des animations préventives en pied d'immeubles menée par les centres sociaux, l'ADDAP 13 (Urban Sport Truck), Sports et Jeunes Vitrollais (ring mobile de boxe), Vatos locos vidéo, etc. <p>De plus Vitrolles jouit d'un climat de coopération partenariale de très bon niveau qui s'est établi au fil des années, qui donne une réelle agilité au jeu d'acteurs, une forte capacité d'adaptation aux nouveaux enjeux.</p> <p>Depuis quelques années, de nouveaux besoins sont identifiés sur les enfants de 4 à 11 ans parfois laissés seuls sur l'espace public. En réponse à ce besoin identifié, plusieurs actions ont été mises en œuvre sur le territoire en direction de ce public et de leurs parents : ateliers artistiques Arts et développement en lien avec les centres sociaux (financement contrat de ville), action de prévention 4-11 ans portée par les centres sociaux et l'ADDAP13, animations en aller vers familles à la Frescoule, au Liourat, aux Pins, portées par les centres sociaux, etc. Il semble, néanmoins, nécessaire de conforter et de développer ces actions d'aller vers afin de créer davantage de lien avec les familles dans une approche préventive.</p> <p>Toutefois en terme de prévention sociale, une nouvelle génération de jeunes émerge, qui exprime un désir d'engagement au profit des générations à venir : auto-organisation de tournois de football aux Pins, projets d'engagement pour la qualité du cadre de vie au Liourat : il y a un enjeu fort à accompagner et valoriser ces initiatives afin de favoriser</p>

	l'engagement citoyen des jeunes, notamment en lien avec le Conseil des Jeunes mis en place par l'AVES et avec les Conseils Citoyens, pour faire émerger des animations préventives « par les pairs ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et animer le réseau partenarial, via le Coordonnateur CLSPD pour répondre de manière coordonnée aux nouveaux enjeux, mais aussi via le réseau prévention jeunesse animé par l'animateur de prévention de l'AVES. • Apporter des réponses adaptées au public 4-11 ans via des dispositifs d'aller-vers, et de soutien des compétences familiales, en complément des actions existantes. • Développer l'accompagnement des initiatives jeunes • Impulser en lien avec le Plan Local de Santé Publique, le Contrat de Ville et la cité éducative des actions de promotion des « compétences psycho-sociales » et d'éducation aux relations fille-garçons et à la communication non-violente dès l'école élémentaire.
Actions	<p>Consolider les outils qui ont fait leurs preuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chantiers d'utilité sociale menés par la médiation sociale, ou les Centres sociaux. • Chantiers éducatifs portés par l'ADDAP 13. • « Anim'actions » en pieds d'immeuble portées par l'AVES • Actions d'appropriation positive des espaces publics, concertées et partenariales (qui sont souvent imaginées dans le cadre de la cellule de veille) • Poursuivre le déploiement du PLCDRAH auprès du public jeunes. <p>Mais développer de nouvelles pistes d'actions pour répondre aux nouveaux besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions préventives en direction des publics 4 – 11 ans présents sur l'espace public • Développer la prévention et la socialisation par le Sport : faire mieux connaître l'offre sportive vitrollaise, travailler sur son accessibilité tarifaire, multiplier les actions hors les murs pour faire connaître les clubs, notamment en articulation avec le Sport Truck de l'ADDAP 13. • Poursuivre l'impulsion d'actions artistiques dans l'espace public, notamment avec ARTS et DEVELOPPEMENT, mais aussi avec le Centre International des Arts en Mouvement (CIAM), ou avec la Maison pour Tous (concours de free-style, scènes ouverts hip hop)... • Création d'une cellule d'accompagnement des initiatives des jeunes impulsée par la ville et associant l'ADDAP 13 et les Centres sociaux, ainsi que le médiateur social de la ville.
Pilote	Ville de Vitrolles
Partenaires (financement, ingénierie, mise à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Vitrolles (Direction de la Solidarité, Direction Vie associative, Direction des Sports) • Associations (ADDAP13, DUNES, Centres sociaux, Point Sud, Vatos Locos Vidéos, Clubs Sportifs) • Etat

	<ul style="list-style-type: none"> • Métropole • Conseil Départemental • Education nationale • Parquet
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations de proximité proposées • Nombre d'actions d'utilité sociale proposées • Ambiance urbaine dans les quartiers • Evolution de la délinquance sur la commune

FICHE ACTION 6	Prévention secondaire : conforter les ressources existantes et apporter de nouvelles réponses ciblées
Etat des lieux	<p>Un bon niveau de coopération entre acteurs permet déjà un repérage des situations familiales difficiles et des enfants et jeunes en situation de risque tournées communes ADDAP 13 et Animateur Prévention Jeunesse de l'AVES sur le « secteur centre » ; coopération opérationnelle entre ADDAP 13 et Centre social CALCAÏRA ; maraudes « Psy dans la rue » entre ADDAP 13 et psychologue du Point d'Accueil Ecoute Jeunes.</p> <p>Les incivilités (nuisances sonores, occupations de hall, petites dégradations) commises notamment par des mineurs sur l'espace public et ne faisant pas l'objet d'une plainte restent trop souvent non reprises, le rappel à l'ordre par le Maire peut avoir une forte valeur éducative car il s'agit d'une réponse rapide de proximité.</p> <p>En matière de prévention secondaire s'il faut là aussi consolider l'existant, il apparaît important de créer une cellule de suivi individualisée des enfants mineurs (en particulier les 4 à 11 ans) qui se socialisent dans la rue, en particulier dans le secteur sensible de la Frescoule touché par un trafic de stupéfiant d'intensité variable mais endémique, mais aussi de concrétiser le Rappel à l'Ordre, ainsi que des mesures de soutien parental adaptées, pour les mineurs commettant des incivilités et leurs familles, dans le cadre d'une « Cellule de Citoyenneté et de tranquillité publique ».</p> <p>La montée en puissance des phénomènes d'addiction chez les enfants et les jeunes est également mieux prise en compte depuis l'installation sur le quartier des Pins en 2020 d'une consultation avancée en addictologie portée par l'ANPAA 13.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage collectif des enfants et des jeunes en risque de passage à l'acte • Développer les outils infra judiciaires en réponse aux premiers actes
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une cellule de travail spécifique traitant des situations individuelles des mineurs sur les secteurs FRESCOULE et SECTEUR CENTRE mêlant directeurs d'école, principaux de Collèges, ADDAP13, Centres sociaux, Médiation Sociale, Maison Départementale de la Solidarité et Programme de Réussite Educative : échange d'information sur les mineurs les plus fragiles exposés à l'attractivité de l'économie parallèle, mise en place de stratégies concertées en direction des mineurs et de leurs familles, vers des actions individuelles et collectives : dernier trimestre 2021 • Instituer, en direction de mineurs commettant de premiers faits de nature contraventionnelle, ou en cas d'absentéisme scolaire caractérisé, en relation avec le Parquet, le « Rappel à l'ordre » pour les mineurs et leurs familles dans le cadre d'une « cellule de citoyenneté et de tranquillité publique » 2021 – 2022 visant aussi à soutenir les parents dans leurs rôles et leurs capacités, • Conforter et développer la « consultation avancée » addictions mise en place depuis 2020 par l'ANPAA 13, dans les locaux de la Garantie jeunes de la Mission Locale : une conseillère en économie

	<p>sociale et familiale et un infirmier addictologue en alternance, et développer des actions de prévention des addictions en allant vers les publics enfants et jeunes en lien avec l'Education Nationale, en insistant sur les nouveaux risques : chicha, snus, protoxyde d'azote, buddha blue.) 2021 - 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> •
Pilote	Ville de Vitrolles
Partenaires (financement, ingénierie, mise à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Vitrolles (Direction de la Solidarité, Caisse des écoles-PRE) • Associations (ADDAP13, DUNES, Centres sociaux, Point Sud ou Vatos Locos Vidéos, Clubs Sportifs, ANPAA 13) • Etat • ARS • Métropole • Conseil Départemental • Conseil régional, • Education nationale • Parquet
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Ambiance urbaine dans les quartiers • Evolution de la délinquance • Nombre de rappels à l'ordre prononcés.

FICHE ACTION 7	Consolider le partenariat Ville/Education Nationale en lien avec l'ensemble des parties prenantes du CLSPD
Etat des lieux	<p>La ville de Vitrolles compte 14 groupes scolaires recevant près de 4300 élèves, dont 9 écoles et un collège en REP + et 4 écoles et un collège en REP. La ville de Vitrolles compte également 4 collèges et 2 lycées publics recevant près de 4600 élèves, ainsi que le Lycée privé professionnel et technologique Caucadis.</p> <p>Dans le premier degré, le partenariat avec la Police Nationale (GPO Etablissements scolaires réunissant 1^{er} et 2nd degrés, un commandant de police « référent scolaire » au commissariat), la réactivité des policiers municipaux et l'intervention des services techniques donnent satisfaction. Les sujets de préoccupation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une déscolarisation et un absentéisme précoces qui se sont accentués depuis la crise COVID, phénomène également notable au collège. • Une augmentation importante depuis la rentrée 2019 des demandes d'« instruction à domicile » : 10 demandes formulées en 2016 – 2017 ; 42 demandes au cours de l'année scolaire en cours (2020 – 2021). • Des inscriptions d'enfants en école privée musulmane (principalement familles des Pins et du Liourat) : à ce jour 12 familles concernées pour 22 enfants inscrits, phénomène marginal mais à surveiller. • Des tensions avec certaines familles affichant une sorte de repli identitaire dans un islam rigoriste (voir ci-dessous la partie consacrée à la prévention de la radicalisation et en particulier le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2020) : ces tensions se manifestent plus particulièrement ces 5 dernières années, elles sont encore un phénomène marginal mais dont les directeurs d'école indiquent qu'elles augmentent. • Un climat de tension et des troubles occasionnés par certaines familles aux abords des établissements (rixes entre parents), en particulier à la Frescoule et aux Pins, souvent liés à des phénomènes de cyber harcèlement entre enfants. <p>Dans le secondaire, l'analyse des données fournies par les établissements scolaires et les enjeux traités lors des GPO dédiés font apparaître plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absentéisme et le décrochage scolaires sont davantage marqués depuis la crise COVID. • La survenue de rixes impliquant des collégiens, opposant parfois des groupes d'élèves de deux établissements et plus généralement une montée en tension nerveuse de nombreux élèves qui ont du mal à réguler leurs émotions et qui passent plus facilement à l'acte violent. • Des comportements incivils d'élèves pendant le temps de pause méridienne par exemple aux abords du Lycée Jean Monnet (regroupements gênants dans les parties communes de la résidence des Trois Caravelles ou de celle des 4 Vents par exemple – patrimoine Logis méditerranée).

	<ul style="list-style-type: none"> • L'apparition du cyber-harcèlement notamment à l'égard des jeunes filles et de difficultés plus générales dans les relations filles-garçons (influence du porno, méconnaissance du corps et de la santé sexuelle, besoin de renforcement des compétences psycho-sociales pour renforcer le respect de soi et des autres...). • Une forte vigilance à avoir sur les conduites à risques ou addictives (Chicha, protoxyde d'azote, autres stupéfiants, snus, buddha blue, jeux vidéo, smartphones). • Peu d'établissements prononcent des exclusions sèches : le dispositif de prise en charge relais des exclusions temporaires, ou des mesures de responsabilisation, en partenariat avec les centres sociaux, le PAEJ, l'ADDAP13 donne satisfaction. • Aucun des établissements ne semble soumis à des situations de violence préoccupantes, les problèmes de violence sont majoritairement engendrés et alimentés par les réseaux sociaux. Comme indiqué dans le diagnostic local de sécurité ci-dessus, les atteintes aux personnes, et notamment les violences verbales des élèves à l'encontre de leurs pairs ou des équipes éducatives, sont en augmentation. • La réactivité des forces de l'ordre est reconnue et appréciée, la désignation d'un commandant de police comme référent établissements scolaires facilite les relations quotidiennes avec la Police nationale (facilitation des dépôts de plaintes, visites de sécurité, coordination et suivi du GPO « Etablissements Scolaires » et des faits afférents). <p>Par ailleurs, l'apparition de sites et de réseaux sociaux véhiculant des thèses complotistes, conspirationnistes, et de fausses informations préoccupe les acteurs locaux. Le besoin de renforcer les enfants et les adolescents sur les valeurs de la République (liberté de conscience, laïcité, liberté d'expression), mais aussi sur l'esprit critique (vérifier une information, s'informer, diversifier ses sources, argumenter, contre-argumenter, débattre sans diaboliser son contradicteur) apparaît absolument prioritaire.</p> <p>Sur ces sujets : d'importantes ressources sont d'ores et déjà mobilisées : - que ce soit via le contrat de ville : interventions dans les collèges - ou que ce soit via le « parcours citoyen » proposé au sein de l'Education Nationale dans le premier et le second degré (voir ci-dessus bilan thématique pour une description exhaustive des ressources mobilisées).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider l'existant en matière de partenariat avec les Etablissements scolaires (prise en charge des exclusions temporaires, GPDS, GPO) • Poursuivre la dynamique du Plan Charlemagne du CD13 pour finaliser les travaux de sécurisation dans les établissements • Développer l'esprit critique auprès des enfants et des jeunes et promouvoir auprès d'eux les valeurs républicaines et la culture démocratique

	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux prévenir et sanctionner les violences, les décrochages et l'absentéisme, en lien étroit avec les parents, notamment via l'expérimentation éventuelle du dispositif « médiateurs à l'école » basé sur un lien collègue / écoles élémentaires, permettant notamment de développer la « médiation par les pairs », ou par la procédure du rappel à l'ordre. • Renforcer la fonction « médiation » auprès des collèges et des lycées, en cohérence avec le dispositif de médiation sociale Ville – Bailleurs. • Renforcer le soutien à la fonction parentale et faire des parents des partenaires pour réguler les conflits. • Apporter soutien et ressources aux directeurs d'écoles sur la gestion des relations avec certaines familles revendicatives et virulentes engagées dans une forme d'islam rigoriste.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de comités techniques annuels des actions de prise en charge des exclusions temporaires en présence des parties prenantes et des financeurs (Ville, Etat, CD13) pour évaluation et développement des actions des deux centres sociaux. • Programmation régulière (fréquence : tous les mois et demi) des GPDS des collèges Henri Fabre et Camille Claudel en veillant à la bonne mobilisation des partenaires pertinents (centres sociaux, programme de réussite éducative, médiateurs). • Programmation régulière (tous les mois et demi) des Groupes de Partenariat Opérationnel pilotés par la Police Nationale et dédiés aux établissements scolaires des premiers et seconds degrés, en présence de la Ville (Directeur Police Municipale et Coordonnateur du CLSPD). • Suivi de la finalisation du Plan Charlemagne sur l'ensemble des collèges concernés. • En complément du « parcours citoyen » existant, programmation pour 2022 d'actions de sensibilisation à l'esprit critique des enfants et des jeunes en cohérence avec la réunion Ville – établissements scolaires du 15 décembre 2021 et le plan d'action de la cité éducative. • Expérimentation sur le premier degré le dispositif « médiateur à l'école » en s'appuyant sur DUNES et le Réseau National France Médiation (2021 – 2022) en s'appuyant sur les opportunités ouvertes par la labellisation Cité éducative. • Renforcement de la cohérence des dispositifs de médiation Ville-Bailleurs / médiation de proximité des Collèges (CD13 : AMCS, groupe ADDAP13) et Lycées (CD13 : AMCS, groupe ADDAP13)

	<p>en organisant des rencontres entre médiateurs et en incitant aux coopérations quotidiennes (rencontre MSVB / Médiation de Proximité des Collèges programmée en septembre 2021).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un programme de soutien à la fonction parentale dans le cadre de la Cité Educative : 2022 ? notamment en vue d'apporter des ressources aux parents sur les risques liés à internet et aux réseaux sociaux • Appui de la circonscription de l'Education Nationale pour apporter soutien et ressources aux directeurs d'écoles sur les enjeux liés à la laïcité et aux questions posées par certaines familles engagées dans un islam rigoriste et revendicatif. • Mise en œuvre le « rappel à l'ordre » par le Maire auprès des collégiens / lycéens auteur de harcèlement en ligne ou organisateur de rixes, ainsi qu'auprès des élèves absentéistes.
Calendrier	2021 - 2024
Pilotes	Ville de Vitrolles, Education nationale
Partenaires (financement, ingénierie, mise à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de proximité et centres sociaux, • ADDAP 13, • ADEJ • Education nationale : collèges, lycées, écoles, IEN • Police Nationale • Equipes Mobiles Académiques de Sécurité (Rectorat) • Etat : PDEC, Préfecture de Police • Conseil Départemental • Conseil régional • Parquet
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes concernant les nuisances aux abords des établissements scolaires. • Nombre de signalements concernant les conflits entre parents. • Nombre d'élèves exclus temporairement pris en charge. • Taux d'absentéisme • Mesure des violences scolaires en lien avec les EMAS du Rectorat. • Climat et ambiance dans les établissements scolaires, notamment dans la relation aux parents.

FICHE ACTION 8	Optimiser le partenariat robuste entre Ville et bailleurs sociaux pour veiller à la tranquillité publique, au respect et à la qualité du cadre de vie
Etat des lieux /contexte	<p>La mise en place d'une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dès 2007, a permis, notamment, d'engager un programme d'installation de Points d'Apport Volontaire Enterrés sur les zones denses d'habitat collectif et dans le centre historique (2011-2015) : ainsi, l'ensemble du quartier des Pins est aujourd'hui équipé de Point d'Apports Volontaires dans le cadre du PNRU 1.</p> <p>Pour un traitement réactif et efficace des demandes d'intervention technique de proximité la Ville s'est dotée du dispositif « allô Mairie » (travaux de maintenance quotidienne) et d'un service de proximité.</p> <p>La Ville a également développé un service d'« agents de surveillance de la voie publique » (ASVP), rattaché à la Police Municipale (aujourd'hui 6 postes) chargés de faire respecter la tranquillité publique et le cadre de vie sur les espaces publics.</p> <p>Par ailleurs la Cellule de Veille du CLSPD contribue à la bonne coordination Ville – Bailleurs en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de crise : par exemple manifestations lycéennes générant des risques d'incendies volontaires de containers poubelles • Prévention des risques de débordement liés aux fêtes de fin d'année ou à la Fête Nationale : retrait ou dissimulation des containers poubelle sur les secteurs sensibles. <p>Enfin la création de la Médiation Sociale Ville-Bailleurs (pour rappel : 6 médiateurs et un coordonnateur) facilite la sensibilisation des habitants au respect du cadre de vie et peut aussi faciliter la diffusion de messages de responsabilisation sous peine de sanction (campagne municipale « tu salis, tu paies », initiée en 2021 par la Ville en vue de sanctionner les dépôts de déchets autour des Points d'Apports Volontaires).</p> <p>Toutefois plusieurs pistes de progrès sont aujourd'hui identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants sont toujours très importants a fortiori depuis les mesures de confinement de 2020. • Les points d'apports volontaires connaissent parfois de mauvais usages : dépôts de sacs et déchets par refus d'utiliser la manette manuelle • Certaines occupations de halls d'immeuble sont chroniques et ont une incidence notable sur la tranquillité publique et la jouissance paisible du logement : en particulier sur la Frescoule et au Liourat (le Prévert) : une marge de progrès collective existe pour réparer de manière plus réactive les dégradations de systèmes de fermeture

	<p>des portes et des parties communes, et pour dissuader plus efficacement les regroupements gênants</p> <p>Dans le parc de logement social de la Ville : les troubles à la jouissance paisible des lieux (nuisances sonores, conflits de voisinage, occupation des parties communes) constituent une problématique centrale et, bien qu'elles soient traitées collectivement, les procédures partenariales peuvent encore être affinées dans l'objectif d'une plus grande efficacité.</p> <p>Une action mieux coordonnée des services de la Ville, de l'État voire des bailleurs est également souhaitable pour lutter contre les nuisances occasionnées par certaines épiceries de nuit situées en pied d'immeuble, à proximité des lieux d'habitation.</p> <p>Enfin, si la prévention situationnelle est d'ores et déjà intégrée dans les grands projets urbains de la Ville en lien avec les bailleurs sociaux (programmation de réhabilitation ou de requalification), il convient toutefois de systématiser cette méthode de travail qui fait appel au regard croisé des professionnels de l'urbanisme et de la sécurité ; démarche collective qui, s'appuyant sur de mesures de sécurisation et d'aménagement choisies dans la concertation, permet de prévenir les conflits d'usage et la vulnérabilité des espaces extérieurs (abords équipements municipaux, places, etc.) comme celle des équipements ouverts au publics.</p>
<p>Objectif</p>	<p>Préserver la tranquillité publique et lutter contre le sentiment d'insécurité par une action concertée, programmée et ciblée sur le cadre de vie.</p>
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sur le volet cadre de vie :</i> <p>Maintenir et consolider la bonne dynamique inter bailleurs, et le travail partenarial avec les acteurs de la prévention et de la sécurité (notamment au sein de la cellule de veille).</p> <p>Poursuivre, évaluer et améliorer en continu le dispositif de Médiation Sociale Ville Bailleurs.</p> <p>Etablir une stratégie préventive et répressive sur les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants (en lien avec la Métropole et l'abattement TFPB) dans le cadre de la nouvelle convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (2021).</p> <p>Œuvrer à la sécurisation des garages souterrains pour permettre leur réouverture.</p> <p>S'engager, notamment dans le cadre de la prochaine convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties à une politique de réaction rapide en cas de dégradation de parties communes ou des systèmes d'ouverture / fermeture de portes d'entrée des immeubles.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sur le volet « bien vivre ensemble » dans le logement social :</i> <p>Renforcer les liens entre les forces de l'ordre et les bailleurs sociaux (renouveler les autorisations d'accès aux parties communes et vérifier la mise à disposition de badges, obtenir la liste détaillée des logements de chaque bailleur et préciser la domanialité sur les secteurs où la situation l'exige).</p> <p>Améliorer la coordination autour des commerces de nuit et engager une politique graduée et ferme à leur encontre.</p> <p>Optimiser le dispositif de médiation sociale ville-bailleurs pour réguler les troubles de voisinage et faciliter les liens des administrés avec les forces de l'ordre pour convaincre les personnes à oser faire appel aux forces de l'ordre en cas de troubles à l'ordre public.</p> <p>Veiller à des interventions systématiques de la Police Municipale et notamment de la Brigade de nuit dans l'ensemble des immeubles subissant des regroupements gênants.</p> <p><i>Sur le volet prévention situationnelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolider le réseau actuel de vidéo-protection : en 2020 : 134 caméras de surveillance et 10 opérateurs vidéo • Animer au sein de la cellule de veille une réflexion « ad hoc » permettant d'initier de petites mesures de prévention situationnelle sur l'espace public, aux abords des structures et équipements (publics et privés) de la commune • Former les services aménagement, urbanisme, voirie, espaces verts et bâtiments communaux à la prévention situationnelle dans la conception et la gestion des espaces et bâtiments publics, ainsi que dans les projets de construction. • Assurer la présence des médiateurs ville-bailleurs sur des sites en tension en complément des équipes de la Police Municipale.
Pilote	Ville de Vitrolles
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ville (Direction de la solidarité, services techniques, Direction de la Police Municipale, Direction de l'Aménagement), • Etat (Police Nationale), • Métropole, • Bailleurs.
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'incendies de conteneurs. • Evolution des dépôts sauvages/encombrants. • Nombre de demandes ALLO MAIRIE • Evaluation du sentiment d'insécurité dans chaque quartier.

FICHE ACTION 9	Prévenir la radicalisation djihadiste
Etat des lieux	<p>La Ville est signataire depuis 2016 d'un Plan de Lutte Contre les Discriminations, le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBTQ, (PLCDRAH) dont un des axes est de lutter contre tous les actes de discrimination et d'accompagner les victimes. Ainsi ce plan, qui vise non seulement les services municipaux mais aussi tous les acteurs de la ville, contribue à lutter contre un des ferments de la radicalisation.</p> <p>Par ailleurs la Ville et le Préfet de Police ont signé le protocole de création de la Cellule Municipale d'Echange sur la Radicalisation (CMER) lors du CLSPD plénier du 13 février 2019.</p> <p>Sont désormais échangées dans ce cadre :</p> <p>- <u>des informations à caractère général</u>, sur l'état général de la menace terroriste, mais également, par exemple, sur l'influence néfaste d'un lieu de culte, d'une structure commerciale ou associative ou encore sur les questions de scolarisation, notamment au sein d'établissements privés hors contrat ou de scolarisation à domicile.</p> <p>Toutefois, les informations couvertes par le secret de la défense nationale et celles susceptibles de porter atteinte au secret de l'enquête ne peuvent pas faire l'objet d'une transmission au maire.</p> <p>- et des <u>informations nominatives confidentielles</u> : dans certaines situations et dans le cadre légal défini pour les CLSPD/CISPD, le préfet peut informer personnellement le maire, et le maire uniquement, même lorsque ce dernier n'est pas à l'origine du signalement, dès lors que cette information peut être utile à l' élu. Cette transmission d'informations nominatives confidentielles doit, par exemple, permettre d'attirer l'attention du maire sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le profil d'un de ses agents ; • Les risques associés au subventionnement d'une association ou au fonctionnement d'un commerce ; • Les risques associés à la mise à disposition de locaux par la collectivité ; • Les questions pouvant justifier un contrôle du maire dans le cadre de ses compétences. <p>Ces informations sont donc échangées dans un cadre très limitatif : (composition de la CMER : aux côtés du Préfet de Police et des services du Renseignement Territorial siègent M. le Maire et/ou son représentant, le directeur de cabinet, le DGS, le Directeur de la Police Municipale et le référent CMER, Coordonnateur du CLSPD).</p> <p>A ce jour deux CMER se sont tenues les 31 janvier 2020 et le 2 février 2021. Premiers éléments de bilan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude et partage d'informations sir des situations individuelles signalées, • Un dispositif municipal d'enquête auprès des familles ayant demandé l'instruction à domicile a été mis en place à compter

	<p>de mars 2021 (direction de la Petite enfance, direction de l'Education, CCAS) ainsi qu'un observatoire de ces demandes d'instruction à domicile et des inscriptions en école privée musulmane hors contrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des liens de travail resserrés entre Renseignement Territorial et Ville : demandes d'informations et d'avis sur des situations individuelles signalées, sollicitation de l'expertise du Renseignement Territorial sur des associations méconnues par la ville et posant question. <p>Par ailleurs un « référent radicalisation » a été désigné au sein des services municipaux : il s'agit du Coordonnateur CLSPD ; et deux premiers cycles de formation d'acteurs locaux ont été organisés les 13 et 14 décembre 2018 puis les 21 et 22 novembre 2019 (touchant à chaque reprise plus de 60 personnes : agents municipaux, centres sociaux, travailleurs sociaux, policiers, élus, médiateurs, personnels de l'Education Nationale)</p> <p>Au-delà de l'enjeu purement formatif, l'enjeu de ces formations est aussi de constituer un réseau d'acteurs capables de repérer des situations individuelles préoccupantes et de les signaler.</p> <p>Enfin, en articulation étroite avec le Rectorat et la Circonscription de l'Education Nationale et suite à l'attentat commis contre M. Samuel PATY, la Ville a souhaité mettre en place un temps de travail spécifique entre le Maire, les services municipaux (Direction de la Solidarité, Direction de l'Education) et des directeurs d'écoles, principaux de collèges et proviseurs de lycées (voir ci-dessus bilan thématique partie 7). De cette réunion qui s'est tenue le 15 décembre 2020 ressortent les constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une montée en visibilité des signes d'adhésion à une pratique rigoriste de l'islam (notamment le voile et le voile intégral) • Une montée en puissance des postures d'infériorisation des femmes ou des jeunes filles dans certaines familles • L'apparition dans certaines écoles d'une forme de pression religieuse de certains enfants sur d'autres • Et des logiques de repli vis-à-vis de l'école de la République et des Institutions (contestation de la morale laïque, demandes d'instruction à la maison en hausse, rejet de la mixité filles-garçons, quelques écarts de comportements constatés lors de l'hommage à Samuel Paty).
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau d'acteurs locaux formés sur la radicalisation djihadiste. • Encourager les acteurs locaux à signaler des comportements préoccupants auprès du référent radicalisation et le cas échéant auprès des instances dédiées, en vue d'une levée de doutes. • Former les enfants et les jeunes à l'esprit critique, à l'éthique démocratique et aux valeurs républicaines, mais également par le confortement du PLCDRAH.

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les acteurs de l'Education nationale vers une meilleure formation et pour mieux gérer les relations conflictuelles avec certaines familles, notamment en organisant des formations sur la Loi de 1905.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'effort de formation des acteurs du territoire en lien avec la Préfecture de Police dès 2021-2022 : rythme d'une formation tous les deux ans : sur la radicalisation, sa détection, sa prévention et aussi sur la laïcité et les valeurs de la République proposée par l'Etat. • Programmer a minima deux CMER annuelles, voire davantage en fonction de l'actualité. • Envisager des formations adaptées aux chefs d'établissements primaires et secondaires de l'Education Nationale : rentrée 2021 : sur la radicalisation et sur la loi de 1905 : processus de radicalisation, point sur les recherches en cours sur les ressorts du passage à l'acte violent. • Accompagner et outiller les chefs d'établissements primaires dans la gestion des relations conflictuelles avec certaines familles pratiquant un islam rigoriste et revendicatif. • Développer en complément du « parcours citoyen » instauré dans les établissements scolaires, les actions développant l'esprit critique des enfants et des jeunes, notamment par le biais des jeux de rôles ou du théâtre forum. • Conforter le PLCDRAH par la formation et la sensibilisation des acteurs du territoire mais également des habitants.
Pilote	Ville de Vitrolles
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ville : Direction de la solidarité, Direction de l'Education, Direction des Ressources humaines • Etat (Préfecture de Police, Police Nationale, Rectorat, EMAS, Circonscription de l'Education Nationale, renseignement Territorial). • Acteurs associatifs locaux, • Services publics municipaux
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de signalements radicalisation sur la commune • Nombre de personnes formées sur le territoire • Climat social dans les établissements scolaires et au sein des services publics locaux

FICHE ACTION 10	Associer les habitants à la production de la sécurité et de la tranquillité publique
Etat des lieux /contexte	<p>En application de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, deux conseils citoyens ont été mis en place sur chaque quartier politique de la ville (voir en préambule de la présente stratégie le portrait général du territoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur centre • La Frescoule. <p>Ces conseils sont devenus progressivement parties prenantes de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance :</p> <p>⇒ Information et « mise en culture » des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôles respectifs des polices nationale et municipale • Rôle de la cellule de veille et du CLSPD <p>⇒ Elaboration de relations de travail étroites entre les conseils citoyens, la municipalité et ses services, ainsi qu’avec les forces de l’ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de représentants des deux conseils citoyens dans les groupes de partenariat opérationnels (GPO) • Participation de représentants des conseils citoyens dans les instances de pilotage de la Politique de la ville : comités techniques et comité de pilotage du Contrat de Ville du Pays d’Aix. <p>Par ailleurs, hors institutions, des initiatives spontanées d’habitants se font jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour améliorer le cadre de vie : par exemple un groupe de jeunes issus du Liourat est repéré depuis 2021 comme désirant s’engager dans le nettoyage du quartier. Ce groupe a réalisé sa première opération de nettoyage le samedi 29 mai 2021. Autre exemple : la matinée propreté organisée par le conseil citoyen de la Frescoule le 5 juin 2021. • Pour occuper et encadrer les enfants et les jeunes : par exemple en organisant de manière autonome un tournoi de football au City Stade des Pins (mai 2021). <p>Ces initiatives contribuent à une ambiance urbaine apaisée, sécurisée et sécurisante.</p> <p>Enfin, le « dispositif de participation citoyenne » (Ministère de l’intérieur, circulaire du 30 avril 2019) est également une opportunité d’établir des liens de confiance entre des référents habitants et des agents de la Police Nationale voire Municipale pour alerter de manière réactive et efficace les forces de l’ordre.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un climat de co-production de la sécurité et de la prévention de la délinquance • Faire des habitants des parties prenantes à part entière de cette politique (en cohérence avec la mesure 22 axe 3 de la stratégie nationale) • Développer la participation citoyenne au-delà des « représentants » officiels (CIQ, associations de quartier, Conseils citoyens) pour toujours mieux diversifier les canaux de représentation et augmenter la représentativité des interlocuteurs habitants. • Faciliter et développer les relations police population.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser des dispositifs de participation citoyenne dans les secteurs sensibles sur le plan de la délinquance acquiescive et des incivilités. • Organiser, en s'appuyant sur la médiation sociale Ville – Bailleurs et les bailleurs sociaux, des rencontres régulières entre les forces de l'ordre et les habitants des secteurs sensibles (trafics, incivilités) pour instaurer des liens de confiance police – population et faciliter les « appels » aux forces de l'ordre en cas de troubles avec les garanties de confidentialités nécessaires pour les habitants alertant la Police. • Poursuivre la tenue régulière des GPO « Comités d'intérêt de quartier et Conseils Citoyens » mais en réduisant leur fréquence si possible (une réunion par trimestre) pour permettre la création d'une réunion régulière sous un autre format (commerçants, entreprises, personnes ressources sur les enjeux de sécurité) permettant un travail de fond sur les enjeux de sécurité et de prévention. • Consolider et renforcer les conseils citoyens pour une meilleure représentativité et un renouvellement régulier des participants, en interrogeant la place des jeunes dans la participation citoyenne (en s'appuyant notamment sur le conseil de jeunes créé par le centre social des Salyens - AVES). • Structurer à l'échelle de la Ville (coordonnateur CLSPD, Chargé de mission GUSP, Référent prévention du Bureau Municipal de l'Emploi, autres ressources à identifier), en s'appuyant notamment sur l'ADDAP 13 et l'acteur de la Médiation Sociale Ville Bailleurs, en lien étroit avec la Déléguée du Préfet Délégué à l'Egalité des Chances (activation du Fond de Participation des Habitants) un « réseau d'accompagnateurs de projet » dont la mission sera de conforter, accompagner, interconnecter et développer les initiatives citoyennes prises en matière de cadre de vie, de solidarité, de convivialité, ou d'animation sociale.

	<ul style="list-style-type: none"> • Relancer les projets permettant d'impacter positivement la relation police/ population : tournois « unis en forme » entre jeunes, pompiers, policiers municipaux et nationaux • Conforter le rôle des DCCP.
Pilote	Ville de Vitrolles
Partenaires (financement, ingénierie, mise à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Ville : direction de la solidarité, Direction de l'Aménagement, de la Vie associative, etc. • Etat (Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances et Préfecture de Police) • Conseils Citoyens, Comités d'Intérêt de Quartier, habitants • Services publics municipaux • Métropole (fonds de participation)
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l'ambiance urbaine et sociale dans les quartiers • Respect du cadre de vie par les habitants • Nombre d'initiatives citoyennes • Nombre d'affaires élucidées par des informations issues de la société civile

FICHE ACTION 11	Identifier et aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
Etat des lieux	<p>Vitrolles connaît un vieillissement plus rapide de sa population par rapport à la population du Département : entre 2007 et 2017 la proportion des plus de 60 ans dans la population globale a augmenté de + 8,8 points contre 3,8 au niveau départemental.</p> <p>La population comporte également une proportion importante de ménages d'une personne seule (29%).</p> <p>Par ailleurs la moitié des allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé réside dans les quartiers de la politique de la ville, et 64% de ces allocataires vivent seuls.</p> <p>Enfin, les violences conjugales ont connu une importante augmentation sur le territoire communal depuis 2019 : la sensibilisation des femmes aux procédures existantes, mais aussi au phénomène de l'emprise est déterminante, ainsi que l'accompagnement des victimes.</p> <p>Il y a donc un enjeu de repérage et d'accompagnement des personnes vulnérables. A fortiori quand elles sont précaires sur le plan social et économique.</p>
Objectifs	<p>Organiser un repérage des personnes vulnérables Déployer une offre adaptée d'accès au droit et de prévention en leur direction.</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer des opérations du type NOEL SOLIDAIRE engagées par le conseil citoyen du secteur centre pour les personnes isolées (repérage par les pairs). • Déployer des actions d'aller vers pour diffuser de l'information sur les ressources d'accès au droit, de solidarité, de convivialité, ainsi que des actions d'accompagnement vers ces ressources. • Poursuivre et développer les opérations d'information – prévention de la délinquance pour les personnes âgées (prévention contre les escroqueries, les vols, les dangers sur la voie publique), menée par le Délégué à la Cohésion Police Population de la Police Nationale, notamment en lien avec le réseau Bien Vieillir du CCAS en cours de développement sur la commune. • Consolider les permanences d'inclusion numérique mises en place par les services municipaux (bâtiment le Romarin, Mairie des Quartiers sud et CCAS). Maison France services • Consolider et optimiser l'action de la TOUPIE INFORMATIQUE : mise à disposition de matériel informatique et apprentissage des notions de base pour utiliser un ordinateur.

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les centres sociaux vers la prise en compte des besoins des personnes âgées (la CARSAT désormais signataire de la convention cadre des centres sociaux) • Consolider l'action de Solidarité FEMMES sur le territoire : permanence d'écoute, réseau violence conjugale, mise à l'abri
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Vitrolles / CCAS de Vitrolles
Partenaires (financement, ingénierie, mise à disposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental • Centres sociaux • Conseils citoyens • CARSAT • Bailleurs sociaux
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la proportion de personnes âgées dans des enquêtes de victimation • Mesure de la satisfaction des personnes isolées et âgées en matière d'accès aux services publics, aux droits et de sentiment de sécurité

Fait en exemplaires, le

Monsieur Loïc GACHON Maire de Vitrolles	Madame Frédérique CAMILLERI Préfète de Police des Bouches-du-Rhône
Monsieur Achille KIRIAKIDES Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence	Monsieur Laurent CARRIÉ Préfet Délégué à l'Egalité des Chances – Préfecture des Bouches du Rhône
Madame Martine VASSAL Présidente Du Conseil Départemental des Bouches-du- Rhône	Monsieur Renaud MUSELIER Président De la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Madame Martine VASSAL Présidente De la Métropole Aix-Marseille Provence	Monsieur Gérard BRAMOULLÉ Président Du Conseil de Territoire Du Pays d'Aix
Monsieur Vincent STANEK Directeur Académique Des Services de l'Éducation Nationale	Madame Sandrine BORDIN Présidente du Directoire LOGIS MEDITERRANEE

<p>Madame Fabienne ABECASSIS Directrice générale LOGIREM</p>	<p>Monsieur Eric PINATEL Directeur général UNICIL</p>
<p>Monsieur Jean-Pierre SAUTAREL Directeur général 3F SUD</p>	<p>Monsieur Pierre FOURNON Directeur interrégional CDC HABITAT PACA et Corse</p>
<p>Monsieur Grégoire CHARPENTIER Directeur général FAMILLE ET PROVENCE</p>	<p>Monsieur Jean-Louis ERVOES Directeur général 13 HABITAT</p>
<p>Monsieur Brice VERHEECKE Directeur général S.F.H.E.</p>	<p>Monsieur Pascal FRIQUET Président A.R.H.L.M. PACA et Corse</p>